

# Rapport annuel

Exercice 2017-2018

Société anonyme au capital de 22 100 377,60 Euros  
Siège social : 208 Boulevard de Plombières – 13581 Marseille Cedex 20  
351 980 925 RCS Marseille.

## **CHAPITRE I Déclaration des personnes physiques responsables du rapport annuel**

---

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés l'exercice écoulé figurant au chapitre 3 du présent rapport annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du Groupe Avenir Telecom.

J'atteste également qu'à ma connaissance le rapport annuel d'activité figurant au chapitre 2 du présent rapport annuel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant l'exercice 2017 – 2018 et leur incidence sur les comptes consolidés, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes. »

Le 21 juin 2018

Jean-Daniel Beurnier – Président du Conseil d'Administration et Directeur général

# CHAPITRE II Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés du Groupe et les comptes sociaux de la Société et du Rapport du Gouvernement d'Entreprise

## I Environnement de marché

### I.1 Marché des téléphones

#### A. Les tendances du marché

- *Le téléphone portable omniprésent au quotidien*

Commercialisés depuis plus de trente ans, les téléphones portables ont pris une place omniprésente dans la vie quotidienne au cours de ces dix dernières années. Ce phénomène observable aussi bien dans les pays développés qu'en développement est dû aux innovations majeures réalisées, à un accès facilité à l'achat et au développement de gammes de produits aux prix accessibles à tous.

Une étude réalisée par Deloitte montre que l'usage du téléphone est devenu une véritable addiction avec plus d'un tiers des consommateurs à travers le monde qui consultent leur téléphone dans les 5 minutes suivant leur réveil et 20% des consommateurs qui consultent leur téléphone plus de cinquante fois par jour.

Cette tendance est amplifiée par l'aspect multifonctionnel des portables qui ne servent plus seulement à passer des appels ou envoyer des sms mais à consulter ses emails, prendre des photos, regarder des films, écouter de la musique ou aller sur les réseaux sociaux. Les téléphones deviennent également un moyen de paiement qui se démocratise par le biais d'applications ou de la technologie Near Field Communication (NFC). C'est dans cette optique qu'Avenir Telecom est en train d'équiper ses smartphones dernière génération Energizer® de la technologie NFC.

- *Autonomie des batteries, un challenge d'actualité*

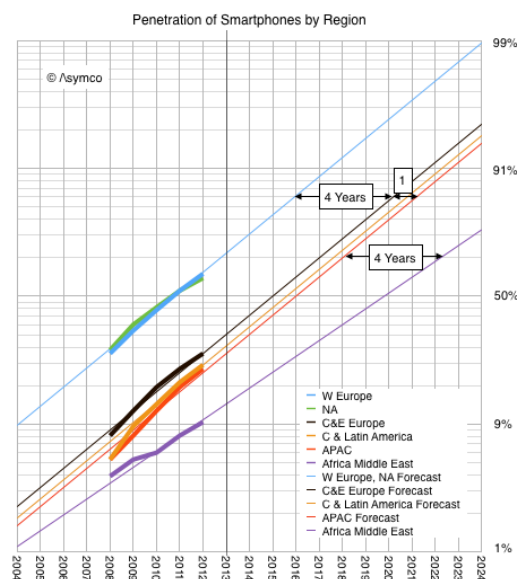
Du fait d'une utilisation accrue des téléphones, la capacité et l'autonomie des batteries est un challenge d'actualité pour tous les constructeurs. L'angoisse de ne plus avoir de batterie dans une situation critique est un réel phénomène de société. Selon une étude menée par YouGov, 41% des utilisateurs de smartphones souhaitent une plus grande autonomie des batteries comme 1er critère d'amélioration, suivi d'écrans renforcés et d'appareils waterproof. Les trois gammes de téléphones Energizer® répondent à ces tendances avec des batteries puissantes sur tous les modèles et une gamme dédiée de mobiles résistants et waterproof.

- *Smartphones vs feature phones*

Sur le plan mondial, le taux moyen de pénétration des smartphones est en constante augmentation. En 2017, 85% des téléphones livrés étaient des smartphones contre 15% de feature phones. Bien que certaines régions comme l'Afrique soient encore dominées par la vente de feature phones, l'écart entre les principales régions géographiques se réduit rapidement (Source : Forbes / Asymco).

D'ici fin 2020, plus d'un tiers de la population mondiale devrait posséder un téléphone, soit 2.5 milliards de personnes.

La démocratisation de la connectivité 4G au niveau mondial est aussi un accélérateur de la vente de smartphones. En 2017 le taux de pénétration de la 4G était supérieur à 50% dans la plupart des pays (source : Deloitte).



▪ *Un marché en croissance continue*

Selon GFK, en 2017 les livraisons de smartphones ont atteint 1,46 milliards d'unités pour une valeur de 479 milliards USD. Le marché global devrait connaître un taux de croissance annuel composé de 2.8% entre 2017 et 2022 pour atteindre 1,68 milliards d'unités en 2022 (source : IDC).

| Smartphone sales<br>2016 vs. 2017 | Units sold (in million) |                |                 | Sales value (in billion USD) |              |                 |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------|-----------------|------------------------------|--------------|-----------------|
|                                   | 2016                    | 2017           | Y/Y %<br>change | 2016                         | 2017         | Y/Y %<br>change |
| Western Europe                    | 131.0                   | 125.6          | -4%             | 53.5                         | 56.0         | 5%              |
| C & E Europe                      | 78.0                    | 85.2           | 9%              | 16.8                         | 21.2         | 26%             |
| North America                     | 198.2                   | 201.3          | 2%              | 82.9                         | 84.0         | 1%              |
| Latin America                     | 105.9                   | 115.8          | 9%              | 30.9                         | 36.8         | 19%             |
| Middle East & Africa              | 168.9                   | 176.5          | 4%              | 42.1                         | 41.5         | -1%             |
| China                             | 448.5                   | 454.4          | 1%              | 133.1                        | 152.3        | 14%             |
| Developed Asia                    | 72.9                    | 68.5           | -6%             | 46.1                         | 44.2         | -4%             |
| Emerging Asia                     | 214.5                   | 232.7          | 8%              | 34.5                         | 42.7         | 24%             |
| <b>Global</b>                     | <b>1,417.9</b>          | <b>1,460.0</b> | <b>3%</b>       | <b>439.9</b>                 | <b>478.7</b> | <b>9%</b>       |

Source: GfK Point of Sales (POS) Measurement data in 75+ markets, monthly data to the end of November 2017, plus weekly data to 31 December 2017. Percentages are rounded.

Les ventes globales de smartphones ont atteint 397 millions d'unité au Q4 2017, équivalent à une augmentation de 1% par rapport à l'année précédente. Cette croissance a été soutenue principalement par le Moyen-Orient et l'Afrique (8%) et l'Europe Centrale et de l'Est (7%). Ces zones géographiques présentent de nombreuses opportunités de développement où Avenir Telecom concentre ses efforts avec un bureau à Dubaï pour rayonner au Moyen-Orient et en Afrique, et des filiales en Roumanie et en Bulgarie.

2017 aura incontestablement été l'année de l'ultra-haut de gamme à l'image de l'iPhone X et du Samsung Galaxy S9. Cela se traduit par une augmentation du prix de vente moyen qui a atteint les 363 USD, une augmentation de 10% par rapport au Q4 2016. Cette tendance sur le secteur premium creuse l'écart avec une catégorie de produits milieu de gamme aux prix plus abordables, laissant place à des marques reconnues comme Energizer®.

Pour 2018 GfK prédit une augmentation de la demande globale de smartphones de 3% par rapport à 2017, tirée par l'Asie émergente et l'Europe Centrale / de l'Est. La saturation des marchés développés devrait placer la rétention client au cœur des priorités des fabricants et booster l'innovation.

## B. Les acteurs du marché

Au premier trimestre 2018, Samsung (23%), Apple (15%) et Huawei (12%) détenaient 50% de la part de marché mondiale du smartphone (source : IDC).

Samsung conserve sa position de leader mondial en 2017. Le géant Coréen a livré plus de 74.5 million d'unités au Q4 2017 et le lancement du Galaxy S9 devrait rapporter de nouveaux clients à la marque. Il entend aussi se démarquer de ses concurrents sur le marché saturé des smartphones avec le lancement d'un téléphone OLED flexible. Samsung a également annoncé la sortie de téléphones optimisés pour le marché indien afin de contrer la montée en puissance des constructeurs chinois. En 2017 Samsung a cédé à Xiaomi la première place qu'il détenait en Inde depuis 2011.

Apple continue d'attirer de nouveaux clients en proposant de nombreux modèles à des prix variés. Bien que la demande d'iPhone X n'ait pas été aussi importante que prévue, la gamme iPhone couvre une large audience sur les segments premium à la fois dans les pays développés et en développement.

Huawei maintient sa 3ème place malgré une concurrence grandissante des fabricants chinois, notamment Oppo et Vivo. Il a livré 41 millions de smartphones au 4e trimestre 2017, soit pratiquement 10% de moins qu'un an plus tôt.

Xiaomi a quasiment doublé sa part de marché en un an dû à sa stratégie de croissance en dehors de la Chine – notamment en Inde et en Russie - et au lancement de ses smartphones haut de gamme.

OPPO reste en 5ème position et se concentre également sur les marchés asiatiques avec un focus sur l'Inde, l'Indonésie et le Vietnam. En 2017, l'entreprise a perdu des parts de marché en opérant quelques changements stratégiques sur ses canaux de distribution.

Dans ce contexte de domination du marché par Samsung, Apple et Huawei, l'arrivée des fabricants de mobiles alternatifs à prix moyens a considérablement changé le paysage de ces dernières années. Le succès du smartphone alternatif n'est pas imputable aux seules tensions sur le pouvoir d'achat ; il est le fait du boom des abonnements sans engagement, du positionnement premium des constructeurs leaders et du ralentissement des cycles d'innovation qui fait baisser le prix des composants des téléphones.

Avec un modèle économique dont la pérennité semble assurée, les fabricants chinois Oppo, Vivo ou Tinn (Wiko), proposent des produits correspondant au pouvoir d'achat de leur population et répondent aux besoins des classes moyennes des pays émergents et des consommateurs européens. Leur stratégie de déploiement vise principalement l'Europe, l'Asie, l'Afrique, la Russie et le Moyen-Orient.

Dans ce contexte, Avenir Telecom, sous licence de marque Energizer®, propose une gamme de 14 modèles dont 9 smartphones et 5 feature phones pour répondre aux tendances des marchés développés et en développement. Opérés par Android, tous les téléphones Energizer® sont équipés de batteries de qualité avec une autonomie supérieure à la concurrence et à des prix abordables. Avec trois gammes distinctes (Power Max, Hardcase et Energy) qui s'adressent à des segments différents, l'offre Energizer® couvre une grande partie de la demande globale de téléphones. 2018 est placée sous le signe de l'innovation et de la nouveauté avec 8 modèles qui seront lancés d'ici la fin de l'année.

Au-delà des cinq fabricants qui se partagent 2/3 des parts de marché mondiales, il existe un grand nombre de marques telles qu'Alcatel, HTC, Lenovo, LG, Microsoft, Nokia, Sony, ZTE, etc.

Worldwide Smartphone Market, Top 5 Company Shipments, Market Share and Year-over-Year Growth, Q1 2018  
(shipments in millions)

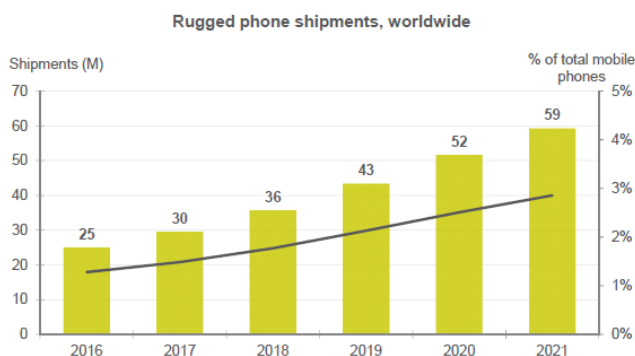
| Company      | 1Q18 Shipment Volume | 1Q18 Market Share | 1Q17 Shipment Volume | 1Q17 Market Share | Year-Over-Year Change |
|--------------|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-----------------------|
| Samsung      | 78.2                 | 23.3%             | 80.1                 | 23.3%             | -2.4%                 |
| Apple        | 52.2                 | 15.5%             | 50.8                 | 14.7%             | 2.8%                  |
| Huawei       | 39.3                 | 11.7%             | 34.5                 | 10.0%             | 13.8%                 |
| Xiaomi       | 27.6                 | 8.2%              | 14.8                 | 4.3%              | 86.4%                 |
| OPPO         | 23.9                 | 7.1%              | 25.8                 | 7.5%              | -7.5%                 |
| Others       | 114.9                | 34.2%             | 138.3                | 40.2%             | -16.9%                |
| <b>Total</b> | <b>336.1</b>         | <b>100.0%</b>     | <b>344.4</b>         | <b>100.0%</b>     | <b>-2.4%</b>          |

Source: IDC Worldwide Quarterly Mobile Phone Tracker, May 2, 2018

## C. Les téléphones durcis : un marché de niche

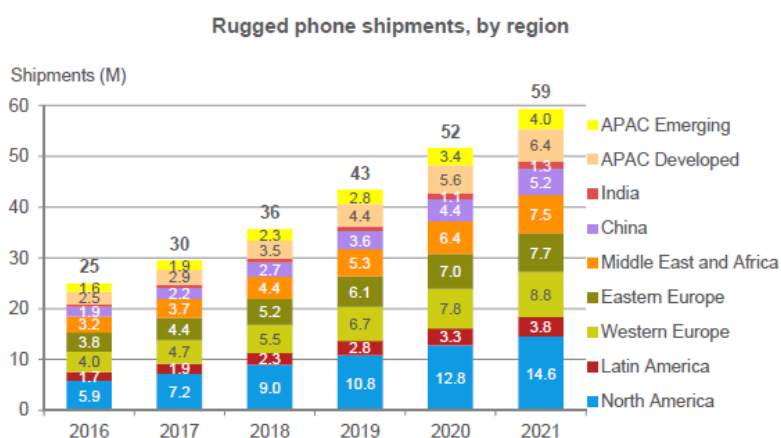
À force d'écrans cassés et de dégâts causés par l'eau, les fabricants ont compris que le marché des téléphones durcis et résistants était plus large que celui des professionnels et pouvait s'étendre à tous ceux qui pratiquent des activités en extérieur.

Bien que ce marché reste une niche qui devrait représenter près de 4.5% du total des mobiles en 2021, il connaît une croissance continue. CCS Insight prévoit un taux de croissance annuel composé des téléphones durcis de 19% entre 2016 et 2021.



L'attractivité croissante des téléphones durcis est en partie due au fait que le design de ces derniers soit de plus en plus soigné et qu'ils offrent toutes les fonctionnalités d'un smartphone dernière génération, souvent opérés par Android.

L'Amérique du Nord représente actuellement la région avec le taux de pénétration le plus élevé, suivi par l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est.



Si beaucoup de constructeurs commencent à offrir quelques modèles durcis, Avenir Telecom a pris le parti de développer une gamme complète de smartphones et de feature phones résistants, au design élégant et aux batteries puissantes. La gamme Energizer® Hardcase comprend actuellement 6 téléphones dont 4 smartphones résistants aux chocs, à l'eau et à la poussière.

## I.2 Marché des accessoires

### A. Les tendances du marché

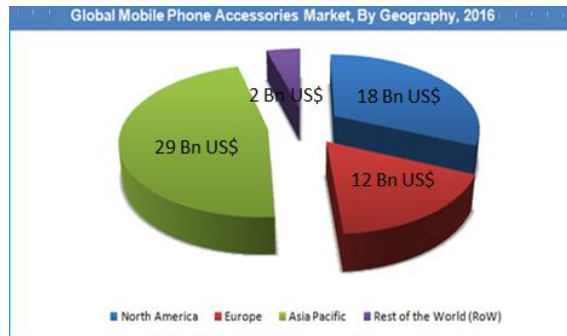
- *Un marché en croissance continue*

Le marché des accessoires pour téléphones mobiles connaît une croissance soutenue depuis l'arrivée des smartphones en 2007. Les accessoires sont devenus tout aussi importants que les téléphones dans un environnement de plus en plus connecté. Selon Future Market Insights, le marché global des accessoires mobiles devrait atteindre 93 milliards USD d'ici 2023, tiré par une demande croissante des chargeurs, coques et power banks.

Les avancées technologiques dans le domaine des accessoires tirent aussi le marché vers le haut. Les chargeurs sans fil ont pris leur envol en 2017 et ne cessent de s'améliorer. La technologie de charge rapide se développe rapidement dû au besoin croissant de charger vite et souvent.

En 2017, l'Asie Pacifique représentait le marché le plus demandeur d'accessoires avec 47% de parts de marché (Source : Research and market). En Afrique, l'adoption croissante des téléphones et tablettes présente une opportunité pour les fabricants. Les revenus générés par la vente d'accessoires mobiles sur le continent Africain devraient atteindre 4 milliards USD d'ici 2026 (Source : SatPRNews)

Au cours de ces dernières années, Avenir Telecom a su se positionner comme un des acteurs majeurs sur le marché des accessoires mobiles avec sa gamme Energizer®, notamment en Afrique du Sud et en Australie (Source : Digital Journal).

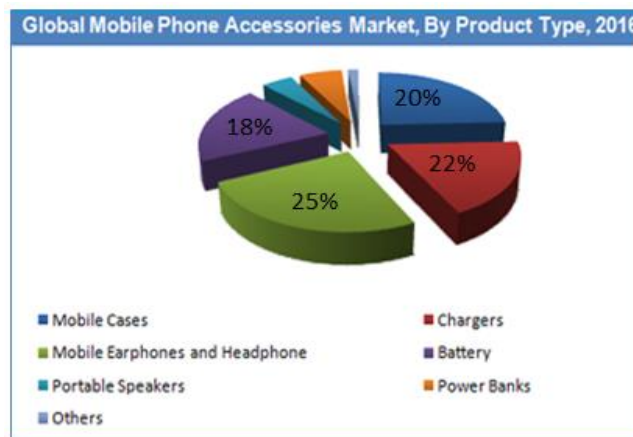


Source : [Credence Research](#)

- *Une offre large et variée*

L'usage intensif des objets connectés a rendu leurs accessoires indispensables pour recharger, protéger ou exploiter toutes les fonctions des appareils. La tendance est à la possession de plusieurs accessoires du même type pour s'assurer de ne jamais en manquer (ex : chargeurs, écouteurs). Leur acquisition est généralement plus impulsive que celle des téléphones et leur offre est très large et hétérogène : de l'accessoire low cost que l'on change régulièrement à celui de qualité premium que l'on conserve. Les accessoires subviennent également aux besoins de personnalisation et de différenciation des individus.

Le marché des accessoires comprend principalement les segments de l'alimentation (chargeurs, câbles), la protection (coques, écrans protecteurs), l'audio (écouteurs, casques), les batteries externes et autres objets connectés.



Le segment des chargeurs est le 2ème plus important en termes de revenus après celui de l'audio. Les accessoires de charge sont considérés comme indispensables de par l'usage intensif des téléphones et un nombre d'appareils connectés par personne en augmentation : 3 appareils par personne en moyenne en 2017. (Source : Statista). L'innovation est au cœur des technologies de charge avec l'envol des chargeurs rapides, chargeurs multi ports et chargeurs sans fil. De ce fait, Avenir Telecom a sorti en 2017 une gamme Energizer® de chargeurs rapides (Quick Charge de Qualcomm & Power Delivery) et de chargeurs sans fil.

Le segment des coques est lui aussi en augmentation, notamment avec des téléphones de plus en plus haut de gamme qui incitent à être protégés. On distingue deux catégories principales de coques : celles dites esthétiques qui ont pour but d'accessoiriser le téléphone, et les coques renforcées qui ont pour objectif de protéger le téléphone des chutes. C'est sur ce dernier segment que se positionne l'offre Energizer® avec une gamme Hardcase comprenant des coques anti-chocs (jusqu'à 3m) ou hermétiques.

## B. Les acteurs du marché

Belkin est le leader mondial en fabrication et commercialisation d'accessoires mobiles. Cette société américaine rayonne sur le plan global avec ses trois marques phares : Belkin, Linksys et WeMo. Elle propose une gamme complète d'accessoires allant des chargeurs, aux câbles, à la domotique et aux multiprises. Belkin travaille avec Apple depuis 1993 et est son partenaire numéro 1 dans le développement d'accessoires (Source : GulfNews). L'entreprise consacre 8% de son CA à la R&D (Source : BusinessCoot). En mars 2018, Foxconn a annoncé le rachat de Belkin et de ses filiales pour 866 millions de dollars (Source : Belkin).

Anker se positionne comme le spécialiste de l'alimentation et se différencie par la qualité de ses produits et son service client. Ayant construit son succès sur le besoin grandissant de recharger ses appareils, c'est la marque de batteries externes la plus populaire sur Amazon (Source : TheVerge). Anker est en tête du marché des chargeurs et des power banks ; la marque propose également une variété d'accessoires tels que les hauts parleurs, coques et claviers.

OtterBox est un fabricant américain spécialisé dans les accessoires de protection et particulièrement les coques protectrices anti choc. Fondé en 1998, OtterBox est le leader des coques de smartphones aux USA et au Canada depuis 2012. En 2014, l'entreprise détenait 28% des parts de marché sur cette région (Source : The Denver Post).

LifeProof a su se démarquer sur le segment des coques de protection par son offre de coques WaterProof et SnowProof. Il a été acquis par son rival OtterBox en 2013. Ses produits, comme ceux de Belkin et OtterBox sont référencés sur le site marchand d'Apple.

Avenir Telecom sous la licence Energizer® a su s'affirmer comme un des acteurs majeurs du marché des accessoires mobiles avec des chargeurs et câbles de qualité longue durée ainsi que des coques et écrans de protection anti choc. La marque propose plus de 200 références dans 7 catégories dont les chargeurs, câbles, coques, écrans de protection, hub, solutions de stockage et kits voitures. Depuis 2010, les accessoires Energizer® sont distribués à travers le monde avec un taux de pénétration élevé en Asie Pacifique, en Afrique du Sud et au Moyen-Orient. Avenir Telecom a développé une gamme de produits réputés pour leur résistance et leur qualité en conservant l'ADN de marque Energizer®, connue mondialement pour ses piles et batteries longue durée.

Parmi les autres marques reconnues sur le plan mondial, on retrouve entre autres BodyGuardz, Griffin, Incase, Speck ou Zagg.

Les marques de smartphones elle-même développent leur propre gamme d'accessoires. Samsung, Apple ou Huawei proposent maintenant des gammes complètes d'accessoires sous leurs propres marques.

### I.3 Responsabilité environnementale

- *Des batteries longue durée contre l'obsolescence programmée*

A l'heure où un grand nombre de fabricants de téléphones – Apple, Samsung et Microsoft en tête – favorisent l'obsolescence programmée des batteries pour booster les ventes et inciter leurs clients à renouveler leurs appareils fréquemment, Avenir Telecom a pris le parti de construire des téléphones Energizer® aux batteries puissantes et de grande autonomie afin de prolonger leur durée d'utilisation (Source : Greenpeace).

- *Des emballages en métal pour moins de plastique*

Malgré les efforts de certains pays, le plastique se recycle encore peu et mal. En France, moins de 3% des emballages plastique triés ont été recyclés en 2016 (650.000 tonnes) (Source : Sciences&Avenir). Le temps de dégradation des emballages métal dans la nature est de 10 à 100 ans en moyenne contre 450 ans pour les emballages en plastique. L'impact négatif de ce type d'emballages sur les populations humaines, animales et sur l'environnement constitue la motivation majeure à réduire leur production et leur utilisation.





Avenir Telecom développe des boîtes en métal pour tous ses téléphones et certains de ses câbles. Cette démarche écologique vise à réduire l'utilisation du plastique et des emballages à usage unique. Les boîtes en métal peuvent en effet être personnalisées et réutilisées comme boîtes de stockage.

- *Transport par bateau plutôt que par avion*

Dans la majorité des cas et dans la mesure du possible, les téléphones et accessoires Energizer® sont expédiés par bateau plutôt que par avion, ce qui contribue à réduire les émissions de CO2 causées par le transport aérien.

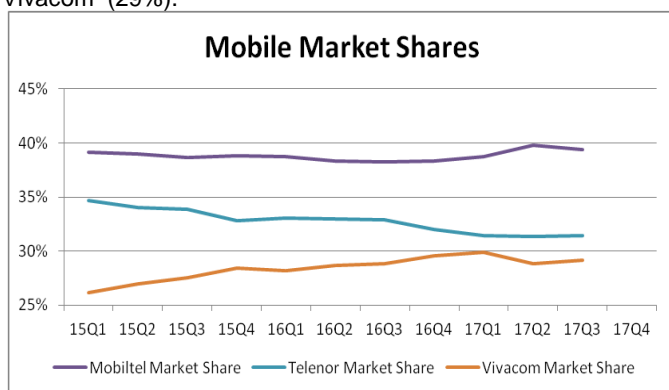
## I.4 Les filiales d'Avenir Telecom en Roumanie et en Bulgarie

Dans les années 2000, Avenir Telecom part à la conquête des marchés européens et renforce sa position de distributeur direct en ouvrant entre autres une filiale en Roumanie puis en Bulgarie. Ces deux entités exercent une activité de distribution en partenariat de longue date avec les opérateurs locaux.

### A. Avenir Telecom Bulgaria

La Bulgarie est un pays au taux de pénétration des mobiles élevé puisqu'il était de 128% en 2017 avec 9 millions d'unités vendues pour 7 millions d'habitants. Le taux de pénétration des smartphones était quant à lui de 52% et devrait atteindre 62% d'ici 2022 (Source : Statista).

L'achat de téléphones et de forfaits en Bulgarie se fait quasi exclusivement via les opérateurs téléphoniques. Ils sont trois à se partager le marché avec MobilTel en tête (39% de parts de marché) suivi de Telenor (32%) et de Vivacom (29%).



Source : Telenor

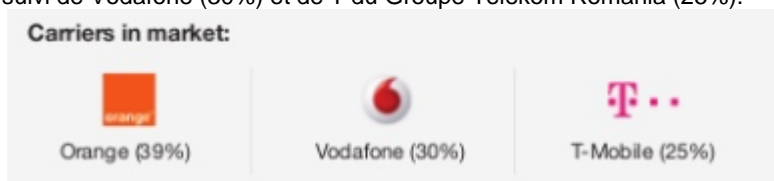
Avenir Telecom entretient un partenariat exclusif avec l'opérateur Telenor depuis plus de 12 ans malgré les rachats successifs; il est le dernier distributeur indépendant à vendre les services de l'opérateur dans 51 magasins sous enseigne Telenor. Ces derniers représentent 20% des 250 points de ventes Telenor, l'opérateur détenant 80% des autres magasins en propre.

En mars 2018, Telenor a annoncé la vente de ses activités en Europe Centrale et Europe de l'Est au Groupe PFF pour un total de 2.8 milliards d'euros (Source : The Budapest Beacon). A travers cette opération, PFF a ainsi racheté les filiales Telenor en Hongrie, en Bulgarie, au Monténégro et en Serbie.

### B. Avenir Telecom Romania

Le taux de pénétration des mobiles en Roumanie est également élevé puisqu'il était de 117% en 2016 atteignant les 23.1 millions d'unités vendues pour 19.7 millions d'habitants. Plus de la moitié des consommateurs utilisaient des cartes pré payées (Source : Romania Insider). Le taux de pénétration des smartphones était quant à lui de 43% en 2017 et devrait atteindre 52% d'ici 2022 (Source : Statista).

Comme en Bulgarie, l'achat de téléphones et de forfaits en Roumanie se fait quasi exclusivement via les opérateurs téléphoniques. Ils sont trois à se partager le marché avec Orange en tête (39% de parts de marché) suivi de Vodafone (30%) et de T du Groupe Telekom Romania (25%).



Source : Fortumo

Telekom Romania fait partie du groupe Deutsche Telekom, le plus grand distributeur de services de télécommunication en Europe en termes de chiffre d'affaires (Source : Telekom).

Avenir Telecom entretient un partenariat avec Telekom Romania Mobile Communication depuis 2006 malgré les rachats successifs. En tant que plus gros distributeur indépendant de Telekom Romania, il vend les services de l'opérateur dans 50 magasins sous enseigne T. Ces derniers représentent plus de 10% des points de ventes T totaux.

## **II Analyse des comptes consolidés du Groupe**

---

### **II.1 Présentation générale**

#### **Evènements significatifs de l'exercice**

Le Groupe a poursuivi sa stratégie commerciale dans un contexte économique fortement dégradé au travers de sa société tête de Groupe et de ses deux filiales opérationnelles respectivement en Bulgarie et en Roumanie.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) ;

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un arrêt des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international qui a notamment conduit à la fermeture de certains magasins (93 magasins exploités à fin mars 2018, 118 magasins exploités à fin mars 2017).

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation et a arrêté le plan de redressement présenté par la Société.

Le Tribunal de Commerce de Marseille, qui a souligné que la société avait démontré la qualité du travail de restructuration entrepris, a arrêté le plan de redressement de la société Avenir Telecom et a fixé sa durée à 10 ans.

L'apurement du passif d'un montant de 60,7 millions d'euros au 10 juillet 2017 a été établi de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 millions d'euros ;
- un paiement de 8,6 millions d'euros le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement de 0,5 million d'euros d'une créance superprivilégiée ;
- un paiement selon les modalités arrêtées par le Tribunal de Commerce de Marseille comprenant un étalement sur 10 ans des créances hors superprivilège avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Suite aux règlements effectués au cours de la période, le passif judiciaire reconnu dans les comptes de la Société au 31 mars 2018 est de 23,3 millions d'euros avant actualisation, 21,2 millions d'euros après actualisation (note 18).

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité et la Direction considère que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour continuer

ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze prochains mois. Au 31 mars 2018, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 7,0 millions d'euros.

Les instances en cours non provisionnées comptablement ne feront pas l'objet d'une provision annuelle auprès du commissaire à l'exécution du plan.

Avenir Telecom et les parties prenantes doivent se présenter le 24 septembre 2018 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il aura procédé.

En date du 17 mai 2017, la Société a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue au titre de cette transaction, qui a permis de financer en partie les règlements effectués envers les établissements de crédit et les principaux créanciers en contrepartie d'un abandon d'une partie de leur créance, est comptabilisée dans les comptes consolidés clos au 31 mars 2018.

## II.2 Chiffre d'affaires et marge brute consolidés

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'exercice 2017-2018 s'élève à 56,2 millions d'euros, en progression de 1,2 % par rapport à l'exercice 2016-2017. Le Groupe réalise 78,1 % de son chiffre d'affaires à l'international et est désormais présent dans 60 pays.

## II.3 Résultats consolidés

| Milliers d'euros                                                       | 31 mars 2018  | 31 mars 2017  |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                              | <b>56 221</b> | <b>55 565</b> |
| Coût des services et produits vendus                                   | (30 571)      | (33 207)      |
| <b>Marge brute</b>                                                     | <b>25 650</b> | <b>22 358</b> |
| Taux de marge brute                                                    | 45,6%         | 40,2%         |
| Frais de transport et de logistique                                    | (4 489)       | (2 568)       |
| Coûts des réseaux de distribution directe                              | (4 289)       | (6 039)       |
| Autres charges commerciales                                            | (2 364)       | (2 563)       |
| Charges administratives                                                | (12 531)      | (8 715)       |
| Autres produits et charges, nets                                       | 27 802        | 288           |
| Dépréciation des actifs non courants                                   | -             | 75            |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                           | <b>29 779</b> | <b>2 836</b>  |
| Produits financiers                                                    | 2 538         | 200           |
| Charges financières                                                    | (172)         | (158)         |
| <b>Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat</b> | <b>32 145</b> | <b>2 878</b>  |
| Impôts sur le résultat                                                 | (1 453)       | (1 534)       |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                          | <b>30 692</b> | <b>1 344</b>  |
| <b>Résultat net après impôts des activités abandonnées</b>             | <b>-</b>      | <b>-</b>      |
| <b>Résultat net</b>                                                    | <b>30 692</b> | <b>1 344</b>  |

## Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'exercice 2017-2018 s'élève à 56,2 millions d'euros, en hausse de 1,2% par rapport à l'exercice 2016-2017.

Le résultat opérationnel consolidé s'établit à 28,4 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros l'exercice précédent.

La charge d'impôt sur l'exercice 2017-2018 s'élève à 1,5 million d'euros.

Le résultat net du Groupe sur l'exercice 2017-2018 est un profit de 30,7 millions d'euros contre 1,3 million d'euros sur l'exercice 2016-2017.

## II.4 Bilan consolidé

Le total du bilan au 31 mars 2018 s'élève à 36,0 millions d'euros contre 44,7 millions d'euros au 31 mars 2017.

### II.4.1 Actif

| Milliers d'euros                            | Notes    | 31 mars 2018  | 31 mars 2017  |
|---------------------------------------------|----------|---------------|---------------|
| <b>Actifs non courants</b>                  |          |               |               |
| Autres immobilisations incorporelles nettes | (6), (8) | 59            | 86            |
| Immobilisations corporelles nettes          | (7), (8) | 159           | 256           |
| Acomptes versés sur passif judiciaire       | (18)     | 160           |               |
| Autres actifs non courants nets             | (9)      | 610           | 795           |
| <b>Total actifs non courants</b>            |          | <b>988</b>    | <b>1 137</b>  |
| <b>Actifs courants</b>                      |          |               |               |
| Stocks nets                                 | (10)     | 6 702         | 8 130         |
| Créances clients nettes                     | (11)     | 12 901        | 17 634        |
| Autres actifs courants                      | (12)     | 8 164         | 11 495        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie     | (13)     | 7 029         | 6 129         |
| <b>Total actifs courants</b>                |          | <b>34 796</b> | <b>43 389</b> |
| <b>Activités abandonnées</b>                |          |               |               |
| Actifs des activités abandonnées            | (29)     | 172           | 172           |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                          |          | <b>35 956</b> | <b>44 698</b> |

#### Actifs non courants

Les actifs non courants s'élèvent à 1,0 million d'euros au 31 mars 2018 contre 1,1 millions d'euros au 31 mars 2017.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 0,2 millions d'euros contre 0,3 millions d'euros au 31 mars 2017.

Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 1,4 millions d'euros comme au 31 mars 2017.

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 3,2 millions d'euros contre 10,9 millions d'euros au 31 mars 2017. L'essentiel de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles correspond à des agencements siège et équipements en matériel informatique.

Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 0,6 millions d'euros contre 0,8 millions d'euros au 31 mars 2017.

#### Actifs courants

Les actifs courants représentent 34,8 millions d'euros contre 43,4 millions d'euros au 31 mars 2017.

Les dépréciations de stocks ont pris en compte la réduction du délai d'écoulement des stocks.

Les stocks nets s'élèvent à 6,7 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros au 31 mars 2017 et se décomposent de la manière suivante :

- 6,6 millions d'euros de matériel de téléphonie mobile et d'accessoires associés contre 7,9 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- 0,1 millions d'euros de matériel multimédia contre 0,2 millions d'euros au 31 mars 2017.

La dépréciation sur stocks représente 39,6 % du stock brut (39,1 % pour le matériel de téléphonie mobile et 59,2 % pour le matériel multimédia) contre 32,6 % au 31 mars 2017. La rapide obsolescence technologique et commerciale de ce type de produits implique une gestion très rigoureuse des stocks.

Les créances clients nettes s'élèvent à 12,9 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros au 31 mars 2017, après prise en compte d'une dépréciation de 5,9 millions d'euros (8,1 millions d'euros au 31 mars 2017), représentant une dépréciation de 31,4 % des créances brutes contre 31,4 % au 31 mars 2017. Dans ce poste figurent :

- 9,1 millions d'euros de rémunérations nettes à recevoir des opérateurs contre 11,5 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- 0,2 million d'euros de factures à établir sur des ventes de services à des clients de téléphonie contre 0,2 million d'euros au 31 mars 2017 ;
- 3,6 millions d'euros nets de créances clients Téléphonie contre 5,9 millions d'euros nets au 31 mars 2017.

Les créances nettes comprennent des créances et factures à établir cédées dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe. La Société conservant la majeure partie des risques et

des avantages liés à ces créances, elles sont maintenues à l'actif du bilan. Au 31 mars 2018, le montant tiré est de 0,4 million d'euros identique au 31 mars 2017 et le montant dû par le factor est de 0,2 million d'euros contre 0,6 million d'euros au 31 mars 2017.

Les autres actifs courants s'élèvent à 8,2 millions d'euros contre 11,4 millions d'euros au 31 mars 2017.

Il prend en compte :

- 2,3 millions d'euros de créances TVA et autres créances sur l'État correspondant principalement à des acomptes de taxes ou d'impôt sur les sociétés, de créances de TVA, contre 3,6 millions d'euros au 31 mars 2016 ;
- 4,4 millions d'euros d'avoirs à recevoir de la part de fournisseurs ou d'acomptes versés contre 6,2 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- 1,3 million d'euros d'autres créances contre 1,6 million d'euros au 31 mars 2017 ;
- 0,1 million d'euros de charges constatées d'avance contre 0,1 millions d'euros au 31 mars 2017.

La trésorerie s'élève à 7,0 millions d'euros contre 6,1 millions d'euros au 31 mars 2017.

## II.4.2 Passif

| Milliers d'euros                                 | Notes     | 31 mars 2018    | 31 mars 2017    |
|--------------------------------------------------|-----------|-----------------|-----------------|
| <b>Capitaux propres</b>                          |           |                 |                 |
| Capital social                                   | (19)      | 22 100          | 22 100          |
| Primes d'émission                                | (19)      | 7 733           | 7 652           |
| Réserves consolidées                             | (19)      | (68 511)        | (69 855)        |
| Ecart de conversion                              | (20)      | (2 625)         | (2 721)         |
| Résultat de l'exercice                           |           | 30 692          | 1 344           |
| Intérêts minoritaires                            |           | -               | -               |
| <b>Total capitaux propres</b>                    |           | <b>(10 612)</b> | <b>(41 481)</b> |
| <b>Passifs non courants</b>                      |           |                 |                 |
| Dettes financières - Part non courante           |           | -               | -               |
| Provisions et autres passifs - Part non courante | (15)      | 220             | 274             |
| Passif judiciaire - Part non courante            | (14)      | 19 771          | -               |
| Impôts différés                                  | (28)      | 1 200           | 1 200           |
| <b>Total passifs non courants</b>                |           | <b>21 191</b>   | <b>1 474</b>    |
| <b>Passifs courants</b>                          |           |                 |                 |
| Dettes financières - Part courante               | (14)      | 23              | 30 522          |
| Découvert bancaire                               | (13),(14) | 1 117           | 4 570           |
| Provisions - Part courante                       | (16)      | 1 853           | 4 103           |
| Fournisseurs                                     |           | 5 945           | 14 017          |
| Passif judiciaire - Part courante                | (14)      | 1 544           | -               |
| Dettes fiscales et sociales                      |           | 4 594           | 19 615          |
| Dettes d'impôts courants                         |           | 1 437           | 1 485           |
| Autres passifs courants                          | (17)      | 8 459           | 9 988           |
| <b>Total passifs courants</b>                    |           | <b>24 972</b>   | <b>84 300</b>   |
| <b>Activités abandonnées</b>                     |           |                 |                 |
| Passifs des activités abandonnées                | (29)      | 405             | 405             |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                              |           | <b>35 956</b>   | <b>44 698</b>   |

### Capitaux propres

Tenant compte notamment du profit net de la période de 29,3 millions d'euros, les capitaux propres ressortent à -10,6 millions d'euros contre -41,5 millions d'euros au 31 mars 2017.

### Provisions et autres passifs non courants

Le poste « Provisions et autres passifs non courants » ressort à 0,2 million d'euros concernant des provisions pour indemnités de départ en retraite, contre 0,3 million d'euros au 31 mars 2017.

La part non courante du passif judiciaire s'élève à 20,6 millions d'euros au 31 mars 2018.

### Dettes financières

La trésorerie nette totale (dettes financières courantes et non courantes auxquelles s'ajoutent les découverts bancaires nets de la trésorerie à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des intérêts courus) s'élève à 5,9 millions d'euros contre une dette nette de 29,0 millions d'euros au 31 mars 2017.

Les dettes financières brutes s'élèvent à 1,1 millions d'euros contre 35,1 millions d'euros au 31 mars 2017. Elles prennent en compte les découverts et tirages factor.

## Passifs courants

Le total des passifs courants s'élève à 25,0 millions d'euros contre 84,3 millions d'euros au 31 mars 2017.

Il comprend, les éléments suivants :

- 1,1 million d'euros de découverts bancaires contre 4,6 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- les provisions, part courante, représentent 1,9 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros au 31 mars 2017. Elles comprennent principalement des litiges sociaux, commerciaux et une provision pour restructuration, compte tenu des plans de sauvegarde de l'emploi mis en œuvre en France;
- le poste « Fournisseurs » s'élève à 5,9 millions d'euros contre 14,0 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 4,6 millions d'euros contre 19,6 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- les dettes d'impôt courant sont de 1,5 millions d'euros, idem au 31 mars 2017 ;
- les autres passifs courants s'élèvent à 8,5 millions d'euros contre 10,0 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- la part courante des dettes rattachées au passif judiciaire ont été reclassées sur une ligne distincte.

Parmi les autres éléments du poste « Autres passifs courants » figurent :

- des clients créditeurs et avoirs à établir pour 5,7 millions d'euros contre 7,4 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- des produits et rémunérations constatés d'avance, conditionnés à la réalisation d'objectifs commerciaux futurs, pour 0,2 million d'euros contre 1,8 million d'euros au 31 mars 2017 ;
- d'autres passifs à court terme pour 2,6 millions d'euros contre 0,8 million d'euros au 31 mars 2017.

## II.5 Flux de trésorerie consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des flux de trésorerie pour les exercices 2018 et 2017 :

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                            | <b>31 mars 2018</b> | <b>31 mars 2017</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Capacité d'autofinancement des activités poursuivies</b>                             | <b>11 974</b>       | <b>(4 276)</b>      |
| Variation des actifs nets et passifs d'exploitation, hors effets des acquisitions (BFR) | (3 932)             | 5 612               |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies                       | 8 041               | 1 336               |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées                       | -                   | -                   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                            | <b>8 041</b>        | <b>1 336</b>        |
| Flux d'investissement hors acquisitions/cessions de filiales                            | 608                 | 683                 |
| <b>Cash-flows libres d'exploitation</b>                                                 | <b>8 650</b>        | <b>2 019</b>        |
| Acquisitions/Cessions de filiales                                                       | -                   | -                   |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement                                    | (7 887)             | (3 530)             |
| Incidence des variations de change sur la trésorerie                                    | 138                 | 30                  |
| <b>Variation de trésorerie</b>                                                          | <b>900</b>          | <b>(1 481)</b>      |
| Trésorerie à l'ouverture                                                                | 6 129               | 7 610               |
| Trésorerie à la clôture                                                                 | 7 029               | 6 129               |

La capacité d'autofinancement est la somme du résultat net des activités poursuivies et des éléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation.

L'exploitation génère 8,0 millions d'euros de flux de trésorerie opérationnels positifs dont :

- 12,0 millions d'euros de capacité d'autofinancement négative des activités poursuivies (résultat net et éléments non constitutifs de flux liés aux activités opérationnelles) ;
- 3,9 millions d'euros de diminution du besoin en fonds de roulement généré essentiellement par la baisse des dettes.

Les cash-flows libres d'exploitation (flux de trésorerie d'exploitation- flux d'investissement hors acquisition/cession de filiales) sont positifs à 8,7 millions d'euros contre 2,0 millions d'euros au 31 mars 2017.

Les flux d'investissement représentent une ressource de 0,7 million d'euros et prennent en compte notamment 0,4 million d'euros de produits de cession d'actifs.

Les flux de financement représentent une sortie de 7,9 millions d'euros et correspondent au remboursement des dettes financière suite à l'abandon des établissements bancaires de 76,5% de leur dette en contrepartie d'un paiement immédiat du solde.

L'ensemble de ces flux explique la variation de trésorerie positive pour 0,9 million d'euros, pour une trésorerie à l'actif du bilan de 7,0 millions d'euros en fin de période.

## II.6 Politique de financement

### Affacturation

Deux contrats d'affacturation ont été signés en date du 16 avril 2014 et 18 décembre 2014 afin de financer le besoin en fonds de roulement de la Société. Au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, les montants relatifs à l'affacturation sont analysés comme suit :

| Milliers d'euros                           | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--------------------------------------------|--------------|--------------|
| Créances clients cédées factor A (note 11) | 525          | 704          |
| Créances clients cédées factor B (note 11) | (3)          | (116)        |
| Montants tirés, en découvert               | (477)        | (424)        |
| Montants dûs par le factor                 | 235          | 611          |
| <b>Affacturation non utilisé</b>           | <b>48</b>    | <b>280</b>   |

Au 31 mars 2018, la Société a cédé 525 milliers d'euros de créances brutes non encaissées.

### Endettement des filiales étrangères

Au cours des exercices précédents, plusieurs sociétés étrangères du Groupe avaient également mis en place des lignes de financement à court et moyen terme, selon des modalités spécifiques à chaque pays.

Au 31 mars 2018, seule la ligne de financement court terme du Portugal existe mais est gelée du fait de l'ouverture de la liquidation judiciaire de la filiale. Cette ligne est tirée à hauteur de 639 milliers d'euros dans les derniers états financiers communiqués à la Société.

## II.7 Investissements.

### Exercice 2015-2016

Le parc de magasins est de 124 points de vente au 31 mars 2016. Le montant des investissements nets liés aux activités d'investissement de l'exercice 2015-2016 pour 0,1 million d'euros se décompose essentiellement en :

- 0,4 million d'euros d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- 0,4 million d'euros de produits nets des cessions d'actifs ;
- 0,1 million d'euros de variation des autres actifs immobilisés.

### Exercice 2016-2017

Le parc de magasins est de 118 points de vente au 31 mars 2017. Le montant des désinvestissements nets liés aux activités d'investissement de l'exercice 2016-2017 pour 0,7 million d'euros correspond aux produits nets des cessions d'actifs.

### Exercice 2017-2018

Le parc de magasins est de 93 points de vente au 31 mars 2018. Le montant des désinvestissements nets liés aux activités d'investissement de l'exercice 2017-2018 pour 0,4 million d'euros correspond aux produits nets des cessions d'actifs.

## **II.8 Immobilisations incorporelles et corporelles consolidées**

La politique du Groupe Avenir Telecom est de ne pas être propriétaire des murs de magasins mais de créer ou d'acquérir des fonds de commerce dans le cadre du développement de son activité de distribution directe en centres commerciaux et centre-ville.

À ce titre, le Groupe négocie le prix d'acquisition de droit d'entrée et de droit au bail et réalise des travaux d'aménagement et de réalisation au concept de l'enseigne Internity.

Les baux commerciaux sont de durée variable selon les pays : de 1 à 10 ans.

Au 31 mars 2018, le parc de magasins du Groupe (93 au total) se décompose de la manière suivante :

- Roumanie : 50
- Bulgarie : 43

Au 31 mars 2018, les engagements donnés au titre des loyers des magasins s'élèvent à 1,1 million d'euros dont 0,3 million d'euros à moins d'un an, contre 0,5 millions d'euros au 31 mars 2017 dont 0,3 million d'euros à moins d'un an.

Le Groupe est locataire de son siège social.

## **II.9 Impact environnemental**

Le Groupe Avenir Telecom n'a pas connaissance de toute problématique environnementale pouvant influencer l'utilisation de ses immobilisations corporelles.

# **III Analyse des comptes sociaux du Groupe**

---

## **III.1 Rappel de l'activité de la société Avenir Telecom**

La Société intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation de contrats de service,
- de fabrication et commercialisation d'accessoires de téléphonie et de mobiles alternatifs.

La Société effectue également la distribution de ses produits auprès de clients de la Grande Distribution ou de distributeurs spécialisés.

La date de clôture comptable a été décidée principalement en raison de la saisonnalité de l'activité afin de mieux la répartir au sein des semestres comptables. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) ;

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un arrêt des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international (plus aucun magasin exploité à fin mars 2018, 4 magasins exploités à fin mars 2017).

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation et a arrêté le plan de redressement présenté par la Société.



Le Tribunal de Commerce de Marseille, qui a souligné que la société avait démontré la qualité du travail de restructuration entrepris, a arrêté le plan de redressement de la société Avenir Telecom et a fixé sa durée à 10 ans.

- L'apurement du passif d'un montant de 60,7 millions d'euros au 10 juillet 2017 a été établi de la façon suivante : un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 M€ ;
- un paiement de 8,6 M€ le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement sur 10 ans avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Suite aux règlements effectués au cours de la période, le passif judiciaire reconnu dans les comptes de la Société au 31 mars 2018 est de 23,3 millions d'euros avant actualisation, 21,2 millions d'euros après actualisation (note 18).

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité et la Direction considère que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze prochains mois. Au 31 mars 2018, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 7,0 millions d'euros.

Les instances en cours non provisionnées comptablement ne feront pas l'objet d'une provision annuelle auprès du commissaire à l'exécution du plan.

Avenir Telecom et les parties prenantes doivent se présenter le 24 septembre 2018 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il aura procédé.

En date du 17 mai 2017, la Société a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue au titre de cette transaction, qui a permis de financer en partie les règlements effectués envers les établissements de crédit et les principaux créanciers en contrepartie d'un abandon d'une partie de leur créance, est comptabilisée dans les comptes sociaux clos au 31 mars 2018.

Avenir Telecom est coté sur Euronext List – compartiment C (Euronext Paris).

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 juin 2018 et sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

## **Principales estimations**

Les comptes annuels au 31 mars 2018 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que la société serait en mesure de générer une trésorerie équilibrée durant la période d'observation puisqu'un plan de redressement a été arrêté par le Tribunal de Commerce de Marseille le 10 juillet 2017.

Conformément à l'approche retenue par le Groupe historiquement dans ses principes comptables :

- les actifs, y compris les fonds de commerce, droits au bail et droits d'entrée, liés aux magasins ont été comparés aux cash flows prévisionnels, il en est résulté une dépréciation totale des dits actifs détenus en France (notes 7, 8 et 9) ;
- les écarts d'acquisition résiduels ont été également totalement dépréciés dans la continuité de ce qui a été observé sur le marché de la téléphonie en France et en Espagne.

Au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

## III.2 Provisions pour dépréciation des titres et créances

### Groupe

Les éléments relatifs au financement de la Société décrits en note 2.1 de l'annexe des comptes annuels, sont inscrits au résultat financier. Leur impact net sur le résultat de la période s'analyse ainsi :

| Milliers d'euros                                           | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Variation nette des provisions sur prêts (1)               | 360          | 530          |
| Variation nette des provisions sur comptes courants (1)    | 7            | (98)         |
| Variation nette des provisions sur comptes clients (1)     | 263          | -            |
| Variation nette des provisions pour risques et charges (1) | 79           | (21)         |
| Dividendes (2)                                             | -            | 3 500        |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>709</b>   | <b>3 911</b> |

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (1) | <p>Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire de la participation est devenue inférieure à la valeur comptable. Dans l'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participations, il est tenu compte de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie future et de la contribution des filiales concernées aux capitaux propres consolidés.</p> <p>En cas de perte de valeur, les provisions sont imputées sur les titres de participation. En cas de valeur d'inventaire négative, la provision est ensuite imputée sur les actifs relatifs à ces filiales (prêts, comptes courants, créances clients) et une provision pour risque est constituée à hauteur de l'éventuelle quote-part des capitaux propres négatifs non encore provisionnés ou pour tenir compte des garanties octroyées par la Société à certaines filiales. Les provisions sur prêts, comptes courants et créances clients tiennent aussi compte des décisions de la Direction du Groupe en matière de soutien aux filiales en pertes.</p> |
| (2) | <p>En date du 2 février 2017, l'administrateur unique d'Avenir Telecom Espagne avait décidé l'octroi d'un dividende au profit d'Avenir Telecom France d'un montant de 3 500 millions d'euros.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## III.3 Analyse du compte de résultat

| Milliers d'euros                                       | 31 mars 2018  | 31 mars 2017   |
|--------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                              | <b>30 803</b> | <b>30 930</b>  |
| Subventions d'exploitation                             | -             | -              |
| Achats de marchandises                                 | (14 511)      | (21 686)       |
| Variation de stocks de marchandises                    | (1 203)       | (5 437)        |
| Autres achats et charges externes                      | (7 442)       | (9 304)        |
| Impôts et taxes                                        | (6 017)       | (34)           |
| Salaires et traitements                                | (3 202)       | (6 465)        |
| Charges sociales                                       | (1 112)       | (1 520)        |
| Dotation aux amortissements                            | (60)          | (266)          |
| Variation nette des provisions                         | 880           | 12 466         |
| Autres produits et charges                             | 21 316        | (1 889)        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                         | <b>19 453</b> | <b>(3 205)</b> |
| Produits financiers                                    | 572           | 600            |
| Charges financières                                    | (109)         | (298)          |
| Autres éléments financiers relatifs aux Sociétés liées | 709           | 3 911          |
| Variation nette des autres provisions financières      | 153           | 162            |
| <b>Résultat financier</b>                              | <b>1 325</b>  | <b>4 375</b>   |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital       | 440           | 727            |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital      | (9)           | (454)          |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                           | <b>431</b>    | <b>273</b>     |
| Impôt sur les résultats                                | -             | -              |
| <b>Résultat net</b>                                    | <b>21 209</b> | <b>1 443</b>   |

**Le chiffre d'affaires** de l'exercice 2017-2018 s'élève à 30,8 millions d'euros contre 30,9 millions d'euros sur l'exercice précédent.

**Les salaires et charges sociales** de l'exercice 2017-2018 s'élèvent à 4,3 millions d'euros contre 8,0 millions d'euros sur l'exercice 2016-2017. L'effectif moyen compte 37 personnes au 31 mars 2018 contre 67 personnes au 31 mars 2017.

**Le résultat d'exploitation** de l'exercice 2017-2018 est un bénéfice de 19,5 millions d'euros contre une perte de 3,2 millions d'euros sur l'exercice précédent.

**Le résultat financier** de l'exercice 2017-2018 est un profit de 1,3 million d'euro contre 4,4 millions d'euros sur l'exercice 2016-2017. Il prend en compte :

- des produits financiers pour 0,6 million d'euros contre 0,6 million sur l'exercice 2016-2017 ;
- des charges financières pour 0,1 million d'euros contre 0,3 million d'euros à l'exercice précédent ;
- des autres éléments financiers relatifs aux sociétés liées pour 0,7 million d'euros contre 3,9 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- et une variation nette des autres provisions financières pour 0,2 million d'euros contre 0,2 million d'euros sur l'exercice 2016-2017.

**Le résultat exceptionnel** de l'exercice 2017-2018 est un profit de 0,4 million d'euros correspondant à une plus-value sur cession d'immobilisations incorporelles, contre une plus-value de 0,3 millions d'euros sur l'exercice 2016-2017.

**Le résultat net** de l'exercice 2017-2018 est un gain de 21,2 millions d'euros contre 1,4 million d'euros sur l'exercice précédent.

### III.4 Analyse du bilan

Le total du bilan au 31 mars 2018 s'élève à 24,1 millions d'euros contre 32,6 millions au 31 mars 2017.

#### Actif

| Milliers d'euros                             | 31 mars 2018  | 31 mars 2017  |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles                | 1             | -             |
| Immobilisations corporelles                  | 67            | 92            |
| Immobilisations financières                  | 2 323         | 1 760         |
| <b>Total actif immobilisé</b>                | <b>2 391</b>  | <b>1 852</b>  |
| <b>Acomptes versés sur Passif judiciaire</b> | <b>160</b>    | <b>-</b>      |
| Stocks                                       | 4 823         | 6 393         |
| Clients et comptes rattachés                 | 1 852         | 8 099         |
| Autres créances                              | 9 522         | 11 860        |
| Disponibilités                               | 5 252         | 4 330         |
| <b>Total actif circulant</b>                 | <b>21 449</b> | <b>30 682</b> |
| Charges constatées d'avance                  | 40            | -             |
| Ecart de conversion actif                    | 67            | 58            |
| <b>Total de l'actif</b>                      | <b>24 107</b> | <b>32 592</b> |

#### Actif immobilisé

Le total de l'actif immobilisé net est de 2,4 million d'euros au 31 mars 2018 contre 1,9 million d'euros au 31 mars 2017. Il prend en compte :

- 0,1 million d'euros d'immobilisations corporelles contre 0,1 million d'euros au 31 mars 2017, qui représentent principalement des installations, agencements et aménagements de magasins et du matériel informatique ;
- 2,3 millions d'euros d'immobilisations financières contre 1,8 millions d'euros au 31 mars 2017 qui correspondent à des titres de participation, des dépôts de garantie, des prêts et autres immobilisations.

#### Actif circulant

**Le stock brut** s'élève à 8,7 millions d'euros, déprécié à hauteur de 3,9 millions d'euros, soit à 44,6 %. Au 31 mars 2017, le stock brut s'élevait à 9,9 millions d'euros, déprécié à hauteur de 3,5 millions d'euros, soit à 35,5 %.

**Les créances clients brutes** s'élèvent à 8,2 millions d'euros contre 16,9 millions d'euros au 31 mars 2017. Les montants nets sont respectivement de 1,9 millions d'euros et 8,1 millions d'euros.

Conformément aux normes applicables en France les créances nettes ne comprennent pas les créances cédées dans le cadre de l'affacturage pour un montant de 1 041 milliers au 31 mars 2018 (note 4.1 de l'annexe des comptes annuels). Dans les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS, la Société conservant la majeure partie des risques et des avantages liés à ces créances, ces créances ont été maintenues à l'actif du bilan.

**Les autres créances brutes** de l'actif circulant comprennent notamment :

- 2,0 millions d'euros de créances sur l'État et autres collectivités publiques ;
- 41,0 millions de créances Groupe et associés ;
- 5,7 millions de créances sur débiteurs divers (dont 1,7 million d'euros d'acomptes versés) contre 8,2 millions d'euros au 31 mars 2017.

**Les disponibilités** au 31 mars 2018 s'élèvent à 5,3 millions d'euros contre 4,3 millions d'euros au 31 mars 2017.

## Passif

| Milliers d'euros                                     | 31 mars 2018    | 31 mars 2017    |
|------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Capital social                                       | 22 100          | 22 100          |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport               | 5 703           | 5 703           |
| Réserve légale                                       | 1 869           | 1 869           |
| Réserves statutaires et réglementées                 | -               | -               |
| Report à nouveau                                     | (70 821)        | (72 264)        |
| Résultat de l'exercice                               | 21 209          | 1 443           |
| <b>Total capitaux propres</b>                        | <b>(19 940)</b> | <b>(41 149)</b> |
| <b>Provisions pour risques &amp; charges</b>         | <b>3 580</b>    | <b>6 039</b>    |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit | 0               | 34 350          |
| Emprunts et dettes financières divers                | 4 100           | 91              |
| Avances et acomptes reçu sur cdes en cours           | 23              | 56              |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés             | 3 958           | 12 490          |
| Passif Judiciaire                                    | 23 495          | -               |
| Dettes fiscales et sociales                          | 1 216           | 11 181          |
| Autres dettes                                        | 7 480           | 7 694           |
| <b>Total des dettes</b>                              | <b>40 272</b>   | <b>65 862</b>   |
| Produits constatés d'avance                          | 174             | 1 785           |
| Ecart de conversion passif                           | 21              | 55              |
| <b>Total du passif</b>                               | <b>24 107</b>   | <b>32 592</b>   |

**Les capitaux propres** ressortent à -19,9 millions d'euros contre -41,1 millions d'euros au 31 mars 2017, après prise en compte du résultat de la période pour 21,2 millions d'euros. Depuis l'exercice clos le 31 mars 2014, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. L'assemblée générale du 25 juillet 2014 a décidé la non dissolution de la société qui avait ainsi jusqu'au 31 mars 2017 pour reconstituer ses capitaux propres. Cette obligation est suspendue tant que la Société est en plan de continuation.

**Les provisions** pour risques et charges s'élèvent à 3,6 millions d'euros contre 6,0 millions d'euros au 31 mars 2017. Les provisions correspondent essentiellement aux provisions pour risques sur filiales et aux provisions pour litiges.

Les variations nettes du poste de provisions pour risques et charges de -2,5 millions d'euros proviennent :

- d'une variation nette de -1,0 million d'euros de provisions sur litiges ;
- d'une variation nette de -0,6 million d'euros de provisions loyers ;
- d'une variation nette de -0,7 million d'euros de provisions pour restructurations.

**Les dettes** s'élèvent à 41,1 millions d'euros contre 65,9 millions d'euros au 31 mars 2017, dont principalement:

- 4,1 millions d'euros de groupe et associés
- 4,4 millions d'euros de dettes fournisseurs contre 12,5 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- 1,1 million d'euros de dettes fiscales et sociales contre 11,2 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- 7,5 millions d'euros d'autres dettes contre 7,7 millions d'euros au 31 mars 2017 ;
- 23,5 millions d'euros du passif judiciaire.

## Information sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

La décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance à la clôture de l'exercice ainsi que celui des créances avec les clients est présentée ci-dessous :

| En milliers                                           | Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu |              |               |               |                  | Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu |        |              |               |               |                  |       |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------|---------------|---------------|------------------|-------|
|                                                       | 0 Jour                                                                                       | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total                                                                                        | 0 Jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total |
| Nombre de factures concernées                         |                                                                                              | 41           | 2             |               |                  | 43                                                                                           | 221    | 91           | 116           | 42            | 2466             | 111   |
| Montant total des factures concernées (k€)            |                                                                                              | 196          | 1             |               |                  | 197                                                                                          | 939    | 264          | 101           | 35            | 235              | 2     |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice | 0,0%                                                                                         | 0,0%         | 0,0%          | 0,0%          | 0,0%             | 0,0%                                                                                         |        |              |               |               |                  |       |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice       |                                                                                              |              |               |               |                  |                                                                                              | 0,0%   | 0,0%         | 0,0%          | 0,0%          | 0,0%             | 0,0%  |

La différence entre le montant des dettes fournisseurs ci-dessus et le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » du bilan est liée aux factures non parvenues et aux acomptes versés qui sont nettés dans le tableau. Les dettes fournisseurs antérieures au redressement judiciaire ne sont pas prises en compte. Les créances clients sont hors les créances cédées au factor et hors créances douteuses ou litigieuses.

### III.5 Analyse des flux de trésorerie

| Milliers d'euros                                                                                                | 31 mars 2018    | 31 mars 2017   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| <b>FLUX D'EXPLOITATION</b>                                                                                      |                 |                |
| <b>Résultat net</b>                                                                                             | <b>21 209</b>   | <b>1 443</b>   |
| <b>Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation</b>                                     | <b>(17 440)</b> | <b>(1 693)</b> |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles, corporelles et financières | (408)           | (456)          |
| Variation nette des provisions pour risques et charges                                                          | (1 493)         | (4 464)        |
| Plus ou moins value sur cessions d'actifs                                                                       | (430)           | (273)          |
| Abandon de créances                                                                                             | (27 410)        | -              |
| Evolution du passif judiciaire                                                                                  | 12 301          | -              |
| Dividendes/Acompte sur dividendes                                                                               | -               | 3 500          |
| <b>Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation</b>                      | <b>941</b>      | <b>814</b>     |
| Variation des actifs/passifs relatifs aux clients                                                               | 2 742           | 7 119          |
| Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs                                                          | (2 858)         | (1 576)        |
| Variation des stocks                                                                                            | 1 570           | (2 444)        |
| Variation des autres actifs/passifs d'exploitation                                                              | 1 477           | (2 285)        |
| Remboursement du passif judiciaire                                                                              | (1 989)         | -              |
| <b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)</b>                                                       | <b>4 710</b>    | <b>564</b>     |
| <b>FLUX D'INVESTISSEMENTS</b>                                                                                   |                 |                |
| Produit net des cessions d'actifs et de fusion                                                                  | 440             | 727            |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles                                                      | (5)             | -              |
| Variation des comptes courants                                                                                  | 4 464           | 389            |
| Variation des autres actifs immobilisés                                                                         | (316)           | 26             |
| <b>Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (B)</b>                                          | <b>4 583</b>    | <b>1 142</b>   |
| <b>FLUX DE FINANCEMENT</b>                                                                                      |                 |                |
| Remboursement des dettes financières                                                                            | (7 947)         | -              |
| Variation des découverts bancaires                                                                              | (424)           | (2 535)        |
| <b>Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement (C)</b>                                            | <b>(8 371)</b>  | <b>(2 535)</b> |
| <b>VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>                                                                          | <b>922</b>      | <b>(829)</b>   |
| Trésorerie à l'ouverture (D)                                                                                    | 4 330           | 5 159          |
| <b>Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)</b>                                                                        | <b>5 252</b>    | <b>4 330</b>   |

Les flux de trésorerie issus de l'exploitation représentent un gain de 4,7 millions d'euros contre 0,6 million d'euros au 31 mars 2017. Ils comprennent :

- Un gain de 21,2 millions d'euros au titre du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018 contre 1,4 million d'euros au 31 mars 2017 ;
- 17,4 millions d'euros de flux négatifs correspondant aux éléments non constitutifs de flux d'exploitation contre 1,7 million d'euros de flux négatifs au 31 mars 2017 ;
- et une variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation positive de 0,9 million d'euros contre une variation de 0,8 millions d'euros au 31 mars 2017.

**Les flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement** représentent une ressource de 5,1 millions d'euros contre 1,1 million d'euros au 31 mars 2017 et prennent notamment en compte :

- 0,4 million d'euros de produits de cession d'actifs ;
- 4,5 millions d'euros de variation des comptes courants ;

**Les flux de trésorerie affectés aux opérations de financement** représentent une perte de 8,4 millions d'euros contre une perte de 2,5 millions d'euros au 31 mars 2017.

Au total, la variation de trésorerie de l'exercice est positive à 0,9 million d'euros contre une variation négative de 0,8 million d'euros au 31 mars 2017.

La trésorerie de clôture atteint 5,3 millions d'euros contre 4,3 millions d'euros au 31 mars 2017.

### III.6 Tableau des résultats sur les cinq derniers exercices

| <i>(en milliers d'euros,<br/>sauf les résultats par action)</i>                                                      | <b>31 mars<br/>2014</b> | <b>31 mars<br/>2015</b> | <b>31 mars<br/>2016</b> | <b>31 mars<br/>2017</b> | <b>31 mars<br/>2018</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Capital en fin d'exercice</b>                                                                                     |                         |                         |                         |                         |                         |
| Capital social                                                                                                       | 18 705                  | 18 705                  | 22 100                  | 22 100                  | 22 100                  |
| Nombre d'actions ordinaires                                                                                          | 93 525 895              | 93 525 895              | 110 501 888             | 110 501 888             | 110 501 888             |
| Nombre d'actions potentiel<br>suite à des opérations<br>de souscriptions                                             | -                       | -                       |                         |                         |                         |
| <b>Opérations et résultats<br/>de l'exercice</b>                                                                     |                         |                         |                         |                         |                         |
| Chiffre d'affaires hors taxes                                                                                        | 149 299                 | 87 691                  | 80 054                  | 30 930                  | 30 803                  |
| Résultat net avant impôt,<br>participation des salariés<br>et dotation aux amortissements<br>et provisions           | 3 561                   | (9 896)                 | (29 282)                | (27 398)                | 15 467                  |
| Impôt sur les bénéfices                                                                                              | 0                       | 0                       | -                       | -                       | -                       |
| Résultat net après impôt,<br>participation des salariés<br>et dotation aux amortissements<br>et provisions           | -29 154                 | 1 826                   | (46 599)                | 1 443                   | 21 209                  |
| Résultat distribué                                                                                                   | Néant                   | Néant                   | Néant                   | Néant                   | Néant                   |
| <b>Résultat par action<br/>(en euro)</b>                                                                             |                         |                         |                         |                         |                         |
| Résultat avant impôts,<br>participation des salariés,<br>mais avant dotations aux<br>amortissements et provisions    | 0,039                   | -0,106                  | (0,265)                 | (0,248)                 | 0,140                   |
| Résultat après impôts,<br>participation des salariés,<br>et dotations aux amortissements<br>et provisions            | -0,31                   | 0,02                    | (0,422)                 | 0,013                   | 0,192                   |
| Dividende attribué à chaque<br>action                                                                                | Néant                   | Néant                   | Néant                   | Néant                   | Néant                   |
| <b>Personnel</b>                                                                                                     |                         |                         |                         |                         |                         |
| Effectif moyen des salariés<br>employés pendant l'exercice                                                           | 525                     | 553                     | 392                     | 67                      | 37                      |
| Montant de la masse salariale de<br>l'exercice                                                                       | 14 303                  | 13 792                  | (11 889)                | (6 465)                 | (3 202)                 |
| Montant des sommes versées au<br>titre des avantages sociaux de<br>l'exercice (Sécurité sociale,<br>œuvres sociales) | 5 702                   | 5 498                   | (5 126)                 | (1 520)                 | (1 112)                 |

## IV Activité en matière de recherche et développement

Le Groupe Avenir Telecom dispose d'une équipe de quatre collaborateurs qui fait produire les accessoires et mobiles en Asie, fait appel à des bureaux d'ingénierie spécialisés afin de l'assister dans la recherche de fournisseurs auprès desquels il fait fabriquer ses gammes de produits.



## V Politique de distribution des dividendes

La Société n'a fait aucune distribution de dividende ou remboursement de prime d'émission au titre des trois derniers exercices.

La politique de distribution de dividendes ou de remboursement de prime d'émission d'Avenir Telecom prend en compte notamment les résultats de la Société, sa situation financière, ainsi que les politiques de distribution de dividendes de ses principales filiales.

### Actions auto-détenues privées de dividende

Au 31 mars 2018, le nombre d'actions propres acquis est de 800 000 (800 000 actions au 31 mars 2017) pour un montant brut de 1 501 milliers d'euros (1 501 milliers d'euros au 31 mars 2017). Ces actions propres sont classées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés et en immobilisations financières et dépréciées dans les comptes sociaux, le cas échéant, sur la base de la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice.

## VI Gouvernement d'entreprise

### VI.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le Groupe Avenir Telecom a ajusté en décembre 2002 les mandats sociaux en cours dans l'ensemble des sociétés du Groupe afin de respecter les nouvelles dispositions légales mises en place dans le cadre de la loi NRE en matière de cumul des mandats sociaux.

#### VI.1.1 Mandats exercés au sein d'Avenir Telecom SA

Au 31 mars 2018, la composition du Conseil d'Administration de la Société était le suivant :

| Nom                          | Fonctions                                                  | Date de nomination/<br>renouvellement | Date d'échéance<br>du mandat                          |
|------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Jean-Daniel Beurnier         | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général | 17 août 2015                          | AG sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 |
| Robert Schiano-Lamoriello    | Directeur Général Délégué                                  | 17 août 2015                          | AG sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 |
| Patrick Hedouin              | Administrateur indépendant                                 | 12 septembre 2017                     | AG sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 |
| Christine Clauss             | Administrateur                                             | 12 septembre 2017                     | AG sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 |
| Catherine Schiano-Lamoriello | Administrateur                                             | 12 septembre 2017                     | AG sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 |
| Veronique Hernandez-Beaume   | Directeur Administratif et Financier, DRH                  | 12 septembre 2017                     | AG sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 |

## VI.1.2 Autres mandats exercés au sein du Groupe et en dehors des sociétés du Groupe

Au 31 mars 2018, la liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, s'établit comme suit :

### Jean-Daniel Beurnier, Président et Directeur général d'Avenir Telecom S.A. France

Diplômé de l'IUT de Marseille, il a créé Avenir Telecom en 1989. En tant que Président Directeur général, il maîtrise l'ensemble des processus stratégiques du Groupe et anime le comité de direction. Il est également l'actionnaire principal d'Avenir Telecom. Il est en charge de la Direction des Achats et de la Communication.

Il est Conseiller du Commerce Extérieur de la France depuis 2002 et Président de la commission CCI International à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence depuis 2011.

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur général.

Jean-Daniel Beurnier exerce également des mandats dans les sociétés filiales d'Avenir Telecom :

| Sociétés                                                    | Mandats                               | Observations                |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| Avenir Telecom Espagne                                      | Administrateur unique                 | Société étrangère du Groupe |
| Avenir Telecom Corporation Limited (Hong Kong)              | Administrateur                        | Société étrangère du Groupe |
| Avenir Telecom Roumanie                                     | Administrateur                        | Société étrangère du Groupe |
| Avenir Telecom International                                | Premier administrateur délégué        | Société étrangère du Groupe |
| Avenir Telecom Lojas                                        | Président du Conseil d'Administration | Société étrangère du Groupe |
| EnsiteL Importação de Equipamentos de Telecomunicações S.A. | Président du Conseil d'Administration | Société étrangère du Groupe |
| Fintelco SGPS S.A.                                          | Président du Conseil d'Administration | Société étrangère du Groupe |
| Infante SGPS Lda                                            | Gérant                                | Société étrangère du Groupe |
| Avenir Telecom SGPS S.A.                                    | Président du Conseil d'Administration | Société étrangère du Groupe |
| Finantel Distribuição SGPS S.A.                             | Président du Conseil d'Administration | Société étrangère du Groupe |
| Inov SAS <sup>1</sup>                                       | Président                             | Société française du Groupe |
| Inova VD SAS                                                | Président                             | Société française du Groupe |

<sup>1</sup> Anciennement dénommée Inova SAS

En dehors des sociétés du Groupe, il exerce ou a exercé également les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

| Sociétés                                     | Mandats        | Observations                                       |
|----------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------|
| OXO SAS                                      | Président      | Actionnaire d'Avenir Telecom                       |
| SCI Les Rizeries                             | Cogérant       | Propriétaire du siège d'Avenir Telecom             |
| SC AS                                        | Cogérant       | Société filiale d'OXO                              |
| Somecin<br>2, rue Henri-Barbusse – Marseille | Administrateur | Aucun lien juridique avec le Groupe Avenir Telecom |

### Robert Schiano-Lamoriello, administrateur et Directeur général délégué d'Avenir Telecom S.A. France

Titulaire d'un BTS technico-commercial, il est l'un des associés fondateurs d'Avenir Telecom. Il est en charge de la Direction Commerciale et du Marketing.

Robert Schiano-Lamoriello exerce également des mandats dans les sociétés filiales d'Avenir Telecom :

| Sociétés                       | Mandats        | Observations                |
|--------------------------------|----------------|-----------------------------|
| Avenir Telecom International   | Administrateur | Société étrangère du Groupe |
| Avenir Telecom Roumanie        | Administrateur | Société étrangère du Groupe |
| Avenir Telecom Lojas           | Administrateur | Société étrangère du Groupe |
| Avenir Telecom S.A. (Portugal) | Administrateur | Société étrangère du Groupe |

|                                                             |                |                             |
|-------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------|
| Artimark Seviços de Consultoria Lda                         | Administrateur | Société étrangère du Groupe |
| EnsiteI Importação de Equipamentos de Telecomunicações S.A. | Administrateur | Société étrangère du Groupe |
| Fintelco SGPS S.A.                                          | Administrateur | Société étrangère du Groupe |
| Avenir Telecom SGPS S.A.                                    | Administrateur | Société étrangère du Groupe |
|                                                             |                |                             |

En dehors des sociétés du Groupe, il exerce ou a exercé également les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

| Sociétés         | Mandats           | Observations                           |
|------------------|-------------------|----------------------------------------|
| OXO S.A.         | Directeur général | Actionnaire d'Avenir Telecom           |
| SCI Les Rizeries | Cogérant          | Propriétaire du siège d'Avenir Telecom |
| SC AS            | Cogérant          | Société filiale d'OXO                  |

### **Patrick Hédouin, administrateur indépendant**

Patrick Hédouin est entré en 1981 au sein du Groupe Ralston Purina (division Agri -Duquesne Purina France) en tant que Conseiller de Gestion et a exercé diverses fonctions au sein de la Direction Financière de Duquesne Purina avant de rejoindre en 1990 la division Piles et Appareils d'Eclairage d'Eveready Battery Company suite aux acquisitions des marques Wonder et Mazda en France. Il participe à la restructuration financière des différentes entités en France. En 1994, il rejoint la direction financière de Ralston Energy Systems (marques Energizer – Eveready - Ucar) à Genève au sein de la Direction Financière pour supporter l'expansion du Groupe en Europe Centrale et Russie. De retour en France en 1997, il exerce les fonctions de Président Directeur Général de Ralston Energy Systems France (RESF) puis de Vice-Président Europe du Sud en charge du développement de la stratégie commerciale et de la marque Energizer en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, Grèce. En 2002, il est nommé Vice-Président en charge des Grands Comptes Internationaux et du Royaume-Uni. De retour à Genève -à compter de 2004- il exerce les fonctions de Vice-Président Europe Energizer Holdings . Basé à Londres à compter de 2007, il sera en charge de l'intégration des différentes divisions du Groupe Energizer puis du développement des marques Schick-Wilkinson-Sword, Banana Boats, Hawaiian Tropic, Playex. En 2012, il est nommé Vice-Président Europe Moyen-Orient et Afrique pour toutes les divisions du Groupe Energizer Holdings. Suite à la séparation des deux différentes divisions d'Energizer Holdings en Juillet 2015, il devient « Chief Business Officer » de la nouvelle société Energizer Holdings en charge de l'Europe, Moyen Orient, Afrique et Asie Pacifique.

Patrick Hedouin n'exerce actuellement aucun autre mandat d'administrateur.

### **Christine Clauss, administrateur**

Christine Clauss exerce la profession de Coach Personnel.

Elle n'exerce actuellement aucun autre mandat d'administrateur.

### **Catherine David, administrateur**

Catherine David s'occupe de la gestion d'un patrimoine.

Elle n'exerce actuellement aucun autre mandat d'administrateur.

### **Veronique Hernandez-Beaume, administrateur**

Titulaire d'un master en Ingénierie Financière et d'un DESS en Finance, Veronique Hernandez-Beaume intègre d'abord une société de capital risque puis le cabinet PricewaterhouseCoopers. En 2005, elle rejoint Avenir Telecom en tant que Directeur du Contrôle de gestion du Groupe et de la consolidation. En 2010 elle prend aussi la fonction de Directeur Administratif et Financier de la société française. Depuis février 2015, elle est le Directeur administratif et financier du Groupe et depuis avril 2016 elle assume aussi le rôle de Directeur des Ressources Humaines de la société Avenir Telecom.

Elle n'exerce actuellement aucun autre mandat.

## **VI.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels au sein des organes d'administration, de direction et de surveillance**

### **VI.2.1 Déclaration générale concernant les dirigeants**

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, aucun des administrateurs et membres du comité de direction en fonction (dont la liste figure ci-dessus), au cours des cinq dernières années au moins :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

### **VI.2.2 Actifs appartenant aux dirigeants**

Le 21 juin 2005, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier, un acte de vente portant sur le bâtiment qui abrite actuellement le siège social du Groupe Avenir Telecom a été signé entre la ville de Marseille et une SCI qui a acquis le bâtiment. Cette SCI a pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello respectivement Président Directeur général et Directeur général délégué d'Avenir Telecom.

Le Conseil d'Administration d'Avenir Telecom S.A. a autorisé le renouvellement du bail pour une durée de neuf ans à compter du 19 octobre 2009.

Aucun autre actif n'appartient directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

Tous les autres actifs appartiennent au Groupe.

### **VI.2.3 Conflits d'intérêt potentiels**

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs, à l'égard d'Avenir Telecom, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés. Il est précisé que :

Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello détiennent conjointement 100 % de la société OXO, propriétaire de 34,28 % du capital de la Société Avenir Telecom.

Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello détiennent conjointement 100 % de la SCI Les Rizeries, propriétaire du bâtiment qui abrite actuellement le siège social du Groupe (cf. ci-dessus).

### **VI.2.4 Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société**

Le capital social, fixé à la somme de 22.100.377,60 euros est divisé en 110.501.888 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, entièrement libérées.

Le concert composé de M. Jean-Daniel Beurnier, la société Oxo qu'il contrôle, et M. Robert Schiano-Lamoriello, a déclaré auprès de l'AMF, avoir franchi en baisse, le 7 juin 2018, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société AVENIR TELECOM et détenir 56 602 873 actions AVENIR TELECOM représentant 96 304 587 droits de vote, soit 51,22% du capital et 60,18% des droits de vote de cette société, selon la répartition suivante :

|                           | <b>7 Juin 2018</b>      |                  |                       |                         |
|---------------------------|-------------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
|                           | <b>Nombre d'actions</b> | <b>% capital</b> | <b>droits de vote</b> | <b>% droits de vote</b> |
| <b>Avenir Télécom</b>     | <b>800 000</b>          | <b>0,72%</b>     |                       |                         |
| OXO                       | 37 882 400              | 34,28%           | 65 764 800            | 41,09%                  |
| Jean-Daniel Beurnier      | 11 689 194              | 10,58%           | 23 378 388            | 14,61%                  |
| Robert Schiano-Lamoriello | 7 031 279               | 6,36%            | 7 161 399             | 4,47%                   |
| <b>Actions de concert</b> | <b>56 602 873</b>       | <b>51,22%</b>    | <b>96 304 587</b>     | <b>60,18%</b>           |
| <b>Public</b>             | <b>49 899 015</b>       | <b>45,16%</b>    | <b>63 734 391</b>     | <b>39,82%</b>           |
| <b>Total</b>              | <b>110 501 888</b>      | <b>100,00%</b>   | <b>160 038 978</b>    | <b>100,00%</b>          |

Ce franchissement de seuil résulte d'une donation d'actions AVENIR TELECOM de M. Jean-Daniel Beurnier au profit de M. Robert Schiano-Lamoriello et de la perte de droits de vote qui en a résulté.

À cette occasion :

- M. Jean-Daniel Beurnier a franchi (i) en baisse, indirectement par l'intermédiaire de la société Oxo qu'il contrôle, le seuil de 50% du capital de la société AVENIR TELECOM et (ii) individuellement en baisse les seuils de 20% des droits de vote et 15% du capital et des droits de vote de la société AVENIR TELECOM; et
- M. Robert Schiano-Lamoriello a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital de la société AVENIR TELECOM.

### **VI.3 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants**

Les rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice 2017-2018 par le Groupe Avenir Telecom, à chaque mandataire social et membre du comité de direction et du Conseil d'Administration d'Avenir Telecom S.A. (y compris de la part des sociétés contrôlées) au sens des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, sont détaillés ci-après ainsi que dans le rapport sur la politique de rémunération des dirigeants en annexe du présent rapport.

Cette présentation est également établie conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **VI.3.1 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux**

##### **Rémunération fixe et avantages en nature**

La rémunération brute des dirigeants mandataires sociaux, Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, était fixée par le Conseil d'Administration de la société Avenir Telecom au titre de leurs mandats respectifs de Président Directeur général et Directeur général délégué ; celle-ci a été soumise à la validation du juge commissaire le 16 février 2016. Leur rémunération est préalablement fixée par le Conseil d'Administration et soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Aucun avantage tel que voiture de fonction ou emplacement de parking n'est accordé.

##### **Rémunération variable**

Aucune partie variable assise sur des objectifs chiffrés n'a été versée aux mandataires sociaux.

##### **Autres informations sur les rémunérations**

Il n'existe au sein du Groupe :

- aucun régime de retraite supplémentaire ou autre avantage social spécifique aux dirigeants mandataires sociaux ;
- aucun engagement liant les dirigeants mandataires sociaux à la Société ou au Groupe et qui prévoit l'octroi d'indemnités ou d'avantages liés ou résultant de la cessation de leurs fonctions ;
- aucune indemnité qui serait due aux dirigeants mandataires sociaux au titre de clauses de non-concurrence ;
- aucun système de prime de départ ;
- aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

#### **VI.3.2 Principes et règles de détermination des jetons de présence, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux**

##### **Jetons de présence**

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte d'Avenir Telecom S.A. du 29 juillet 2011 (neuvième résolution), il a été décidé de fixer le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs à 35 000 euros au titre de l'exercice en cours, ainsi que pour chacun des exercices sociaux suivants, et ce jusqu'à décision contraire.

Des jetons de présence peuvent être également alloués par des sociétés filiales du Groupe au titre des mandats sociaux exercés dans lesdites sociétés.

Au cours des exercices clos le 31 mars 2018 et 2017 aucun jeton de présence n'a été alloué dans le Groupe.

## Options de souscription d'actions

Il n'y a plus de plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date du présent document.

## Attribution gratuite d'actions

Il n'y a aucune autorisation en cours.

## VI.4 Synthèse des rémunérations des mandataires sociaux

### Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (tableau 1)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations brutes dues au titre de l'exercice 2017-2018 aux dirigeants mandataires sociaux.

| (en milliers d'euros)                                       | Exercice   | Exercice   |
|-------------------------------------------------------------|------------|------------|
|                                                             | 2017-2018  | 2016-2017  |
| <b>Jean-Daniel Bournier, Président Directeur général</b>    |            |            |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                   | 195        | 195        |
| <b>Total</b>                                                | <b>195</b> | <b>195</b> |
| <b>Robert Schiano-Lamoriello, Directeur général délégué</b> |            |            |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                   | 195        | 195        |
| <b>Total</b>                                                | <b>195</b> | <b>195</b> |

### Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (tableau 2)

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations brutes dues et versées aux dirigeants mandataires sociaux, y compris les jetons de présence.

Il est précisé que les jetons de présence alloués au titre d'un exercice sont effectivement versés au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

| (en milliers d'euros)                                       | Exercice 2017-2018 |            | Exercice 2016-2017 |            |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|------------|--------------------|------------|
|                                                             | Montants           | Montants   | Montants           | Montants   |
|                                                             | dus                | versés     | dus                | versés     |
| <b>Jean-Daniel Bournier, Président Directeur général</b>    |                    |            |                    |            |
| Rémunération fixe                                           | 195                | 195        | 195                | 195        |
| <b>Total</b>                                                | <b>195</b>         | <b>195</b> | <b>195</b>         | <b>195</b> |
| <b>Robert Schiano-Lamoriello, Directeur général délégué</b> |                    |            |                    |            |
| Rémunération fixe                                           | 195                | 195        | 195                | 195        |
| <b>Total</b>                                                | <b>195</b>         | <b>195</b> | <b>195</b>         | <b>195</b> |

### Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (tableau 3)

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux non dirigeants.

### Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social, par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 4)

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux par la Société ou par toute société du Groupe.

### Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe (tableau 5)

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

## Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société et par toute société du Groupe (tableau 6)

Aucune action n'a été attribuée gratuitement durant l'exercice à un mandataire social par la Société et par toute société du Groupe.

## Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (tableau 7)

Aucune action attribuée gratuitement n'est devenue disponible pour aucun mandataire social au cours de l'exercice.

## Autres informations sur les dirigeants mandataires sociaux (tableau 8)

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail |     | Régime de retraite supplémentaire |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions |     | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |     |
|--------------------------------|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------|-----|
|                                | Oui                | Non | Oui                               | Non | Oui                                                                                                           | Non | Oui                                                  | Non |
| Jean-Daniel Beurnier           |                    | ✓   |                                   | ✓   |                                                                                                               | ✓   |                                                      | ✓   |
| Robert Schiano-Lamoriello      |                    | ✓   |                                   | ✓   |                                                                                                               | ✓   |                                                      | ✓   |

Le contrat de travail de M. Robert Schiano-Lamoriello a été suspendu lors de sa première nomination en qualité de Directeur général délégué.

## VIII Facteurs de risque

### VIII.1 Risques relatifs à l'activité de la Société et à sa stratégie

#### VIII.1.1 Risques stratégiques

##### Risques de marché et évolutions technologiques

Depuis une dizaine d'année le marché de la téléphonie mobile est en profonde mutation avec l'arrivée de nouveaux appareils connectés (smartphones, tablettes, montres), l'évolution constante des systèmes d'exploitation (iOS, Android, Windows 10) et des technologies de débit de communication de plus en plus rapides (4G, VoLTE, 5G, WiMax, Wifi, Voip, DVBH, etc).

Face aux impératifs de la mondialisation, à la montée en puissance de la concurrence asiatique et à un marché de la construction mobile très compétitif, la gestion de l'innovation technologique est devenue pour les fabricants une préoccupation stratégique permanente.

Avenir Telecom exerce son activité de fabricant sur un marché en croissance continue sur lequel les concurrents se livrent une guerre technologique pour lancer des produits toujours plus avancés et ainsi acquérir de nouveaux clients. Cette innovation se matérialise par exemple par l'intégration de la réalité augmentée dans les smartphones, par l'optimisation des processeurs et des batteries pour une plus grande autonomie ou par le développement de chargeurs sans fils ou rapides.

L'année 2017 aura vu de nombreux fabricants lancer des smartphones premium aux performances toujours plus avancées comme l'iPhone X ou le Samsung S9. Parallèlement, la commercialisation d'offres « low cost » par les opérateurs a entraîné l'apparition de mobiles d'entrée de gamme sur les différents segments créant une tendance déflationniste de la valeur des mobiles. Ces deux tendances opposées – renouvellement de son smartphone dès

la sortie d'un nouveau pour accéder aux dernières technologies ou renouvellement fréquent de son téléphone à bas prix – entraînent des cycles d'obsolescence des produits de plus en plus rapide.

Avenir Telecom, pour rester compétitif, se doit d'être en veille constante sur les évolutions technologiques et se doit d'anticiper leur intégration dans son offre afin de proposer des produits innovants et différenciant. Le Groupe doit aussi faire preuve de flexibilité et de réactivité face à la sortie de nouveaux produits concurrents.

## **Risques liés à une activité internationale qui implique une conformité aux certifications et aux réglementations locales**

En tant que fabricant de téléphones et accessoires électroniques distribués à travers le monde, Avenir Telecom se doit de développer des produits qui non seulement doivent répondre aux réglementations propres au secteur de la téléphonie en constante évolution mais aussi aux spécificités techniques et linguistiques de chaque pays. Ils doivent impérativement répondre aux réglementations et certifications exigées par les pays dans lesquels ils sont vendus.

L'obtention des certifications à travers des laboratoires agréés telles que le CE en Europe, le BIS en Inde, le CB en Arabie Saoudite ou l'EAC en Russie, etc., sont des démarches coûteuses, longues qui peuvent entraîner des retards de fabrication et/ou de livraison ayant des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Il est critique pour Avenir Telecom d'avoir connaissance des différentes certifications et des processus de

### **VIII.1.2 Risques opérationnels**

#### **Risque de dépendance vis-à-vis des distributeurs**

Bien qu'il entretienne de bonnes relations avec la plupart de ses partenaires commerciaux, le Groupe ne peut pas garantir la pérennité des différents accords conclus avec ses partenaires actuels au-delà de leur durée contractuelle, le respect d'engagements contractuels (notamment d'objectifs de vente, de déploiement de force de vente ou d'investissement marketing) ou qu'il parviendra à développer des partenariats commerciaux nécessaires au développement de ses activités. La concrétisation de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

#### **Risques liés à l'innovation et aux nouvelles technologies**

Face aux impératifs de la mondialisation, à la montée en puissance de la concurrence asiatique et à un marché de la construction mobile très compétitif, la gestion de l'innovation est redevenue pour les fabricants une préoccupation stratégique permanente.

Avenir Telecom exerce cette activité sur un marché en croissance continue sur lequel les concurrents se livrent une guerre technologique pour lancer des produits toujours plus avancés et ainsi acquérir de nouveaux clients. L'innovation technologique est donc clé sur le marché de la téléphonie. Elle se matérialise par exemple par l'intégration de la réalité augmentée et de l'intelligence artificielle dans les smartphones, par l'optimisation des processeurs et des batteries pour une plus grande autonomie ou par le développement de chargeurs sans fils ou rapides.

Avenir Telecom, pour rester compétitif, se doit d'être en veille constante sur les tendances en technologies mobiles et se doit d'anticiper leur intégration dans son offre afin de proposer des produits innovants et différenciant. Le Groupe doit aussi faire preuve de flexibilité et de réactivité face à la sortie de nouveaux produits concurrents.

#### **Risque de dépendance à l'égard de certains sous-traitants pour la fabrication de certains accessoires développés par le Groupe sous licence**

Le Groupe a adopté un modèle économique « sans usine » pour le développement d'accessoires et de téléphones mobiles sous licence. Conçus par des équipes en France et en Asie, les produits sont ensuite donnés à la fabrication à des fournisseurs sélectionnés par la société en Asie sans qu'il y ait de lien juridique entre ces fournisseurs et Avenir Telecom. La fabrication et l'assemblage des produits du Groupe sont réalisés par un nombre limité de sous-traitants.

Une rupture des relations contractuelles avec un de ces sous-traitants ou des difficultés de ces derniers à respecter leurs engagements contractuels de livraison ou de qualité de produits dans les délais convenus, ou à satisfaire de nouvelles augmentations des besoins de fabrication du Groupe pourraient entraîner des ruptures de stock ou une augmentation des coûts de fabrication du Groupe. Cela aurait un effet défavorable sur son activité, son développement, ses résultats et sa situation financière.



Le Groupe identifie un risque lié aux délais de fabrication et de livraison (environ 4 mois).

### **Risque lié à la licence de marque Energizer®**

Avenir Telecom entretient une relation de confiance avec Energizer Holding dont il est licencié depuis 2010 avec sa gamme d'accessoires mobiles et depuis 2016 avec ses téléphones. Ce partenariat permet à Avenir Telecom de bénéficier de la notoriété d'une marque distribuée dans plus de 140 pays. Il existe cependant un risque lié au développement d'une offre produit sous la seule marque Energizer® dans l'éventualité où ce contrat de licence venait à prendre fin.

### **Risque liés à un business model basé sur la relation avec les opérateurs en Bulgarie et en Roumanie**

Avenir Telecom distribue entre autres les services des opérateurs Telenor et T-Mobile en Bulgarie et en Roumanie à travers un réseau de magasins sous enseignes exclusives. Ce modèle engendre une situation de dépendance maîtrisée vis-à-vis des opérateurs ainsi qu'un risque lié à la gestion de plus de 100 magasins.

Face à une pression sur leurs prix de vente des forfaits et des cartes prépayées générée par la concurrence, Avenir Telecom pourrait obtenir des conditions commerciales moins favorables pour la distribution des offres opérateurs pouvant mettre en danger la pérennité de ses structures commerciales ou entraîner la perte de ses accords de distribution pour le compte des opérateurs.

### **Risque lié au développement international**

Le Groupe Avenir Telecom a réalisé 78,1 % de son chiffre d'affaires à l'international au cours de l'exercice 2017 – 2018, contre 72 % à l'exercice précédent.

Le déploiement des activités du Groupe à l'international est susceptible de générer des risques et des difficultés nouvelles du fait notamment de l'entrée du Groupe dans de nouvelles zones géographiques, d'incidences fiscales éventuellement défavorables, de restrictions quantitatives et tarifaires des opérations d'import-export et de réglementations et pratiques protectionnistes favorisant les entreprises locales dans certains pays, d'un allongement éventuel des délais de paiement dans le cas de ventes réalisées dans certains pays étrangers, de législations et réglementations applicables aux produits du Groupe plus contraignantes, d'une protection limitée en termes de propriété intellectuelle dans certains pays et de l'instabilité politique dans certains pays dans lesquels le Groupe exerce son activité.

Ces facteurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

### **Risque clients**

Compte tenu de la diversité de sa clientèle, le Groupe Avenir Telecom met en œuvre les moyens de gestion adéquats pour limiter le risque clients : limitation d'encours suivant l'avis de l'assureur crédit et en fonction de la nature du distributeur, des garanties qu'il offre et sa surface financière.

Les créances clients brutes (cf. note 11 de l'annexe des comptes consolidés annuels) concernent les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits (téléphones mobiles et accessoires).

Au 31 mars 2018, les provisions pour dépréciation de créances clients du Groupe représentent 31,4 % du total des créances brutes à l'actif contre 31,4 % au 31 mars 2017. L'évolution du pourcentage de provision est liée à la baisse du montant de créances brutes, le montant de la provision étant de 5,9 millions d'euros au 31 mars 2018 contre 8,1 millions d'euros au 31 mars 2017.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients (grossistes, distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité, le Groupe est exposé au risque de crédit. Pour les clients opérateurs avec lesquels le chiffre d'affaire a représenté 45 % du chiffre d'affaire consolidé de l'exercice 2017-2018, le Groupe considère que le risque de crédit est limité. Pour les clients distributeurs, le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des encours donnés par l'assureur-crédit et des garanties financières données par le client.

L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

## **Risque d'obsolescence des stocks**

Compte tenu de l'activité du Groupe, le risque de pertes à constater au titre de l'obsolescence des produits en stock est significatif. La valeur marchande des téléphones mobiles en stock peut diminuer rapidement du fait :

- du prix des composants sur le marché ;
- du manque de succès commercial du produit ;
- du renouvellement rapide des gammes de téléphones compte tenu des évolutions technologiques rapides de ce type de produit.

Ce risque peut être augmenté en cas de baisse de la demande du marché.

Pour prévenir ce risque, le Groupe Avenir Telecom a mis en place des méthodes de provisionnement dynamique des stocks basées sur les derniers prix connus des produits et sur l'adéquation des quantités stockées par rapport aux flux de ventes.

Au 31 mars 2018, le montant total des stocks bruts (cf. note 10 de l'annexe des comptes consolidés annuels) s'élevait à 11,1 millions d'euros (12,1 millions d'euros au 31 mars 2017), provisionnés à hauteur de 39,6 % (32,6% au 31 mars 2017).

## **Risque de dépendance à l'égard de certains sous-traitants pour la fabrication de certains accessoires développés par le Groupe en propre ou sous licence**

Le Groupe a adopté un modèle économique « sans usine » pour ce qui est du développement d'accessoires en marque propre ou sous licence, de téléphones mobiles. Conçus par des équipes en France et en Asie, les produits sont ensuite donnés à la fabrication à des fournisseurs sélectionnés par la société en Asie sans qu'il y ait de lien juridique entre ces fournisseurs et Avenir Telecom.

La fabrication et l'assemblage des produits du Groupe sont réalisés par un nombre limité de sous-traitants. Une rupture des relations contractuelles avec un de ces sous-traitants ou des difficultés de ces sous-traitants à respecter leurs engagements contractuels notamment de livraison ou de qualité de produits, dans les délais convenus, ou à satisfaire à l'avenir de nouvelles augmentations des besoins de fabrication du Groupe pourraient notamment entraîner des ruptures de stock ou une augmentation des coûts de fabrication du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, son développement, ses résultats et sa situation financière.

## **Risque de change**

Le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales (achats et ventes) futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe opère de plus en plus dans le monde entier et devient exposé au risque de change par les facturations en dollars américains et des achats de produits quasiment exclusivement dans cette même devise. Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture, de ce fait, Avenir Telecom doit prendre en compte cette variable dans ses conditions commerciales afin d'en limiter les impacts sur la rentabilité.

## **Risque lié à l'évolution des outils informatiques du Groupe**

Compte tenu des objectifs d'optimisation de la rentabilité du Groupe, l'évolution des outils informatiques mis en œuvre dans la gestion des opérations doit répondre prioritairement aux exigences suivantes : amélioration de la productivité et de la flexibilité et optimisation des coûts.

Dans ce cadre, le Groupe a fait le choix d'une organisation informatique décentralisée, générant deux niveaux de risques :

- d'une part, cette organisation peut présenter des risques liés à l'absence de remontée en temps réel des données vers le Groupe ou de non-harmonisation de ces données ;
- d'autre part, l'autonomie laissée aux filiales dans la gestion de leur projet informatique peut entraîner des risques de dérive des projets au regard des meilleures pratiques visées par le Groupe.

En réponse à ces risques, il a été lancé un plan d'uniformisation des solutions logicielles mises en œuvre dans chaque entité sur l'informatique transactionnelle, couplé à la mise en place d'une interface de remontée automatique des données entre les systèmes locaux et le système de rapport et de consolidation du siège.

Par ailleurs, le Groupe a renforcé la structure de coordination informatique afin d'optimiser la fiabilité et les délais de lancement des projets informatiques.

### VIII.1.3 Risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Au cours de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 juillet 2014, qui a statué sur les comptes de l'exercice 2013-2014, les actionnaires de la Société, ont voté la continuité de l'exploitation malgré le fait que la situation nette soit inférieure à la moitié du capital social.

Le 5 mars 2015, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée avec succès. Elle a été portée à un montant de 3 395 milliers d'euros après exercice partiel de la clause d'extension. A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 20 mars 2015, la demande totale a généré un taux global de sursouscription de 108,91%. La clause d'extension a alors été exercée partiellement, portant ainsi le nombre d'actions à émettre à 16.975.993 actions. 2 M€ souscrits par Oxo par compensation avec une créance détenue en compte courant et 1 395 milliers d'euros de souscription en numéraire.

Par décision en date du 7 avril 2015, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 3.395.198,60 euros, pour le porter de 18.705.179 euros à 22.100.377,60 euros, par la création de 16.975.993 actions nouvelles émises au prix unitaire de 0,20 euro (0,20 euro de nominal et 0 euro de prime d'émission).

Le capital social, fixé à la somme de 22.100.377,60 euros est divisé en 110.501.888 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, entièrement libérées.

### VIII.1.4 Risques liés au financement de l'activité

#### Engagements financiers

Le management du Groupe Avenir Telecom a pour objectif d'assurer une visibilité maximale sur les engagements financiers de la Société. L'ensemble de l'endettement financier est comptabilisé dans les comptes consolidés, y compris celui résultant de contrats de location-financement ou de cession de créances professionnelles à titre d'escompte.

Les financements en vigueur au sein du Groupe sont détaillés en note 14 « Dettes financières » des comptes consolidés.

#### Risque de liquidité

##### Dettes financières

Le Groupe a adopté une gestion prudente du risque de liquidité visant à conserver un niveau suffisant de liquidités, à disposer de ressources financières nécessaires à sa croissance grâce à des facilités de crédit appropriées et à être à même de dénouer ses positions sur le marché. Les dettes financières se décomposent comme suit :

| Milliers d'euros                  |               | Taux          | 31 mars 2018 | 31 mars 2017  |
|-----------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Convention de crédit              | Taux variable | 3,60%         | -            | 29 196        |
| Autres dettes financières en euro | Taux variable | 2,11% - 8,23% | 23           | 1 326         |
| Location-financement              | Taux fixes    | 3,32% - 5,04% | -            | -             |
| <b>Dettes financières totales</b> |               |               | <b>23</b>    | <b>30 522</b> |
| Part à moins d'un an              |               |               | 23           | 30 522        |
| Part à plus d'un an               |               |               | -            | -             |
| - dont entre 1 et 5 ans           |               |               | -            | -             |
| - dont à plus de 5 ans            |               |               | -            | -             |

Les dettes financières du Groupe sont détaillées en note 14 « Dettes financières » de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de la négociation du passif avec les établissements de crédit, la Société a obtenu un abandon de 76,5% de leurs créances, soit 26 millions d'euros, un paiement de 8 millions d'euros pour solde de tout compte leur a été fait le 5 août 2017(note 1 de l'annexe des comptes consolidés).

## VIII.1.5 Risques liés aux restructurations

Le Groupe s'est désengagé de certaines activités au cours des derniers exercices. En application des principes comptables IFRS, les résultats des activités abandonnées sont présentés sur la ligne « Résultat net après impôts des activités abandonnées » de l'annexe des comptes consolidés – note 29.

La mise en place d'un plan social dans la filiale Avenir Telecom Espagne en date du 2 février 2015 portait sur 53 personnes, ce plan a été étendu à 25 personnes additionnelles au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 et une provision à hauteur de 1 437 milliers d'euros avait été comptabilisée. Cette provision a été utilisée à hauteur de 1 196 milliers d'euros.

Ces plans sociaux correspondent à la sortie de la totalité des effectifs du siège de la filiale espagnole basée à Zamudio en liaison avec l'arrêt du contrat commercial avec l'opérateur Vodafone intervenue le 30 avril 2015 et s'est traduit par le transfert du parc de magasins à d'autres distributeurs de l'opérateur.

Le 1er mars 2016 la DIRECCTE avait homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer

Le 24 mars 2017 la Société envisageait un désengagement total dans ses points de vente en France (4 encore en exploitation à cette date) du fait des pertes d'exploitation générées par ces derniers, pourtant rentables à l'ouverture du Redressement Judiciaire. Le 19 avril 2017 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 13 postes à supprimer suite à la décision de désengagement total dans les points de vente non rentables en France. Une provision de 313 milliers d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu en juin 2017 et la prise en charge par le CGEA est intervenue le 2 novembre 2017.

La provision pour restructuration concernant les deux Plans de Sauvegarde pour l'emploi a été consommée à hauteur de 684 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2018. Le solde de cette provision est de 90 milliers d'euros au 31 mars 2018.

## VIII.2 Risques industriels et environnementaux

---

L'activité du Groupe repose essentiellement sur la prestation de services et la conception et la distribution de produits de télécommunications.

D'une manière générale, le Groupe se conforme aux législations locales concernant le recyclage des produits électroniques, notamment les batteries de téléphone, les écrans informatiques et les téléphones mobiles usagés.

Certaines sociétés du Groupe ont mis en place des actions spécifiques de recyclage de papier, cartons, cartouches d'encre et autres consommables.

### VIII.2.1 Directive européenne sur le recyclage des produits électroniques

Afin de réduire le poids des déchets et contribuer à la décroissance de la charge polluante des rejets industriels, la directive européenne sur le recyclage des produits électriques et électroniques du 27 janvier 2003 (2002/96/CE), impose aux producteurs de déchets (distributeurs, fabricants, importateurs) d'équipements électriques et électroniques (téléphones, appareils photos, PC, écrans...) de prendre en charge la collecte et le recyclage des déchets.

En France, cette directive européenne a été transposée par le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005.

Les obligations réglementaires sont les suivantes :

#### Marquage

Depuis le 13 août 2005, chaque EEE (Équipements Électriques et Électroniques) doit être revêtu :

- du symbole de la poubelle barré sur roues qui indique que les EEE font l'objet d'une collecte sélective ;
- d'un marquage permettant d'identifier son producteur et de déterminer que l'EEE a été mis sur le marché après le 13 août 2005.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, tout metteur sur le marché français (producteurs, importateurs et distributeurs) de produits recyclables qui relèvent d'une consigne de tri, est soumis à un dispositif de responsabilité élargie du producteur, avec l'obligation d'apposer sur les emballages de produits la signalétique commune des produits recyclables : le Triman.

### Reprise gratuite des équipements : principe du 1 pour 1

Les distributeurs doivent, lorsqu'ils fournissent un nouveau produit, reprendre les EEE que leur cèdent les consommateurs.

Outre l'obligation de reprise des EEE, les distributeurs ont l'obligation :

- 1) soit de pourvoir à la collecte sélective des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) ménagers en mettant en place un système individuel de collecte sélective des déchets ;
- 2) soit de contribuer à cette collecte en versant une contribution financière à un organisme coordonnateur agréé.

## VIII.2.2 Obligations du Groupe Avenir Telecom

Avenir Telecom est doublement concerné par ces obligations :

### En tant que producteur d'une part

Est considéré comme producteur toute personne qui fabrique, importe ou introduit des EEE sur le marché français à titre professionnel.

Avenir Telecom est considéré comme producteur dans le cadre de l'importation des accessoires et des mobiles sous licence fabriqués en Asie du Sud-Est.

### En tant que distributeur d'EEE d'autre part en Roumanie et en Bulgarie

Est considéré comme distributeur toute personne, quelle que soit la technique de distribution utilisée (y compris par vente à distance), qui fournit à titre commercial des EEE à l'utilisateur final.

Avenir Telecom est concerné dans le cadre de ses activités de distribution directe via les magasins détenus en propre, et ses activités de distribution indirecte via l'approvisionnement des professionnels de la distribution (grandes enseignes, revendeurs indépendants, réseau d'affiliés).

## VIII.2.3 Mesures prises par le Groupe Avenir Telecom

La Société a choisi d'adhérer à un organisme coordonnateur agréé, auquel elle verse une contribution financière au titre de la collecte des DEEE. L'adhésion à cet organisme est effective depuis décembre 2006.

Concernant l'obligation de reporter le coût de l'élimination des déchets sur les étiquettes de vente et les factures, entrée en vigueur le 15 novembre 2006, les équipes commerciales d'Avenir Telecom en France ont intégré au sein du système informatique le barème fourni par les éco-organismes. Les factures font apparaître le montant de l'éco-participation pour chaque produit vendu dans la catégorie des EEE.

Dans les autres pays que la France où le Groupe est implanté, les filiales se conforment à la législation locale en vigueur en matière de préservation de l'environnement, que cette réglementation résulte de la transposition de la directive susvisée ou ait été mise en place antérieurement.

## VIII.2.4 Filière des imprimés non sollicités

En vertu de l'article 541-10-1 du Code de l'environnement, et par application du décret n° 2007-460 du 25 mars 2007, toutes les entreprises et structures qui émettent des documents sous forme de papiers imprimés (en dehors des livres, documents des services publics, la presse et les magazines payants, les papiers d'emballages, les notices et modes d'emploi) doivent contribuer au tri et au recyclage de ces documents devenus déchets.

### Obligations

Pour contribuer à l'élimination de ces déchets, les entreprises concernées ont le choix entre plusieurs modalités :

- elles peuvent s'acquitter de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ;
- elles peuvent contribuer en nature dans le cadre d'un accord avec une ou plusieurs collectivités locales par la mise à disposition d'espaces de communication pour promouvoir la collecte, le recyclage et l'élimination des déchets ;
- elles peuvent enfin choisir de verser une contribution financière à un éco-organisme chargé de la reverser sous forme de dédommagements aux collectivités qui ont à leur charge la collecte de ces déchets.

### Mesures prises par le Groupe Avenir Telecom

En France, Avenir Telecom S.A. a choisi de faire appel à un éco-organisme afin de contractualiser avec les collectivités et de leur reverser des soutiens financiers en échange d'une contribution. L'adhésion à Eco-Folio a été signée en date du 31 juillet 2007.

Dans le cadre de ses obligations, Avenir Telecom S.A. déclare à l'éco-organisme le tonnage d'imprimés distribués en France dans chaque commune au cours d'une année. L'éco-organisme Eco-Folio précise alors le montant de la contribution dont la Société est redevable. À défaut de déclaration, la Société devra s'acquitter de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

### **VIII.2.5 Réglementations européennes « REACH » et « RoHS »**

La Société a en outre mis en œuvre des mesures dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs pour veiller à la conformité à la réglementation des produits qu'elle importe et distribue sur le territoire de l'Union européenne, notamment, d'une part à la directive 2002/95/CE dite « Directive RoHS » (*Restriction of the Use of Certain Hazardous Substances in Electrical and Electronic Equipment*) relative aux restrictions de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, et d'autre part au Règlement européen n° 1907/2006 dit « Règlement REACH » (obligation d'enregistrement, évaluation et autorisation, restriction des produits chimiques), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007.

## **VIII.3 Risques de marché**

---

### **VIII.3.1 Risque de change**

Le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe opère de plus en plus dans le monde entier et devient exposé au risque de change par les facturations en dollars américains et des achats de produits exclusivement dans cette même devise. Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Le Groupe se trouve davantage exposé au risque de change depuis son recentrage stratégique.

### **VIII.3.2 Risque de variation de prix**

Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

### **VIII.3.3 Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liés à l'évolution des taux d'intérêt**

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient du financement factor et de l'escompte de crédit documentaires confirmés à taux variables qui exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Au cours de la période, si l'euro s'était déprécié de 10 % en moyenne par rapport au leu roumain, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, le résultat après impôts de la période aurait été supérieur de 24 milliers d'euros et les autres éléments des capitaux propres auraient été inférieurs de 964 milliers d'euros.

## **VIII.4 Risques juridiques et sociaux**

---

Les provisions pour risques et charges sont détaillées dans les notes 15 et 16 des comptes consolidés annuels et dans la note 14 des comptes sociaux annuels.

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles, les provisions enregistrées dans les comptes ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 mars 2018.

### **Provisions pour restructuration**

Le 1<sup>er</sup> mars 2016 la DIRECCTE avait homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer.

Le 24 mars 2017 la Société envisageait un désengagement total dans ses points de vente en France (4 encore en exploitation à cette date) du fait des pertes d'exploitation générées par ces derniers, pourtant rentables à l'ouverture du Redressement Judiciaire. Le 19 avril 2017 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 13 postes à supprimer suite à la décision de désengagement total dans les points de vente non rentables en France. Une provision de 313 milliers d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu en juin 2017 et la prise en charge par le CGEA est intervenue le 2 novembre 2017.

La provision pour restructuration concernant les deux Plans de Sauvegarde pour l'emploi a été consommée à hauteur de 684 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2018. Le solde de cette provision est de 90 milliers d'euros au 31 mars 2018.

En Espagne, une provision pour restructuration avait été comptabilisée en mars 2016 pour un montant de 1 437 milliers d'euros. Le solde de cette provision est de 225 milliers d'euros au 31 mars 2018.

### **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 mars 2018.

### **Provisions pour litiges sociaux**

Deux requêtes ont été présentées le 27 avril 2016 devant le Tribunal Administratif de Marseille, par des organisations syndicales et des anciens salariés, aux fins d'annulation de la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le document unilatéral présenté par la Société. Bien que le rapporteur public ait conclu au rejet des demandes des requérants, le Tribunal Administratif de Marseille avait, par un jugement du 12 juillet 2016, annulé la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le plan de sauvegarde à l'emploi, au motif que la Société aurait méconnu les règles relatives à la définition des catégories professionnelles concernées par les suppressions d'emploi. La Société avait ainsi déposé le 14 septembre 2016, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, un mémoire en appel. La Cour Administrative d'Appel de Marseille a rendu un jugement le 1er décembre 2016 qui annule les jugements du tribunal administratif de Marseille, rejetant ainsi les demandes des adversaires de la Société. Un pourvoi en cassation par devant le Conseil d'Etat a été déposé par les adversaires de la Société, l'admission de ce pourvoi en juin 2017, fait actuellement l'objet d'une contestation par l'avocat désigné par la Société pour défendre ses intérêts dans le cadre de ce litige. Sur la base d'une analyse détaillée des dispositions en vigueur (le droit) et des circonstances de l'espèce (les faits), les conseils de la Société considèrent que cette dernière dispose d'arguments de droit et de fait solides, procurant de bonnes chances de succès dans l'issue de ce litige, la Société n'a donc pas enregistré de provision au titre de ces demandes. 75 anciens salariés de la Société ont saisi le Conseil de Prud'hommes de Marseille de manière individuelle afin d'échapper aux règles de prescription applicables à la rupture du contrat de travail pour motif économique. Ces anciens salariés remettent en cause la licéité de la rupture de leur contrat de travail. L'issue de ce litige dépendant essentiellement de l'issue du litige relatif à la validité du PSE, aucune provision n'a été enregistrée.

Compte tenu des arguments développés et du jugement de la Cour d'Appel de Marseille du 1er décembre 2016, la Société et ses conseils estiment qu'ils disposent de bonnes chances de succès concernant l'issue de ce litige.

### **Provisions pour contrats déficitaires**

Les obligations liées à l'exploitation de ces magasins dont il est prévu la cession étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ.

### **Contrôle URSSAF**

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

Elle a également fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. Le 30 juillet 2015, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 430 milliers d'euros. Dans un courrier du 23 septembre 2015, la Société a contesté 414 milliers d'euros de redressement.

## Autres litiges

Dans le cadre d'un dossier en cours depuis plusieurs années, la société Avenir Telecom S.A. a obtenu une décision favorable face à l'Etat Belge le condamnant à 962 milliers d'euros au titre de vol de marchandises au sein d'un de ses entrepôts sécurisés. L'Etat Belge entend faire un recours de cette décision. Ce recours ne suspendant pourtant pas l'exécution provisoire devant le refus de mise en paiement de l'Etat Belge, la Société s'est vue forcée de procéder à la saisie mobilière au Cabinet d'un Ministre belge le 13 novembre dernier. Une vente publique du mobilier et des tableaux avait été fixée au 21 décembre 2017 mais l'Etat Belge a finalement payé le montant de la condamnation en janvier 2018 et a déposé en même temps un pourvoi en cassation.

## Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation et a arrêté le plan de redressement présenté par la Société.

Le passif judiciaire actualisé est composé des éléments suivants :

| Milliers d'euros                             | 31 mars 2018 avant actualisation | Effet d'actualisation | 31 mars 2018 après actualisation |
|----------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Avoirs à recevoir                            | (14)                             |                       | (14)                             |
| Acompte sur paiement de l'annuité en cours   | (146)                            |                       | (146)                            |
| <b>Actif lié au passif judiciaire</b>        | <b>(160)</b>                     |                       | <b>(160)</b>                     |
| Provisions pour litiges                      | 49                               |                       | 49                               |
| Dettes sociales                              | 1 263                            |                       | 1 263                            |
| Dette envers l'Administration Fiscale        | 177                              |                       | 177                              |
| Fournisseurs                                 | 53                               |                       | 53                               |
| Clients créditeurs et avoirs à établir       | 3                                |                       | 3                                |
| Autres passifs                               | 1                                |                       | 1                                |
| <b>Passif judiciaire - part courante</b>     | <b>1 545</b>                     |                       | <b>1 545</b>                     |
| Provisions pour litiges (1)                  | 2 876                            | 187                   | 2 689                            |
| Dettes sociales                              | 5 297                            | 298                   | 5 000                            |
| Dette envers l'Administration Fiscale        | 10 433                           | -                     | 10 433                           |
| Fournisseurs                                 | 3 102                            | 1 579                 | 1 523                            |
| Clients créditeurs et avoirs à établir       | 154                              | 71                    | 83                               |
| Autres passifs                               | 88                               | 45                    | 43                               |
| <b>Passif judiciaire - part non courante</b> | <b>21 950</b>                    | <b>2 179</b>          | <b>19 771</b>                    |
| <b>Total passif judiciaire</b>               | <b>23 335</b>                    | <b>2 179</b>          | <b>21 156</b>                    |

(1) L'échéancier de remboursement du passif judiciaire concernant les provisions sur litiges pour lesquelles un acompte de 800 milliers d'euros a été payé antérieurement au redressement judiciaire, dans le cadre d'une condamnation de première instance exécutoire, est calculé net de l'acompte.

Les éléments d'actifs liés au passif correspondent principalement aux acomptes versés mensuellement au Commissaire à l'exécution du plan (146 milliers d'euros au 31 mars 2018) qui ne paie les créanciers qu'une fois par an.

Les éléments d'actifs liés au passif correspondent principalement aux acomptes versés mensuellement au Commissaire à l'exécution du plan qui ne paie les créanciers qu'une fois par an. Le passif judiciaire évalué au 31 mars 2018 devrait être remboursé selon l'échéancier suivant :

| Milliers d'euros                   | Paiements dus par période |        |                  |        |
|------------------------------------|---------------------------|--------|------------------|--------|
|                                    | Total                     | < 1 an | Entre 1 et 5 ans | > 5ans |
| Remboursement du passif judiciaire | 21 156                    | 1 398  | 6 020            | 13 738 |



## Contrôle fiscal

La Société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur son exercice clos le 30 juin 2006. Dans le cadre de ce contrôle, la Société a reçu, en date du 6 novembre 2009, une première proposition de rectification interruptive portant, en matière de TVA, sur la période allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006. Cette proposition, vivement contestée par la Société, a été cependant confirmée par le service vérificateur, forçant la Société à porter le litige devant le tribunal administratif de Montreuil dans les conditions suivantes :

- Rappels de TVA en droit au titre d'une remise en cause d'exonération de TVA sur livraisons intracommunautaires : 6 215 milliers d'euros, outre 2 486 milliers d'euros de majoration pour manquement délibéré et 1 022 milliers d'euros d'intérêts de retard ;
- Rappels contestés par requête introductive d'instance du 20 juin 2012 ;

Ces rappels étant assortis d'une demande de sursis de paiement, les services de la DGE ont pris et demandé la constitution de garanties sous forme d'inscription de privilège du Trésor et de nantissements sur fonds de commerce de la Société (21 fonds donnés en garantie).

Le 14 avril 2014, le tribunal administratif de Montreuil a finalement rendu un jugement validant la position de la DVNI, conduisant par suite le service de recouvrement de la DGE à adresser à la Société une mise en demeure de payer la somme totale de 9 725 milliers d'euros dans un délai de trente jours.

Contestant toujours la position de la DVNI, la Société a alors entrepris simultanément plusieurs démarches en vue de préserver ses intérêts : (i) prise de contact, puis envoi d'un courrier au pôle de recouvrement forcé de la DGE en vue de solliciter des délais ; (ii) préparation et dépôt d'une requête en appel du jugement du tribunal administratif de Montreuil devant la cour administrative d'appel de Versailles ; (iii) préparation et dépôt d'une requête en référé-suspension devant le président de la cour administrative d'appel de Versailles en vue d'obtenir la suspension de l'exécution des rappels de TVA notifiés et mis en recouvrement par les services de la DVNI ; (iv) démarches effectuées auprès de la Cochef de Marseille en vue de solliciter un échéancier de règlement des rappels de TVA notifiés par la DVNI, dans l'attente de la décision de la cour administrative d'appel de Versailles.

C'est finalement une démarche introduite auprès de la Cochef de Marseille en février 2015 qui a permis à la Société d'obtenir, par décision du 25 mars 2015, un plan provisoire d'apurement échelonné de sa dette fiscale dans l'attente de la décision à venir de la Cour administrative d'appel de Versailles.

Dans un arrêt du 19 mars 2015, la Cour administrative d'appel de Versailles a finalement rejeté la requête de la Société sur des fondements de droit et une analyse des faits parfaitement contestables, poussant la Société à porter le différend devant le Conseil d'Etat par l'intermédiaire d'une étude d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Cette étude d'avocats a déposé, le 7 mai 2015, une requête sommaire devant cette haute juridiction afin de saisir officiellement de ce litige. Aux termes de discussions et analyse préliminaire, l'avocat désigné par la Société pour défendre son litige devant le Conseil d'Etat estimait que les chances de succès de la Société étaient plus importantes que ses risques d'échec compte tenu des arguments solides dont elle dispose, ainsi que des erreurs manifestes de droit commises par la Cour administrative d'appel de Versailles dans sa décision de rejet de sa demande. En date du 7 août 2015, le pourvoi complémentaire a été déposé. Par ailleurs dans un courrier du 17 août 2016, l'avocat indiquait que le Conseil d'Etat ne s'était pas encore prononcé sur l'admission en cassation sur laquelle il restait, tenant compte de l'aléa judiciaire, raisonnablement optimiste.

En date du 16 octobre 2017, le Conseil d'Etat a rendu publique sa décision de ne pas admettre le pourvoi de la société dans le cadre du contrôle fiscal. Les montants du principal ainsi que les pénalités de retard ont été inscrits au passif judiciaire pour un montant de 8 702 milliers d'euros (dont 2 486 milliers d'euros au titre des pénalités de retard) et à ce titre bénéficient des conditions de règlement fixées par le Tribunal de Commerce. A l'actif du bilan se trouvaient les sommes déjà payées à la DGE pour un montant de 1 077 milliers d'euros, qui ont été nettes au 31 mars 2018 avec la dette comptabilisée au passif du bilan.

## Autres litiges

La société Avenir Telecom S.A. est en litige avec un de ses prestataires depuis 2001. Un pourvoi en cassation ayant été déposé en juin 2017, conformément à l'article L622-22 du Code de Commerce qui ne considère pas comme des instances en cours les instances devant les juridictions du fonds, le montant de la condamnation prononcée par la Cour d'Appel a été inscrit au passif judiciaire de la Société. Une provision d'un montant de 2 773 milliers d'euros a donc été enregistrée par la Société.

## VIII.5 Gouvernance

---

Jean-Daniel Beurnier est, directement et indirectement au travers de la société OXO, l'actionnaire majoritaire d'Avenir Telecom et Président du Conseil d'Administration. Il a une influence significative sur toutes les décisions stratégiques engageant l'avenir du Groupe.

Avenir Telecom s'est engagé dans une démarche de structuration du gouvernement de l'entreprise qui passe par :

- l'entrée d'administrateurs indépendants au Conseil d'Administration ;
- la représentation des femmes au sein du Conseil d'Administration ;
- et la formalisation des processus de décision stratégique.

Ces démarches sont détaillées dans le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place.

## VIII.6 Assurances et couverture de risques

---

Le Groupe Avenir Telecom a mis en place des procédures d'évaluation régulière de ses risques et de couverture auprès de différents assureurs selon les pays où le Groupe est implanté avec pour objectif :

- de protéger le patrimoine du Groupe ;
- de prévenir des conséquences des responsabilités encourues vis-à-vis des tiers et du personnel ;
- et de minimiser l'impact des sinistres sur les comptes du Groupe (perte d'exploitation).

Le contrôle et l'harmonisation de ces procédures sont centralisés pour la France et gérés par une équipe spécifique rattachée à la structure opérationnelle de la France.

Le montant total des charges d'assurances comptabilisées par le Groupe au titre de l'exercice 2017-2018 s'est élevé à 0,3 million d'euros contre 0,3 million d'euros au titre de l'exercice 2016-2017.

L'ensemble des programmes mis en place couvre donc à la fois les engagements envers le personnel et les dirigeants, les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres (magasins, entrepôts), et la continuité de l'activité par des garanties spécifiques.

Concernant les montants et le type de couvertures, le Groupe est assuré par contrat regroupant différents types d'activité. Chacune des polices fixe un niveau de garantie différent selon les types d'activités concernés (siège social, entrepôts, informatique, magasins). Le Groupe travaille actuellement sur la mise en place d'un contrat d'assurance remplissant les obligations du RGPD.

### Couverture des risques dommages

**Multirisque Siège :** les garanties accordées permettent de couvrir l'ensemble des activités exercées au siège social d'Avenir Telecom.

**Multirisque Entrepôts :** les garanties accordées couvrent l'entrepôt de Goussainville, plate-forme logistique en France ; des garanties spécifiques s'appliquent à l'ensemble du stock et prennent également en compte une assurance perte d'exploitation.

**Multirisques Informatique :** les garanties accordées couvrent les risques informatiques ; des garanties spécifiques s'appliquent pour les dommages consécutifs à la perte du système d'information d'Avenir Telecom France.

### Couverture des risques de responsabilité

Les différentes polices mises en place visent à garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile susceptible d'être encourue :

- par les entités opérationnelles du fait de leur activité, à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers ;
- par les mandataires sociaux et dirigeants du Groupe.

### Autres programmes d'assurance

**Transport de marchandises :** le transport de matériels de téléphonie ou informatique peut présenter des risques importants de vol. Compte tenu de la qualité de la prestation de la logistique d'Avenir Telecom, et de la sélection rigoureuse des prestataires de transport depuis plusieurs années, ayant pour conséquence une baisse considérable du nombre de litiges, Avenir Telecom dispose désormais d'une assurance couvrant la totalité de ses expéditions de marchandises à un coût compétitif.

## **IX            Contrôle interne**

---

### **IX.1        Procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe**

---

La Société a maintenu son dispositif de contrôle interne intégrant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvre l'intégralité des activités du Groupe et répond aux normes actuellement en vigueur.

#### **Objectifs du contrôle interne et approche de gestion des risques d'Avenir Telecom**

Le contrôle interne a pour objectifs :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations de la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Toutefois, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Avenir Telecom a choisi d'associer contrôle interne et gestion des risques afin de donner au contrôle interne un caractère opérationnel pour le management, adapté aux enjeux de l'activité.

L'approche « ERM » est fondée sur :

- l'identification des objectifs stratégiques desquels découlent les objectifs opérationnels et financiers des activités ;
- la hiérarchisation des objectifs et des risques inhérents ;
- l'alignement des objectifs de contrôle interne ;
- une implication renforcée du management sur la gestion des risques.

Cette démarche conduit ainsi à une approche hiérarchisée de la gestion des risques en fonction des niveaux de responsabilité :

- la Direction Générale conduit la mise en place du dispositif de risques majeurs ;
- les Directions fonctionnelles et opérationnelles mettent en œuvre le pilotage des bonnes pratiques et plans d'actions ;
- la Direction Logistique/Transport/Informatique et la Direction Financière/Ressources Humaines identifient les déficiences et assurent la mise en place de correctifs ;
- les principaux risques identifiés figurent au chapitre VIII « Facteurs de risques » du présent document.

#### **Environnement du contrôle interne**

##### **Le comité de direction : un pilotage de Groupe intégré**

Instance de réflexion, de concertation et de décision sur les orientations opérationnelles du Groupe, le comité de direction assure le relais des décisions du Conseil d'Administration et intervient sur tous les sujets liés à la gestion économique et financière du Groupe.

Réuni tous les lundis, le comité de direction se compose des membres suivants :

- Jean-Daniel Beurnier, Président Directeur Général, plus particulièrement en charge des départements achats/sourcing ;
- Robert Schiano-Lamoriello, Directeur Général Délégué, plus particulièrement en charge des départements commerce ;
- Le Directeur Financier/Ressources Humaines ;
- Le Directeur Logistique/Transport/Informatique.

Le comité de direction se réunit tous les matins.

## **La Direction des entités opérationnelles**

Une entité opérationnelle correspond à une zone géographique.

Chaque entité opérationnelle est dirigée par un Directeur Opérationnel.

Chaque Directeur Opérationnel est assisté d'un Directeur Financier ou d'un Directeur Administratif et Comptable qui lui est hiérarchiquement rattaché. Ce dernier est notamment en charge de la tenue de la comptabilité des sociétés rattachées à son entité opérationnelle, du contrôle de gestion, commercial et opérationnel, du suivi des positions bancaires.

Il assure également la préparation des états financiers servant de base aux reportings mensuels et des liasses de consolidation trimestrielles transmises au département contrôle de gestion et consolidation Groupe.

Le Directeur Opérationnel de chaque entité prépare également le rapport hebdomadaire du management transmis à la Direction générale et à la direction Financière.

Le Directeur Financier ou le Directeur Administratif et Comptable de chaque filiale assure également le suivi des travaux d'audit réalisés par les commissaires aux comptes dans les sociétés qui lui sont rattachées, ainsi que la préparation du budget annuel de son entité.

## **La Direction Financière**

La Direction Financière d'Avenir Telecom regroupe les services fonctionnels centralisés suivants :

- **Contrôle de gestion et consolidation Groupe**

Ce département assure la centralisation, l'analyse et le contrôle des informations financières fournies par les différentes entités juridiques.

Il est notamment en charge du pilotage du processus budgétaire, de l'animation des comités budgétaires, du suivi des investissements, du processus de consolidation semestrielle et annuelle des résultats du Groupe, et du contrôle et suivi du planning fiscal du Groupe.

- **Trésorerie**

Ce département assure la gestion centralisée de la trésorerie de certaines filiales du Groupe ainsi que le suivi opérationnel des relations avec les établissements financiers partenaires.

Il assure également la production des états prévisionnels de trésorerie et leur actualisation mensuelle. Un comité de trésorerie et d'engagement, établissant la proposition de règlements soumise à la validation du comité d'engagement et de paiement, se réunit tous les matins. Ce comité comprend les membres du comité de Direction ainsi que la Responsable Trésorerie. Tous les matins la Responsable de Trésorerie présente la situation de trésorerie du jour, le réalisé depuis le début du mois en cours et le prévisionnel de trésorerie établi en fonction des engagements de dépenses récurrents et estimés. La Responsable de Trésorerie présente aussi lors du comité les demandes d'engagements de dépenses justifiée par la Direction Opérationnelle concernée.

- **Juridique**

Ce département est animé par le Directeur Administratif et Financier du Groupe et a pour mission de sécuriser l'activité opérationnelle et fonctionnelle du Groupe au regard des lois et règlements en vigueur. Les questions liées à la propriété intellectuelle sont traitées par ce département.

Au sein des filiales internationales, la fonction juridique est assurée par la Direction Financière de la filiale. Le département juridique Groupe assume un rôle de coordination et de conseil vis-à-vis des entités internationales.

Il participe par ailleurs à l'évaluation des risques par son rôle de centralisation et de conseil.

- **Communication financière**

Ce département assure la diffusion de l'information relative à la stratégie, à la situation financière et aux résultats de la Société et du Groupe.

Il est animé par le Directeur Administratif et Financier, qui est assisté d'une agence de communication financière.

Il est notamment chargé des relations avec les autorités de marché, les investisseurs français ou étrangers, les analystes financiers et les actionnaires individuels.

Il a pour mission d'assurer aux différents publics une information cohérente et de qualité, tout en veillant au respect du principe d'égalité d'information des actionnaires.

Ce département contribue de manière permanente à la veille stratégique sur le marché et l'environnement concurrentiel du Groupe, et assure également des missions de veille et d'information du Conseil d'Administration quant aux évolutions des pratiques et des attentes du marché en termes de communication financière, gouvernance, droit boursier ainsi que sur les évolutions réglementaires.

- **La Direction des Ressources Humaines**

La paie est sous-traitée intégralement auprès d'un prestataire externe qui assume toute responsabilité en cas d'erreur. Ce prestataire assure aussi la veille juridique sociale.

Des avocats spécialisés assistent la Société lors de la résolution de litiges prud'homaux ou la mise en place de processus complexes.

### **La Direction Logistique/Transport et Informatique**

Le Directeur Logistique et Transport assure également, depuis octobre 2015, la Direction Informatique. Il est membre du comité de direction.

### **Systèmes d'Information**

Ce département a pour missions essentielles :

- d'assurer la continuité du fonctionnement des infrastructures systèmes sur lesquelles sont déployés les environnements applicatifs métiers mis en œuvre au sein du Groupe ;
- de garantir la sauvegarde et la protection des données de l'entreprise ainsi que la sécurité contre toutes formes d'intrusion dans les systèmes internes ;
- de participer à l'évolution continue des solutions applicatives et d'infrastructure et permettant d'anticiper les évolutions imposées par la stratégie de l'entreprise et les axes de développement du Groupe.

### **Organigramme juridique simplifié**

Le détail des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation est donné dans l'annexe des comptes consolidés.

## **2.2 Contrôle des filiales**

### **Contrôle du processus de décision**

#### **Sur le plan juridique**

Il existe une concentration forte des mandats sociaux et de la représentation légale des filiales entre les mains des membres du Conseil d'Administration de la société mère.

La préparation et la validation de l'ensemble des actes et réunions des organes légaux et statutaires des filiales et de la société mère en France (Assemblées Générales, Conseil d'Administration) sont centralisées au niveau de la Direction Financière Groupe.

Les actes et réunions des organes légaux et statutaires des filiales à l'international sont préparés et validés par le Directeur Financier de la filiale, un conseil juridique externe le cas échéant et la Direction Financière Groupe.

Les Directeurs Opérationnels et Financiers des filiales bénéficient de délégations de pouvoir conjointes et limitées par opération.

Toute décision importante est soumise à demande écrite dans le cadre du rapport hebdomadaire du management. Une réponse écrite du comité de direction est formulée après examen du reporting et du rapport du management.

Par ailleurs, des grilles d'habilitations ont été mises en place.

#### **Sur le plan opérationnel**

Contrôle et homogénéisation des activités internationales

La Direction Générale assure le suivi opérationnel des filiales internationales et anime toutes les réunions relatives aux filiales internationales.

Contrôle mensuel des résultats opérationnels

### **Contrôle des orientations stratégiques et des résultats obtenus**

Le comité stratégique réunissant les membres du Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire pour analyser les résultats des actions mises en place par les différentes entités opérationnelles et décider des orientations stratégiques et de leurs implications opérationnelles et financières pour l'avenir.

## **Contrôle du cadre juridique et contractuel de l'activité**

### **Comités juridiques**

La Direction Financière Groupe, établit des tableaux de bord qui rendent compte pour la France et l'international du suivi de calendrier d'opérations en cours de décision (fusion, cession...), du suivi du portefeuille des marques, du suivi des litiges dans les différentes sociétés.

Les responsables opérationnels des différents services en France font appel au département juridique d'Avenir Telecom S.A. pour s'assurer de la conformité des prestations commerciales avec la réglementation applicable, notamment en termes de distribution et de publicité.

À l'international, les Directeurs Opérationnels assistés par la Direction Financière locale traitent directement avec des conseils spécialisés.

Ils en rendent compte dans le rapport du management.

Formellement, si des décisions réglementaires nouvelles ayant un impact financier ou organisationnel sont à prendre en compte, le comité de direction doit être informé dans le cadre du rapport hebdomadaire du management et doit donner son acceptation écrite dans le compte rendu du comité budgétaire, avec le cas échéant, des préconisations supplémentaires faisant intervenir la Direction Financière Groupe.

### **Politique d'assurance**

Un tableau de bord des différentes polices, couvertures, risques déclarés, risques réglés ou en cours de règlement, est en place dans les différentes structures.

## **2.3 Procédures et méthodes de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière**

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- le reporting de gestion mensuel homogène pour les différentes filiales du Groupe ;
- les méthodes comptables communes au sein du Groupe ;
- la réalisation d'arrêtés trimestriels consolidés.

### **Outils et procédures comptables et processus mis en place**

La Direction Financière conçoit et met en place les méthodes, procédures, référentiels comptables et de gestion du Groupe. En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Avenir Telecom au titre de l'exercice 2017-2018, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

La tenue de la comptabilité des filiales internationales est placée sous la responsabilité du Directeur Financier de l'entité opérationnelle à laquelle elles sont rattachées.

Chaque entité opérationnelle dispose de logiciels de comptabilité propre et est responsable de l'établissement des comptes statutaires des sociétés qui lui sont rattachées dans le respect des normes locales.

L'homogénéité de l'information financière utilisée pour la préparation des comptes consolidés du Groupe est assurée par l'utilisation d'un reporting et de méthodes comptables uniformes arrêtées par la Direction Financière.

Un outil de consolidation commun à toutes les sociétés a été mis en place et la Direction Financière assure mensuellement la revue des informations incluses dans le reporting et semestriellement dans le package de consolidation. Le département a également mis en place un manuel rappelant les principaux principes et méthodes comptables du Groupe.

### **Processus de contrôle de gestion**

Le processus de contrôle de gestion est placé sous la responsabilité du Directeur Financier.

Les états de reporting permettent un suivi approfondi des performances commerciales et financières, ainsi que des éléments d'actifs et de passifs d'exploitation (stocks, créances clients, dettes fournisseurs).

L'ensemble des sociétés du Groupe utilise la même trame de reporting et de rapport mensuel du management. Ce reporting est en cours de refonte compte tenu du recentrage stratégique opéré par la société mère.

L'ensemble des données nécessaire à l'élaboration du reporting mensuel est intégré au sein du logiciel unique, soit par interface avec les applications comptables, soit par saisie manuelle.

Le rapprochement des résultats de gestion avec les résultats issus de la comptabilité générale permet de contrôler la fiabilité de l'information financière.

Les entités opérationnelles disposent le cas échéant de leur propre équipe de contrôle de gestion hiérarchiquement rattachée au Directeur Financier de l'entité.

Les entités opérationnelles établissent et transmettent le reporting mensuel à la Direction Financière dans les 30 jours qui suivent la clôture mensuelle.

### **Processus budgétaire**

Le processus budgétaire est placé sous la responsabilité du Directeur Financier.

Il est décliné dans l'ensemble des filiales et au sein d'Avenir Telecom S.A. de la manière suivante :

- En janvier, chaque entité présente au comité budgétaire son plan d'action commerciale accompagné de son budget et de son programme prévisionnel d'investissement.
- Ce budget peut être accepté ou faire l'objet de modifications sur demande du comité budgétaire jusqu'à approbation définitive.
- Courant mars, avec la production définitive des états financiers consolidés arrêtés à fin mars, la Direction Générale valide par écrit les budgets qui seront l'outil de pilotage de l'exercice.

### **Processus d'établissement des comptes consolidés**

Le processus d'établissement des comptes consolidés est placé sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Avenir Telecom au titre de l'exercice 2017-2018, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le Groupe utilise un outil informatique de consolidation unique.

### **Communication financière**

L'ensemble du processus de communication financière est placé sous la responsabilité du Directeur Administratif Financier et du Président Directeur Général.

Le calendrier de communication est diffusé en début d'exercice conformément aux obligations relatives à l'appartenance à Euronext Paris.

Le département Contrôle de Gestion et Consolidation Groupe produit l'information nécessaire à la communication financière des résultats.

La Direction Financière s'assure que les informations communiquées au marché sont conformes aux résultats du Groupe et aux obligations légales et réglementaires.

Elle est également en charge de la rédaction du rapport financier semestriel, du rapport de gestion, de la mise à jour des rubriques financières du site Internet de la Société, des communiqués financiers avec l'aide d'une agence de communication financière.

Afin de mieux contrôler le processus de diffusion de l'information financière et garantir l'égalité d'information des différents publics, une procédure de communication stricte a été définie : le Directeur Administratif et Financier, l'agence de communication avec qui la Société a signé un contrat de prestation ainsi que le Président Directeur Général, sont les interlocuteurs uniques des analystes, des investisseurs institutionnels et grand public.

Plus généralement, toute information à caractère financier et pouvant avoir un impact sur le cours de Bourse fait l'objet d'un communiqué de presse et est rendue publique par une source unique et centralisée au niveau du Groupe. Afin de répondre aux obligations de la directive Transparence, qui harmonise les obligations d'information, de diffusion et de conservation de l'information réglementée des sociétés cotées, transposées par l'Autorité des marchés financiers à compter du 20 janvier 2007, Avenir Telecom a sélectionné un diffuseur professionnel d'informations financières réglementées agréé par l'AMF. Par le biais de ce diffuseur, Avenir Telecom diffuse ses informations financières, dans leur intégralité et en temps réel, à travers toute l'Union européenne, aussi bien en direction des professionnels de la finance, des agences de presse que sur les sites Internet des principaux supports financiers européens.

L'ensemble des communiqués est également mis en ligne sur le site Internet d'Avenir Telecom (<http://corporate.avenir-telecom.com>), de son diffuseur ([www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr)), d'Euronext ([www.euronext.fr](http://www.euronext.fr)).

### **Relations avec les commissaires aux comptes**

La société Avenir Telecom S.A. est cotée en Bourse (compartiment C sur NYSE Euronext Paris) et dispose de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants conformément à la loi.

La mission principale des commissaires aux comptes est de certifier la régularité et la sincérité des comptes. Elle est permanente et exclusive de toute immixtion dans la gestion.

Les commissaires aux comptes interviennent à chaque clôture semestrielle et annuelle.

Toutes les filiales significatives du Groupe sont également dotées d'auditeurs ou de réviseurs.

## Procédure de suivi de la trésorerie/contrôle des risques de liquidité, de taux de change

Le département trésorerie rattaché à la Direction Financière assure le suivi des liquidités et des risques de taux et de change.

En fonction du budget prévisionnel arrêté annuellement, un budget de trésorerie mensuel est arrêté pour chaque société du Groupe. Ce budget de trésorerie est suivi hebdomadairement en comité de trésorerie et l'analyse des écarts est commentée. Il permet ensuite le suivi et l'actualisation en glissement mensuel de la situation de trésorerie prévisionnelle.

## 2.4 Processus d'audit interne

### Grilles d'autorisations internes sur les processus d'engagement

Tous les engagements de dépenses sont validés par le comité de Direction de chaque société du Groupe.

## X Capital social

### X.1 Capital social

Au 31 mars 2018, le capital social s'établit à 22 100 milliers d'euros pour 110 501 888 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

#### Tableau d'évolution du capital

| Date CA    | Opération                                                                               | Montant nominal de l'augmentation du capital | Prime       | Montant successif du capital | Nombre cumulé de titres représentatifs du capital | Nominal des titres représentatifs du capital |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------|
|            |                                                                                         | En euros                                     | En euros    | En euros                     | Actions                                           | En euros                                     |
| 15/12/1997 | Transformation de la Société de SARL en SA                                              | -                                            | -           | 4 055 144                    | 140 000                                           | 29,0                                         |
| 20/10/1998 | Incorporation de réserves                                                               | 46 200 000                                   | -           | 11 098 288                   | 140 000                                           | 79,3                                         |
|            | Division du nominal                                                                     | -                                            | -           | 11 098 288                   | 7 280 000                                         | 1,5                                          |
| 17/11/1998 | Émission dans le public dans le cadre de l'introduction au nouveau marché               | 6 850 000                                    | 16186274,41 | 12 142 564                   | 7 965 000                                         | 1,5                                          |
|            | Émission réservée à M. Christian Boudas                                                 | 121 210                                      | 286414,3534 | 12 161 043                   | 7 977 121                                         | 1,5                                          |
|            | Émission réservée à M. Jean-Pierre Chambon                                              | 181 810                                      | 429609,7153 | 12 188 759                   | 7 995 302                                         | 1,5                                          |
| 18/12/1998 | Exercice de bons de souscription émis dans le cadre de l'introduction au nouveau marché | 1 500 000                                    | 3544439,651 | 12 417 433                   | 8 145 302                                         | 1,5                                          |
| 12/04/1999 | Émission réservée à M. Axel de Cock                                                     | 267 530                                      | 1483665,24  | 12 458 218                   | 8 172 055                                         | 1,5                                          |
|            | Émission réservée à M. Joël Bellaïche                                                   | 55 480                                       | 296414,5516 | 12 466 675                   | 8 177 603                                         | 1,5                                          |
| 22/03/2000 | Émission d'ABOA                                                                         | 3 567 000                                    | 145703214,4 | 13 010 461                   | 8 534 303                                         | 1,5                                          |
| 22/05/2000 | Incorporation de primes d'émission                                                      | 26 619 686                                   | -           | 17 068 606                   | 8 534 303                                         | 2,0                                          |
| 27/06/2000 | Division du nominal par 10                                                              | -                                            | -           | 17 068 606                   | 85 343 030                                        | 0,2                                          |



|            |                                                          |               |            |               |             |     |
|------------|----------------------------------------------------------|---------------|------------|---------------|-------------|-----|
| 27/09/2000 | Émission réservée (achat société Cercle Finance)         | 7 948         | 754 265    | 17 076 554    | 85 382 770  | 0,2 |
| 29/09/2000 | Émission réservée (achat société Mediavet)               | 23 408        | 1 695 910  | 17 099 962    | 85 499 810  | 0,2 |
| 16/10/2000 | Exercice de 3 BOA                                        | 2             | 564        | 17 099 964    | 85 499 820  | 0,2 |
| 15/11/2001 | Émission réservée (achat GSM Partner)                    | 313 251       | 1 973 481  | 17 413 215    | 87 066 075  | 0,2 |
| 28/06/2002 | Émission réservée (achat CMC Ltd)                        | 1 008 585     | 3 983 911  | 18 421 800    | 92 109 000  | 0,2 |
| 16/12/2005 | Exercice d'options de souscriptions d'actions            | 14 544        | 168 710,40 | 18 436 344    | 92 181 720  | 0,2 |
| 11/05/2006 | Exercice d'options de souscriptions d'actions            | 8 768,80      | 52 955,00  | 18 445 112,80 | 92 225 564  | 0,2 |
| 26/01/2007 | Exercice d'options de souscriptions d'actions            | 12 000,00     | 60 000,00  | 18 457 112,80 | 92 285 564  | 0,2 |
| 21/02/2007 | Exercice d'options de souscriptions d'actions            | 7 594,60      | 68 731,13  | 18 464 707,40 | 92 323 537  | 0,2 |
| 15/05/2007 | Exercice d'options de souscriptions d'actions            | 2 000,00      | 10 000,00  | 18 466 707,40 | 92 333 537  | 0,2 |
| 25/03/2008 | Exercice d'options de souscriptions d'actions            | 89 471,60     | 429 938,62 | 18 556 179,00 | 92 780 895  | 0,2 |
| 09/02/2009 | Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement | 32 000,00     | -          | 18 588 179,00 | 92 940 895  | 0,2 |
| 15/02/2010 | Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement | 32 000,00     | -          | 18 620 179,00 | 93 100 895  | 0,2 |
| 17/12/2010 | Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement | 34 000,00     | -          | 18 654 179,00 | 93 270 895  | 0,2 |
| 16/11/2011 | Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement | 34 000,00     | -          | 18 688 179,00 | 93 440 895  | 0,2 |
| 19/03/2014 | Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement | 17 000,00     | -          | 18 705 179,00 | 93 525 895  | 0,2 |
| 7/04/2015  | Augmentation de capital                                  | 16 975 993,00 | -          | 22 100 377,60 | 110 501 888 | 0,2 |

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée le 5 mars 2015, avec succès. Elle a été portée à un montant de 3 395 milliers d'euros après exercice partiel de la clause d'extension. A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 20 mars 2015, la demande totale a générée un taux global de sursouscription de 108,91%. La clause d'extension a alors été exercée partiellement, portant ainsi le nombre d'actions à émettre à 16.975.993 actions. 2 M€ souscrits par Oxo par compensation avec une créance détenue en compte courant et 1 395 milliers d'euros de souscription en numéraire.

Par décision en date du 7 avril 2015, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 3 395 198,60 euros, pour le porter de 18 705 179 euros à 22 100 377,60 euros, par la création de 16 975 993 actions nouvelles émises au prix unitaire de 0,20 euro (0,20 euro de nominal et 0 euro de prime d'émission).

Le capital social, fixé à la somme de 22 100 377,60 euros est divisé en 110 501 888 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, entièrement libérées.

## X.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 1998, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Conformément à l'article L. 225-124 du Code de commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété des actions.

### **X.3 Capital autorisé non émis**

Néant.

### **X.4 Titres non représentatifs du capital**

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

### **X.5 Nantissement d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif**

À la date du présent document, aucune action de l'émetteur n'est nantie.

## **XI Stock-options et attribution gratuite d'actions**

### **XI.1 Attributions d'options de souscription d'actions**

A la date du présent document, aucune autorisation n'a été donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration concernant l'attribution d'options de souscription d'actions.

#### **Historique des attributions d'options de souscriptions d'actions**

Tous les plans sont arrivés à échéance et sont totalement caducs.

Il n'y a pas eu de plan d'attributions d'options de souscriptions d'actions au cours de l'exercice clos au 31 mars 2018.

#### **Options consenties aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires sociaux sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018**

| <b>Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers</b>                                        | <b>Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites</b> | <b>Prix (en euros)</b> | <b>Plan</b> | <b>Dates d'échéance</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------|-------------|-------------------------|
| Options consenties sur la période du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe | Néant                                                          |                        |             |                         |

| <b>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers</b>                                                                                                         | <b>Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites</b> | <b>Prix moyen pondéré (en euros)</b> | <b>Plan</b> | <b>Dates d'échéance</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------|-------------------------|
| Options consenties, sur la période du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre | Néant                                                          |                                      |             |                         |

|                                                                                                                                                                                                                                                              |       |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--|--|--|
| d'options ainsi consenties est le plus élevé                                                                                                                                                                                                                 |       |  |  |  |
| Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, sur la période du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé | Néant |  |  |  |

Aucune levée n'a été enregistrée par la Société à la date du présent document.

## **XI.2 Attribution gratuite d'actions**

L'Assemblée Générale de la Société réunie le 12 septembre 2017 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dans la limite de 10 % du capital social à la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 23 novembre 2017, a décidé de fixer à 1 500 000 actions, le nombre total d'actions à attribuer gratuitement aux bénéficiaires.

L'acquisition de ces actions gratuites par les salariés et/ou mandataires sociaux ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans à compter de leur date d'octroi.

Durant une période de deux ans qui démarre à l'issue de la période d'acquisition, les actions attribuées gratuitement au profit des salariés et/ou mandataires sociaux ne pourront pas être cédées.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 38 mois à compter du 12 septembre 2017, prive d'effet et se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 25 juillet 2014.

### **Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement**

Aucune au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

## **XII Marché du titre Avenir Telecom**

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000066052-AVT et fait partie des indices boursiers suivants : CAC All Shares, CAC Mid & Small, CAC Small, CAC All-Tradable, CAC T.Hard & Eq, CAC Technology. L'action Avenir Telecom n'est plus éligible au SRD (service à règlement différé) depuis le 26 février 2008. Depuis le 26 mai 2010, l'action Avenir Telecom est éligible au SRD « long-seulement ». L'action Avenir Telecom est éligible au PEA.

Avenir Telecom est membre de MiddleNext, association professionnelle française indépendante représentative des valeurs moyennes cotées.

## Évolution de la valeur

|                           | Cours<br>(en euro) |              |             | Volumes<br>(en nombre de titres) |                     | Capitaux<br>(en millions d'euros) |
|---------------------------|--------------------|--------------|-------------|----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|
|                           | Moyen clôture      | Le plus haut | Le plus bas | Total mensuel                    | Moyenne quotidienne | Total mensuel                     |
| Exercice 2009-2010        | 0,87               | 1,41         | 0,47        | 60 083 054                       | 235 669             | 56,1                              |
| Exercice 2010-2011        | 0,82               | 0,89         | 0,76        | 48 680 124                       | 190 140             | 3,42                              |
| Exercice 2011-2012        | 0,7                | 1,04         | 0,49        | 88 573 980                       | 343 309             | 5,96                              |
| Exercice 2012-2013        | 0,48               | 0,65         | 0,38        | 31 735 429                       | 124 898             | 1,28                              |
| Exercice 2013-2014        | 0,37               | 0,47         | 0,31        | 46 028 900                       | 214 808             | 19,44                             |
| Exercice 2014-2015        | 0,28               | 0,43         | 0,18        | 58 458 647                       | 60 692              | 15,21                             |
| Exercice 2015-2016        | 0,05               | 0,06         | 0,05        | 46 622 977                       | 244 098             | 5,77                              |
| Exercice 2016-2017        | 0,09               | 0,09         | 0,09        | 45 201 918                       | 181 145             | 4,08                              |
| avr-17                    | 0,08               | 0,09         | 0,08        | 1 537 832                        | 85 435              | 0,14                              |
| mai-17                    | 0,09               | 0,1          | 0,09        | 4 380 120                        | 199 096             | 0,43                              |
| juin-17                   | 0,11               | 0,12         | 0,1         | 5 420 777                        | 246 399             | 0,61                              |
| juil-17                   | 0,19               | 0,21         | 0,19        | 61 489 697                       | 2 928 081           | 11,24                             |
| août-17                   | 0,17               | 0,18         | 0,17        | 5 829 323                        | 253 449             | 1,05                              |
| sept-17                   | 0,17               | 0,17         | 0,16        | 3 654 482                        | 174 023             | 0,62                              |
| oct-17                    | 0,15               | 0,15         | 0,15        | 2 242 757                        | 101 944             | 0,36                              |
| nov-17                    | 0,23               | 0,25         | 0,23        | 52 367 574                       | 2 380 344           | 13,33                             |
| déc-17                    | 0,21               | 0,22         | 0,21        | 4 076 682                        | 214 562             | 0,91                              |
| janv-18                   | 0,293              | 0,295        | 0,285       | 26 975 784                       | 1 226 172           | 7,58                              |
| févr-18                   | 0,424              | 0,444        | 0,4         | 66 105 364                       | 3 305 268           | 24,81                             |
| mars-18                   | 0,395              | 0,406        | 0,391       | 21 642 861                       | 1 030 612           | 8,83                              |
| <b>Exercice 2017-2018</b> | <b>0,39</b>        | <b>0,40</b>  | <b>0,39</b> | <b>255 723 253</b>               | <b>1 012 115</b>    | <b>69,90</b>                      |
| avr-18                    | 0,372              | 0,379        | 0,36        | 7 575 514                        | 378 776             | 2,93                              |
| mai-18                    | 0,353              | 0,36         | 0,353       | 4 641 845                        | 290 115             | 1,74                              |

Source : NYSE Euronext Paris.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le volume moyen de titres échangés s'est élevé à 1 012 115 par jour de cotation.

À la clôture de l'exercice, le 31 mars 2018, le cours de clôture de l'action Avenir Telecom était de 0,39 euro et la capitalisation boursière s'élevait à 42,9 millions d'euros.

## Gestion des titres

La gestion des titres inscrits en nominatif pur est assurée par l'établissement :

### CACEIS Corporate Trust

14, rue Rouget de Lisle

92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

## XIII Actionnariat

### Répartition du capital de la Société et des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'actionnariat d'Avenir Telecom SA au 31 mars 2018 et son évolution au cours des deux derniers exercices :

|                           | 31 mars 2018       |                |                    |                  | 31 mars 2017       |                |                    |                  |
|---------------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|
|                           | Nombre d'actions   | % capital      | droits de vote     | % droits de vote | Nombre d'actions   | % capital      | droits de vote     | % droits de vote |
| <b>Avenir Télécom</b>     | 800 000            | 0,72%          |                    |                  | 800 000            | 0,72%          |                    |                  |
| OXO                       | 37 882 400         | 34,28%         | 65 764 800         | 39,39%           | 37 882 400         | 34,28%         | 65 764 800         | 41,72%           |
| Jean-Daniel Beumier       | 18 590 353         | 16,82%         | 37 180 706         | 22,27%           | 19 090 353         | 17,28%         | 38 180 706         | 24,22%           |
| Robert Schiano-Lamoriello | 130 120            | 0,12%          | 260 240            | 0,16%            | 2 830 120          | 2,56%          | 3 160 640          | 2,01%            |
| <b>Actions de concert</b> | 56 602 873         | 51,22%         | 103 205 746        | 65,47%           | 59 802 873         | 54,12%         | 107 106 146        | 67,95%           |
| <b>Public</b>             | 49 899 015         | 45,16%         | 63 734 391         | 38,18%           | 49 899 015         | 45,16%         | 50 530 044         | 32,05%           |
| <b>Total</b>              | <b>110 501 888</b> | <b>100,00%</b> | <b>166 940 137</b> | <b>100,00%</b>   | <b>110 501 888</b> | <b>100,00%</b> | <b>157 636 190</b> | <b>100,00%</b>   |

## Participation de la société OXO dans Avenir Telecom

La société OXO n'a effectué aucune vente d'actions au cours de l'exercice 2017-2018 ni à la date du présent document.

Au 31 mars 2018, OXO détient 37 882 400 actions Avenir Telecom en nominatif administré, soit 34,28 % du capital et 39,39 % des droits de vote.

## Franchissements de seuil

### Franchissement de seuils statutaires

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de la Société, tout personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée, dans les quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation.

La Société a été informée par courrier en date du 18 mai 2012, du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2,5 % par CM-CIC Asset Management, le nombre d'actions détenues par celle-ci à cette même date s'élevant à 2 263 978.

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucun franchissement de seuil statutaire n'a été déclaré à Avenir Telecom.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la Société a été informée en date du 28 janvier 2010 qu'en raison d'une évolution interne des fonds sous une même politique de vote, CM-CIC Asset Management, pour le compte de fonds communs de placement dont il assure la gestion financière, a franchi à la hausse le seuil statutaire de 2,5 % du capital. Le nombre d'actions et de droits de vote détenus à cette date était de 2 967 701, répartis entre 5 OPCVM.

Au cours de l'exercice 2005-2006, la Société a été informée en date du 7 février 2006 que suite à la fusion absorption de la Sicav Sogeactions Opportunités France par le FCP Simbad Actions France, Société Générale Asset Management, pour compte des FCP dont elle assure la gestion, a franchi à la hausse le seuil statutaire de 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société Avenir Telecom.

À cette date, Société Générale Asset Management détenait 3 542 910 actions de la Société Avenir Telecom représentant autant de droits de vote, soit 3,8 % du capital et 2,5 % des droits de vote.

Robert Schiano-Lamoriello avait franchi le seuil des 2,5% et avait informé la société

### Franchissement de seuils légaux

La Société a été informée en date du 19 mai 2008 que la société PRO BTP Finance, société de gestion de portefeuille qui gère des OPCVM, détenait au 30 avril 2008, au travers de ses différents fonds commun de placement, 8,03 % du capital d'Avenir Telecom et 5,32 % des droits de vote.

PRO BTP Finance a également effectué cette déclaration à l'AMF en précisant qu'il s'agit d'une régularisation effectuée au titre de l'année 2006.

A la date du présent rapport, le concert composé de M. Jean-Daniel Beurnier, la société Oxo qu'il contrôle, et M. Robert Schiano-Lamoriello, a déclaré auprès de l'AMF, avoir franchi en baisse, le 7 juin 2018, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société AVENIR TELECOM et détenir 56 602 873 actions AVENIR TELECOM représentant 96 304 587 droits de vote, soit 51,22% du capital et 60,18% des droits de vote de cette société, selon la répartition suivante :

|                           | 7 Juin 2018        |                |                    |                  |
|---------------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|
|                           | Nombre d'actions   | % capital      | droits de vote     | % droits de vote |
| <b>Avenir Télécom</b>     | <b>800 000</b>     | <b>0,72%</b>   |                    |                  |
| OXO                       | 37 882 400         | 34,28%         | 65 764 800         | 41,09%           |
| Jean-Daniel Beurnier      | 11 689 194         | 10,58%         | 23 378 388         | 14,61%           |
| Robert Schiano-Lamoriello | 7 031 279          | 6,36%          | 7 161 399          | 4,47%            |
| <b>Actions de concert</b> | <b>56 602 873</b>  | <b>51,22%</b>  | <b>96 304 587</b>  | <b>60,18%</b>    |
| <b>Public</b>             | <b>49 899 015</b>  | <b>45,16%</b>  | <b>63 734 391</b>  | <b>39,82%</b>    |
| <b>Total</b>              | <b>110 501 888</b> | <b>100,00%</b> | <b>160 038 978</b> | <b>100,00%</b>   |

Ce franchissement de seuil résulte d'une donation d'actions AVENIR TELECOM de M. Jean-Daniel Beurnier au profit de M. Robert Schiano-Lamoriello et de la perte de droits de vote qui en a résulté.

À cette occasion :

- M. Jean-Daniel Beurnier a franchi (i) en baisse, indirectement par l'intermédiaire de la société Oxo qu'il contrôle, le seuil de 50% du capital de la société AVENIR TELECOM et (ii) individuellement en baisse les seuils de 20% des droits de vote et 15% du capital et des droits de vote de la société AVENIR TELECOM; et
- M. Robert Schiano-Lamoriello a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital de la société AVENIR TELECOM.

## **Pactes d'actionnaires**

### **Rappel de l'existence d'un pacte d'actionnaires comprenant promesses unilatérales de cession de gré à gré d'actions Avenir Telecom**

Le 27 mai 1999, M. Jean-Daniel Beurnier a accordé des promesses unilatérales de cession de gré à gré d'actions Avenir Telecom exerçables avant le 31 décembre 2002, à MM. Robert Schiano-Lamoriello et Jérôme Borie (maximum 19 876 000 actions au prix de 2,52 euros).

L'adhésion, le 27 mai 2002, de M. Jean-Louis Caussin au pacte d'actionnaires a conduit les autres membres à modifier la répartition des promesses de cession d'actions Avenir Telecom pour intégrer de manière plus égalitaire M. Jean-Louis Caussin, sans modification de l'enveloppe globale de 19 876 000 actions.

### **Situation actuelle**

Suite aux modifications successives des conditions de ce pacte, puis à la sortie de MM. Jean-Louis Caussin et Jérôme Borie, respectivement les 23 octobre et 31 décembre 2002, les modalités du pacte sont désormais les suivantes :

M. Jean-Daniel Beurnier s'est engagé à procéder à des donations d'une partie de sa participation directe, à intervenir sous réserve que la situation du marché ou des opportunités de transaction lui permettent de céder sans perturbation pour le marché les nombres d'actions nécessaires au paiement des droits de mutation.

Ces promesses conditionnelles de donation portaient sur un maximum de 5 827 500 actions en faveur de M. Robert Schiano-Lamoriello.

M. Robert Schiano-Lamoriello a bénéficié des levées de promesses conditionnelles de donation (cf. avis CMF 203C0304 du 28 février 2003) à hauteur de :

- 496 689 actions Avenir Telecom sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2002 ;
- 2 048 090 actions Avenir Telecom sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2003.

En vertu des accords signés entre les parties, M. Robert Schiano-Lamoriello a bénéficié d'une donation de 6 901 159 actions en mai 2018. Il n'y a plus de convention en vigueur au jour du présent document.

### **Action de concert**

Le pacte d'actionnaires conclu entre MM. Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello est constitutif d'une action de concert entre ces deux actionnaires.

Il n'existe pas de droits de vote différents pour les principaux actionnaires de la Société.

Il n'existe pas de modalités de prévention de tout contrôle abusif.

## **XIV Conventions et engagements réglementés**

---

Les conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice 2017-2018 sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

## **XV Dépenses à caractère somptuaire**

---

Aucune dépense à caractère somptuaire n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2017-2018 clos le 31 mars 2018.

## **XVI Tendances et événements susceptibles d'affecter l'activité de la Société**

---

### **Situation financière et faits récents**

Comme annoncé depuis le début de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) ;

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un arrêt des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international qui a notamment conduit à la fermeture de certains magasins (93 magasins exploités à fin mars 2018, 118 magasins exploités à fin mars 2017).

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation et a arrêté le plan de redressement présenté par la Société. Au 31 mars 2018, la trésorerie nette de la Société est de 7,1 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Marseille, qui a souligné que la société avait démontré la qualité du travail de restructuration entrepris, a arrêté le plan de redressement de la société Avenir Telecom et a fixé sa durée à 10 ans.

L'apurement du passif d'un montant de 59,6 M€ a été établi de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 M€ ;
- un paiement de 8,6 M€ le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement sur 10 ans avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Le passif inscrit dans les comptes de la Société, au titre du paiement sur 10 ans, était de 23,6 M€ au 30 septembre 2017.

Suite à l'évolution du passif et à des versements réalisés entre le 30 septembre 2017 et le 31 mars 2018, le passif judiciaire reconnu dans les comptes de la Société est de 23,3 millions d'euros avant actualisation, 21,2 millions d'euros après actualisation (note 18), après paiement des membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances.

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité.

Les instances en cours non provisionnées comptablement ne feront pas l'objet d'une provision annuelle auprès du commissaire à l'exécution du plan.

Avenir Telecom et les parties prenantes doivent se présenter le 24 septembre 2018 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il aura procédé.

Le 1er mars 2016 la DIRECCTE avait homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer.

Le 24 mars 2017 la Société envisageait un désengagement total dans ses points de vente en France (4 encore en exploitation à cette date) du fait des pertes d'exploitation générées par ces derniers, pourtant rentables à l'ouverture du Redressement Judiciaire. Le 19 avril 2017 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 13 postes à supprimer suite à la décision de désengagement total dans les points de vente non rentables en France.

La provision pour restructuration constatée en France a été consommée à hauteur de 684 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2018. Le solde de cette provision est de 90 milliers d'euros au 31 mars 2018.

En date du 17 mai 2017, la Société a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue au titre de cette transaction, qui a permis de financer en partie les règlements effectués envers les établissements de crédit et les principaux créanciers en contrepartie d'un abandon d'une partie de leur créance, est comptabilisée dans les comptes consolidés clos au 31 mars 2018.

## **XVI Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

---

À la connaissance d'Avenir Telecom, aucun changement significatif dans la situation financière et commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 mars 2018, à l'exception des informations indiquées dans la note 1 et note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

## **XVII Calendrier prévisionnel de communication 2017-2019**

---

Ce calendrier est donné à titre d'information et est susceptible d'être modifié si la Société l'estime nécessaire.

En règle générale, les communiqués de presse sont diffusés après la clôture du marché.

### **Chiffre d'affaires du 1er semestre 2018-2019**

15 novembre 2018

### **Résultats du 1er semestre 2018-2019**

21 décembre 2018

### **Chiffre d'affaires annuel 2018-2019**

15 mai 2019

### **Résultats annuels 2018-2019**

31 juillet 2019

Les informations présentées lors de ces réunions sont publiées sur le site d'Avenir Telecom.



## CHAPITRE III Etats financiers consolidés

### Informations financières historiques

#### Compte de résultat consolidé

| Milliers d'euros                                                                  | Notes      | 31 mars 2018  | 31 mars 2017  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|---------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                                         |            | <b>56 221</b> | <b>55 565</b> |
| Coût des services et produits vendus                                              | (22)       | (30 571)      | (33 207)      |
| <b>Marge brute</b>                                                                |            | <b>25 650</b> | <b>22 358</b> |
| Taux de marge brute                                                               |            | 45,6%         | 40,2%         |
| Frais de transport et de logistique                                               | (22)       | (4 489)       | (2 568)       |
| Coûts des réseaux de distribution directe                                         | (22)       | (4 289)       | (6 039)       |
| Autres charges commerciales                                                       | (22)       | (2 364)       | (2 563)       |
| Charges administratives                                                           | (22)       | (12 531)      | (8 715)       |
| Autres produits et charges, nets                                                  | (25)       | 27 802        | 288           |
| Dépréciation des actifs non courants                                              | (4),(8)    | -             | 75            |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                      |            | <b>29 779</b> | <b>2 836</b>  |
| Produits financiers                                                               | (25), (26) | 2 538         | 200           |
| Charges financières                                                               | (25), (26) | (172)         | (158)         |
| <b>Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat</b>            |            | <b>32 145</b> | <b>2 878</b>  |
| Impôts sur le résultat                                                            | (27)       | (1 453)       | (1 534)       |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                                     |            | <b>30 692</b> | <b>1 344</b>  |
| <b>Résultat net après impôts des activités abandonnées</b>                        | (29)       | -             | -             |
| <b>Résultat net</b>                                                               |            | <b>30 692</b> | <b>1 344</b>  |
| <b>Résultat net revenant</b>                                                      |            |               |               |
| - Aux actionnaires de la Société                                                  |            | 30 692        | 1 344         |
| - Aux intérêts minoritaires                                                       |            | -             | -             |
| <b>Nombre moyen d'actions en circulation</b>                                      |            |               |               |
| - de base                                                                         | (28)       | 109 701 888   | 109 701 888   |
| - dilué                                                                           | (19),(28)  | 109 968 926   | 109 701 888   |
| <b>Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)</b> | (28)       |               |               |
| Résultat net par action des activités poursuivies                                 |            | 0,280         | 0,012         |
| Résultat net par action des activités abandonnées                                 |            | -             | -             |
| Résultat net par action de l'ensemble consolidé                                   |            | 0,280         | 0,012         |
| Résultat net par action dilué des activités poursuivies                           |            | 0,279         | 0,012         |
| Résultat net par action dilué des activités abandonnées                           |            | -             | -             |
| Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé                             |            | 0,279         | 0,012         |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État du résultat global

| En milliers d'euros                                                                                  | Note | 31 mars 2018  | 31 mars 2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------|--------------|
| <b>Résultat net</b>                                                                                  |      | <b>30 692</b> | <b>1 344</b> |
| <b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>                           |      | <b>81</b>     | <b>-</b>     |
| Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel | (19) | 81            | -            |
| Gains / (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés                                 | (15) | -             | -            |
| <b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>                                  |      | <b>96</b>     | <b>73</b>    |
| Ecart de conversion                                                                                  | (20) | 96            | 73           |
| Juste valeur des instruments dérivés                                                                 |      | -             | -            |
| <b>Autres éléments du résultat global après impôts</b>                                               |      | <b>177</b>    | <b>73</b>    |
| <b>Résultat global total</b>                                                                         |      | <b>30 869</b> | <b>1 417</b> |
| Dont:                                                                                                |      |               |              |
| - Part attribuable aux actionnaires de la Société                                                    |      | 30 869        | 1 417        |
| - Participations ne donnant pas le contrôle                                                          |      | -             | -            |

# Bilan consolidé

## Actif

| Milliers d'euros                            | Notes    | 31 mars 2018  | 31 mars 2017  |
|---------------------------------------------|----------|---------------|---------------|
| <b>Actifs non courants</b>                  |          |               |               |
| Autres immobilisations incorporelles nettes | (6), (8) | 59            | 86            |
| Immobilisations corporelles nettes          | (7), (8) | 159           | 256           |
| Acomptes versés sur passif judiciaire       | (18)     | 160           |               |
| Autres actifs non courants nets             | (9)      | 610           | 795           |
| <b>Total actifs non courants</b>            |          | <b>988</b>    | <b>1 137</b>  |
| <b>Actifs courants</b>                      |          |               |               |
| Stocks nets                                 | (10)     | 6 702         | 8 130         |
| Créances clients nettes                     | (11)     | 12 901        | 17 634        |
| Autres actifs courants                      | (12)     | 8 164         | 11 495        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie     | (13)     | 7 029         | 6 129         |
| <b>Total actifs courants</b>                |          | <b>34 796</b> | <b>43 389</b> |
| <b>Activités abandonnées</b>                |          |               |               |
| Actifs des activités abandonnées            | (29)     | 172           | 172           |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                          |          | <b>35 956</b> | <b>44 698</b> |

## Passif

| Milliers d'euros                                 | Notes     | 31 mars 2018    | 31 mars 2017    |
|--------------------------------------------------|-----------|-----------------|-----------------|
| <b>Capitaux propres</b>                          |           |                 |                 |
| Capital social                                   | (19)      | 22 100          | 22 100          |
| Primes d'émission                                | (19)      | 7 733           | 7 652           |
| Réserves consolidées                             | (19)      | (68 511)        | (69 855)        |
| Ecart de conversion                              | (20)      | (2 625)         | (2 721)         |
| Résultat de l'exercice                           |           | 30 692          | 1 344           |
| Intérêts minoritaires                            |           | -               | -               |
| <b>Total capitaux propres</b>                    |           | <b>(10 612)</b> | <b>(41 481)</b> |
| <b>Passifs non courants</b>                      |           |                 |                 |
| Dettes financières - Part non courante           |           | -               | -               |
| Provisions et autres passifs - Part non courante | (15)      | 220             | 274             |
| Passif judiciaire - Part non courante            | (14)      | 19 771          | -               |
| Impôts différés                                  | (28)      | 1 200           | 1 200           |
| <b>Total passifs non courants</b>                |           | <b>21 191</b>   | <b>1 474</b>    |
| <b>Passifs courants</b>                          |           |                 |                 |
| Dettes financières - Part courante               | (14)      | 23              | 30 522          |
| Découvert bancaire                               | (13),(14) | 1 117           | 4 570           |
| Provisions - Part courante                       | (16)      | 1 853           | 4 103           |
| Fournisseurs                                     |           | 5 945           | 14 017          |
| Passif judiciaire - Part courante                | (14)      | 1 544           | -               |
| Dettes fiscales et sociales                      |           | 4 594           | 19 615          |
| Dettes d'impôts courants                         |           | 1 437           | 1 485           |
| Autres passifs courants                          | (17)      | 8 459           | 9 988           |
| <b>Total passifs courants</b>                    |           | <b>24 972</b>   | <b>84 300</b>   |
| <b>Activités abandonnées</b>                     |           |                 |                 |
| Passifs des activités abandonnées                | (29)      | 405             | 405             |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                              |           | <b>35 956</b>   | <b>44 698</b>   |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

| Milliers d'euros                                                                                                                   | Notes     | 31 mars 2018    | 31 mars 2017   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------|----------------|
| <b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>                                                                       |           |                 |                |
| <b>Résultat net revenant aux actionnaires de la Société</b>                                                                        |           | <b>30 692</b>   | <b>1 344</b>   |
| Résultat net après impôts des activités abandonnées                                                                                |           | -               | -              |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                                                                                      |           | <b>30 692</b>   | <b>1 344</b>   |
| <b>Éléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :</b>                                                      |           | <b>(18 718)</b> | <b>(5 620)</b> |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants | (21)      | 86              | 219            |
| Variation des charges de restructuration à payer                                                                                   | (16)      | (1 267)         | -              |
| Variation des autres provisions                                                                                                    | (16),(16) | 61              | (5 550)        |
| Effet d'actualisation                                                                                                              | (25)      | (2 179)         | -              |
| Abandons de créances                                                                                                               | (24)      | (27 411)        | -              |
| Effet des stock options et des actions gratuites                                                                                   | (19)      | 81              | -              |
| Evolution du passif judiciaire                                                                                                     | (18)      | 12 302          | -              |
| Plus ou moins-value sur cessions d'actifs                                                                                          | (24)      | (392)           | (289)          |
| <b>Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :</b>                                          |           | <b>(3 932)</b>  | <b>5 612</b>   |
| Variation des actifs/passifs relatifs aux clients                                                                                  |           | 1 334           | 9 111          |
| Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs                                                                             |           | (1 188)         | (4 079)        |
| Variation des stocks                                                                                                               |           | 1 404           | (2 562)        |
| Variation des autres actifs/passifs d'exploitation                                                                                 |           | (3 492)         | 3 142          |
| Remboursement du passif judiciaire                                                                                                 | (18)      | (1 990)         | -              |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies :</b>                                                         |           | <b>8 041</b>    | <b>1 336</b>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées :</b>                                                         | (29)      | <b>-</b>        | <b>-</b>       |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :</b>                                                                     |           | <b>8 041</b>    | <b>1 336</b>   |
| <b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>                                                                      |           |                 |                |
| Produit net des cessions d'actifs                                                                                                  |           | 444             | 733            |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres incorporelles                                                                 | (6),(7)   | (21)            | (9)            |
| Variation des autres actifs immobilisés                                                                                            |           | 185             | (41)           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies :</b>                                                        |           | <b>608</b>      | <b>683</b>     |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées :</b>                                                        | (29)      | <b>-</b>        | <b>-</b>       |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</b>                                                                    |           | <b>608</b>      | <b>683</b>     |
| <b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>                                                                        |           |                 |                |
| Remboursement des emprunts                                                                                                         | (14)      | (7 948)         | (48)           |
| Variation des découverts bancaires                                                                                                 | (13)      | 60              | (3 482)        |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies :</b>                                                          |           | <b>(7 887)</b>  | <b>(3 530)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées :</b>                                                          | (29)      | <b>-</b>        | <b>-</b>       |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>                                                                      |           | <b>(7 887)</b>  | <b>(3 530)</b> |
| Incidence des variations de change sur la trésorerie                                                                               |           | 138             | 30             |
| <b>Variation de trésorerie</b>                                                                                                     |           | <b>900</b>      | <b>(1 481)</b> |
| Trésorerie en début d'exercice                                                                                                     |           | 6 129           | 7 610          |
| <b>Trésorerie en fin d'exercice</b>                                                                                                |           | <b>7 029</b>    | <b>6 129</b>   |

Le montant des impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 est de 1 537 milliers d'euros contre 396 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| Milliers d'euros (sauf le nombre d'actions)                                                          | Revenant aux actionnaires de la Société (capital, primes d'émission...) et intérêts minoritaires |               |                  |                 |                 |                     |                 |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------|-----------------|-----------------|---------------------|-----------------|-----------------|
|                                                                                                      | Nombre d'actions                                                                                 | Capital       | Prime d'émission | Réserve         | Actions propres | Ecart de conversion | Résultat net    | Total           |
| <b>Capitaux propres au 31 mars 2016</b>                                                              | <b>110 501 888</b>                                                                               | <b>22 100</b> | <b>7 652</b>     | <b>(38 533)</b> | <b>(1 501)</b>  | <b>(2 794)</b>      | <b>(29 821)</b> | <b>(42 898)</b> |
| Affectation du résultat net de l'exercice précédent                                                  | -                                                                                                | -             | -                | (29 821)        | -               | -                   | 29 821          | -               |
| Intérêts minoritaires                                                                                | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| Ecart de conversion                                                                                  | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | 73                  | -               | 73              |
| Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts                                                   | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| <b>Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice</b>                       | <b>-</b>                                                                                         | <b>-</b>      | <b>-</b>         | <b>-</b>        | <b>-</b>        | <b>73</b>           | <b>-</b>        | <b>73</b>       |
| Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes                                              | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| Augmentation de capital                                                                              | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| Ecarts actuariels                                                                                    | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| Résultat au 31 mars 2017                                                                             | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | 1 344           | 1 344           |
| <b>Capitaux propres au 31 mars 2017</b>                                                              | <b>110 501 888</b>                                                                               | <b>22 100</b> | <b>7 652</b>     | <b>(68 354)</b> | <b>(1 501)</b>  | <b>(2 721)</b>      | <b>1 344</b>    | <b>(41 481)</b> |
| Affectation du résultat net de l'exercice précédent                                                  | -                                                                                                | -             | -                | 1 344           | -               | -                   | (1 344)         | -               |
| Intérêts minoritaires                                                                                | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| Ecart de conversion                                                                                  | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | 96                  | -               | 96              |
| Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts                                                   | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| <b>Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice</b>                       | <b>-</b>                                                                                         | <b>-</b>      | <b>-</b>         | <b>-</b>        | <b>-</b>        | <b>96</b>           | <b>-</b>        | <b>96</b>       |
| Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes                                              | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| Augmentation de capital                                                                              | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel | -                                                                                                | -             | 81               | -               | -               | -                   | -               | 81              |
| Ecarts actuariels                                                                                    | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | -               | -               |
| Résultat au 31 mars 2018                                                                             | -                                                                                                | -             | -                | -               | -               | -                   | 30 692          | 30 692          |
| <b>Capitaux propres au 31 mars 2018</b>                                                              | <b>110 501 888</b>                                                                               | <b>22 100</b> | <b>7 733</b>     | <b>(67 010)</b> | <b>(1 501)</b>  | <b>(2 625)</b>      | <b>30 692</b>   | <b>(10 612)</b> |

# Notes annexes aux états financiers consolidés

## Note 1 – La Société

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ;
- de commercialisation de contrats de service,
- de fabrication et commercialisation d'accessoires de téléphonie et de mobiles alternatifs.

En Roumanie et en Bulgarie, les filiales de la Société sont agréées par un opérateur. Elles organisent leur distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers l'enseigne Internity.

Le Groupe Avenir Telecom effectue la distribution de ses produits auprès de clients de la Grande Distribution ou de distributeurs spécialisés.

La date de clôture comptable 31 mars a été décidée principalement en raison de la saisonnalité de l'activité afin de mieux la répartir au sein des semestres comptables. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) ;

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un arrêt des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international qui a notamment conduit à la fermeture de certains magasins (93 magasins exploités à fin mars 2018, 118 magasins exploités à fin mars 2017).

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation et a arrêté le plan de redressement présenté par la Société.

Le Tribunal de Commerce de Marseille, qui a souligné que la société avait démontré la qualité du travail de restructuration entrepris, a arrêté le plan de redressement de la société Avenir Telecom et a fixé sa durée à 10 ans.

L'apurement du passif d'un montant de 60,7 millions d'euros au 10 juillet 2017, a été établi de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 millions d'euros ;
- un paiement de 8,6 millions d'euros le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement de 0,5 million d'euros d'une créance superpriviligée ;
- un paiement selon les modalités arrêtées par le Tribunal de Commerce de Marseille comprenant un étalement sur 10 ans des créances hors superprivilege avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Suite aux règlements effectués au cours de la période, le passif judiciaire reconnu dans les comptes de la Société au 31 mars 2018 est de 23,3 millions d'euros avant actualisation, 21,2 millions d'euros après actualisation (note 18).

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité et la Direction considère que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze prochains mois. Au 31 mars 2018, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 7,0 millions d'euros.

Les instances en cours ne sont pas prises en compte dans le passif judiciaire mais font éventuellement l'objet d'une provision comptable en fonction des règles habituelles décrites en note 2.

Avenir Telecom et les parties prenantes doivent se présenter le 24 septembre 2018 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il aura procédé.

En date du 17 mai 2017, la Société a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue au titre de cette transaction, qui a permis de financer en partie les règlements effectués envers les établissements de crédit et les principaux créanciers en contrepartie d'un abandon d'une partie de leur créance, est comptabilisée en chiffre d'affaires dans les comptes consolidés clos au 31 mars 2018.

Ces états financiers ont été arrêtés le 21 juin 2018 par le Conseil d'Administration de la Société. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

## **Note 2 – Résumé des principales méthodes comptables**

### **Principes comptables**

Les comptes consolidés du Groupe Avenir Telecom (« la Société » ou « le Groupe ») au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable au 31 mars 2018. Le référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)).

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

Le Groupe a adopté les normes, amendements aux normes et interprétations suivantes, adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1er avril 2017 :

- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2014-2016) - amendements à IFRS 12,
- Amendements à IAS 12 : Reconnaissance d'impôts différés actif au titre des pertes reportables,
- Amendements à IAS 7 : Initiative, informations à fournir.

Aucun de ces amendements et interprétations n'a eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société au 31 mars 2018.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Les potentiels impacts des normes IFRS 9, 15 et 16 sont en cours d'analyse au sein du Groupe.

### **Principales estimations**

Du fait de la difficulté de la mise en œuvre du plan de redéploiement stratégique, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel a été contrainte au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement en date du 28 décembre 2015. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017.

Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation et a arrêté le plan de redressement présenté par la Société.

Les comptes annuels au 31 mars 2018 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation compte tenu, notamment, des dispositions du plan de redressement de la Société arrêté par le Tribunal de Commerce de Marseille le 10 juillet 2017 (voir note 1).

Conformément à l'approche retenue par le Groupe historiquement dans ses principes comptables :

- les actifs, y compris les fonds de commerce, droits au bail et droits d'entrée, liés aux magasins ont été comparés aux cash flows prévisionnels, il en est résulté une dépréciation totale des dits actifs détenus en France au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 (notes 7, 8 et 9) ;
- les écarts d'acquisition résiduels ont été également totalement dépréciés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 dans la continuité de ce qui a été observé sur le marché de la téléphonie en France et en Espagne.

Au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

## **Principes de consolidation**

### **Filiales**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Avenir Telecom S.A. et de ses filiales. Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le Groupe perd le contrôle.

Les sociétés détenues à plus de 50 % sont présumées être contrôlées et sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, l'écart d'acquisition est majoré d'autant. L'écart d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écarts d'acquisition ». Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Tous les comptes, transactions réciproques et les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés. Les pertes internes sont également éliminées sauf si elles sont la conséquence d'une perte de valeur de l'actif transféré. Il en est de même pour les transactions entre le Groupe et une entreprise associée, l'élimination étant réalisée à hauteur du pourcentage d'intérêt du Groupe dans cette société.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.



## **Entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence lorsque la Société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote et exerce une influence notable sans en avoir le contrôle. Suivant cette méthode, les participations sont comptabilisées initialement au coût historique. La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est reconnue en résultat consolidé en contrepartie d'un ajustement du coût historique. Quand la part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée excède le coût historique de la participation y compris tout actif non garanti, le Groupe ne reconnaît pas de pertes supplémentaires, sauf s'il s'est engagé à couvrir tout ou partie de ces pertes.

Les entreprises associées étant des entreprises sans activité, sans résultat et sans valeur, il n'y a ni « participations dans les entreprises associées » au bilan ni « quote-part dans le résultat des entreprises associées » au compte de résultat.

Les autres participations dans lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable sont présentées dans les « autres actifs non courants nets » et sont traitées comme des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variations de juste valeur constatées directement dans les autres éléments du résultat global. En l'absence de prix cotés et de transactions récentes, et au vu de la difficulté d'évaluer de manière fiable par d'autres techniques les titres de participation non consolidés, ces actifs sont maintenus dans les comptes à leur valeur historique sauf en cas d'indicateur de pertes de valeur auquel cas ils font l'objet d'une dépréciation.

Il n'y a pas de sociétés contrôlées conjointement au sein du périmètre de consolidation du Groupe.

## **Conversion des opérations en devises**

### **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

### **Sociétés du Groupe**

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période ou de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres : « Écart de conversion ».

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres (poste « Écart de conversion »). Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

### **Transactions et soldes**

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers de gestion du risque de change.

## **Information sectorielle**

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au comité de direction, composé des principaux décideurs opérationnels du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs. Le suivi des performances et l'allocation des ressources sont déterminés sur la base de ces secteurs opérationnels. Les données chiffrées publiées et issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS appliqué par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs d'activité du Groupe se décomposent en une activité de distribution indirecte et une activité de distribution directe :

l'activité indirecte concerne la distribution professionnelle auprès de clients de la grande distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés ;

l'activité directe concerne la distribution grand public *via* des réseaux de magasins et des sites Internet détenus en propre.

### **Écarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs identifiables, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés par la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition. Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, l'écart d'acquisition est majoré d'autant.

L'écart d'acquisition est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition. Si l'activité acquise concerne le secteur de la distribution directe, l'écart d'acquisition est affecté à l'ensemble des magasins, l'UGT de ce secteur étant le magasin. Si l'activité acquise concerne le secteur de la distribution indirecte, l'écart d'acquisition est affecté à la zone géographique couverte, l'UGT de ce secteur étant le pays.

### **Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire afin de ramener, par constatation d'une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée.

Ces durées d'utilité estimées sont principalement les suivantes :

| Type d'immobilisation                       | Durée d'utilité estimée<br>(en années) |
|---------------------------------------------|----------------------------------------|
| Marques                                     | 3                                      |
| Relations clients / contrat de distribution | 1 à 2                                  |
| Droits au bail et droits d'entrée           | Durée indéfinie                        |
| Installations et agencements des magasins   | 5 à 10                                 |
| Matériel informatique                       | 4                                      |
| Mobilier                                    | 5                                      |
| Matériel de bureau                          | 3 à 5                                  |

Les valeurs résiduelles des actifs corporels du Groupe ne sont pas significatives.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective, notamment dans le cas d'un changement de concept de magasins.

Les droits au bail et droits d'entrée sont des sommes versées à l'ancien preneur d'un contrat de bail relatif à un magasin au titre du droit incorporel attaché au bail. Lorsque la somme est versée au propriétaire, elle est assimilée à un complément de loyer et est classée en charges constatées d'avance et enregistrée en charges sur la durée du bail. Lorsqu'il existe des possibilités de renouvellement octroyées par certaines législations en matière de baux commerciaux, et que le Groupe a l'intention de renouveler les baux, le Groupe n'amortit pas les droits au bail et droits d'entrée.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable estimée (voir la note « Dépréciation des actifs non courants »).

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges, nets ».

### **Immobilisations relatives aux contrats de location financement**

Le Groupe loue des immobilisations corporelles. Les locations d'immobilisations corporelles en vertu desquelles la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété revient au Groupe sont classées en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont inscrits à l'actif au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si cette valeur est inférieure. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

### **Dépréciation des actifs non courants**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition, certains droits au bail et droits d'entrée) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

L'approche retenue prend notamment en compte les éléments suivants :

- Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les activités de distribution directe, l'UGT retenue est le magasin. Pour les activités de distribution indirecte, l'UGT retenue est la zone de commercialisation, généralement le pays.
- Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable des actifs sous revue est supérieure à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée, entre leur valeur de marché et leur valeur d'utilité.
- La valeur de marché des magasins résulte soit d'expertises externes, soit de la meilleure estimation de la Direction de la Société en fonction des données du marché.
- La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Pour les activités de distribution directe, il s'agit de l'ensemble des magasins du pays concerné. Pour les activités de distribution indirecte, il s'agit de la zone géographique de commercialisation concernée.

Les dotations ou reprises qui résultent de l'évolution de l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable des magasins sont classés au sein de la ligne « Coûts des réseaux de distribution directe » au sein du résultat opérationnel. Pour les actifs non financiers (autre que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les dépréciations enregistrées sur les écarts d'acquisitions sont classées sur une ligne spécifique du résultat opérationnel et ne sont jamais reprises.

Le suivi des dépréciations est détaillé en notes 8.

### **Actifs courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

#### **Actifs classés comme détenus en vue de la vente**

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Ces actifs peuvent être une composante d'une entité, un groupe d'actifs détenu en vue de la vente ou un actif non courant seul. Au cas particulier, lorsque le Groupe est engagé dans l'interruption de l'exploitation d'un magasin, les actifs non courants qui y sont relatifs sont traités comme des actifs détenus en vue de la vente.

#### **Activités abandonnées**

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- (a) qui représente une ligne d'activité ou des activités situées dans une zone géographique principale et distincte ; ou
- (b) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'activités situées dans une zone géographique principale et distincte ; ou
- (c) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les actifs et passifs des activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du bilan sauf lorsque ces éléments d'actif et de passif continueront d'être utilisés par les autres activités du Groupe. Le résultat des opérations des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (note 29).

### **Dépôts et cautionnements**

Ils sont enregistrés pour leur valeur historique. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation des dépôts et cautionnements. Ces indicateurs de perte de valeur comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés significatives du débiteur, une probabilité de faillite. La perte de valeur des dépôts et cautionnements est égale à la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

### **Stocks et en-cours**

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition tient compte de toutes les remises accordées par les fournisseurs.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente. Cette estimation tient compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock dont la rotation est faible. La variation de la dépréciation est enregistrée en « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat.

### **Clients**

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 90 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. La variation de la dépréciation est enregistrée en « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités dans le « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, très liquides et présentant un risque de juste valeur très limité. Ces placements financiers correspondent à des Sicav monétaires, fonds communs de placement et certificats de dépôt. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les découverts bancaires figurent au bilan dans les passifs courants.

### **Capital**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres. En cas de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

### **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires concernent des sociétés sans activité ou dont l'activité est abandonnée. La Société a pris en compte la situation financière des minoritaires et la probabilité que ces derniers ne participent pas à des recapitalisations qui s'avèreraient éventuellement nécessaires. Elle reconnaît ainsi la totalité des pertes en cas de capitaux propres négatifs de la filiale concernée.

## **Dettes financières**

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti ; toute différence entre les produits des souscriptions (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant les décaissements et encaissements de trésorerie futurs sur sa durée de vie. La valeur comptable de l'emprunt à l'origine inclut les coûts de transactions de l'opération.

## **Dettes relatives aux contrats de location financement**

Contrats de location-financement transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe : les immobilisations corporelles concernées par ces contrats sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette financière. Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

## **Dettes relatives aux cessions de créances**

Des cessions de créances professionnelles sont effectuées dans le cadre de garanties données sur les lignes de financement accordées ou dans le cadre de contrats d'affacturage : dans la mesure où la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances, ces cessions sont traitées comme des opérations de financement et les créances concernées sont maintenues à l'actif du bilan en contrepartie du découvert bancaire.

## **Classement des dettes financières**

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

## **Avantages accordés au personnel**

### **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme, en attente d'être réglés à la clôture, sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés du Groupe qui les accordent et figurent sur la ligne « dettes fiscales et sociales ».

### **Engagements de retraite**

À l'exception des indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises qui relèvent de régimes à prestations définies, le Groupe dispose principalement de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Un régime à prestations définies est un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par le salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. La provision constituée au titre des engagements de retraite à prestations définies concerne exclusivement les indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises. En France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge du départ à la retraite. Le passif constitué au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite des actifs du régime, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligation d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le Groupe n'externalise pas le financement de ces engagements.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Les écarts sont directement comptabilisés dans les « autres éléments du résultat global ».

### **Autres régimes postérieurs à l'emploi**

Le Groupe ne dispose pas de tels régimes.

### **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités payables plus de 12 mois après la clôture sont ramenées à leur valeur actualisée.

### **Plan d'intéressement et de primes**

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou implicite, du fait d'une pratique passée.

### **Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions et actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de ces instruments est comptabilisée en charge. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur à la date d'attribution des options et actions gratuites octroyées.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des options à la date d'octroi sont les suivantes :

modèle d'évaluation : modèle actuariel Black & Scholes ;

volatilité estimée sur la maturité attendue de l'option : sur la base de la volatilité historique du cours Avenir Telecom sur une période de 12 mois glissants ;

maturité attendue : sur la base du profil anticipé d'exercice des optionnaires, tenant compte notamment des aspects liés à la fiscalité personnelle, soit en moyenne cinq ans.

À chaque date de clôture, la Société réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres (poste « Réserves »).

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « Capital » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de l'action à la date d'octroi.

La charge comptabilisée tient compte du turnover du personnel anticipé sur les strates de populations concernées par les plans.

La charge comptabilisée est présentée au compte de résultat en fonction du rattachement des salariés bénéficiaires avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

### **Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges découlant d'obligations légales ou implicites connues à la date d'établissement des comptes dont le fait générateur trouve sa source dans les périodes antérieures à la date de clôture. Ces provisions sont constituées lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe fait face à certains litiges avec les tiers. Les provisions pour risques sur litiges sont évaluées sur la base de la meilleure estimation du Groupe de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêts.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie

de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

### **Provisions pour contrats déficitaires**

Les contrats de location opérés par le Groupe sont principalement des contrats de location simple pour les magasins. Certains contrats de location deviennent des contrats déficitaires quand les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat et liés à l'exploitation du magasin. Dans ce cas, en supplément de la dépréciation enregistrée sur les actifs non courants des magasins (le magasin est l'unité génératrice de trésorerie utilisée pour effectuer le test de dépréciation des actifs non courants), les obligations actuelles résultant du contrat déficitaire sont comptabilisées et évaluées comme des provisions.

### **Fournisseurs et autres passifs**

Les fournisseurs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêts effectif.

Les autres passifs sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles et les déficits fiscaux reportables. Dans l'appréciation de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs, il est notamment pris en compte l'origine des pertes fiscales antérieures, l'historique récent des résultats et les perspectives d'avenir.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans les filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

### **Comptabilisation des opérations**

#### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires regroupe les éléments suivants :

- les rémunérations perçues des opérateurs sur souscription d'abonnements ou de contrats de service en fonction des principes décrits ci-dessous. Les indemnités versées par les opérateurs au moment de la signature ou pendant la durée des contrats de distribution sont comptabilisées conformément (i) à la substance des accords entre les parties et (ii) aux services en faveur de l'opérateur que ces indemnités visent à rémunérer ;
- les subventions mobiles perçues des opérateurs en l'absence d'obligation de reversement aux distributeurs ;
- les ventes de produits de téléphonie mobile (téléphones et accessoires) ;
- les variations des provisions pour risque d'annulation de rémunération (voir ci-dessous) sont inscrites dans le chiffre d'affaires.

#### **Coûts des services et produits vendus**

Les coûts des services et produits vendus regroupent, en fonction des principes décrits ci-dessous, les éléments suivants :

- les rémunérations versées aux distributeurs sur souscription d'abonnements de téléphonie (téléphonie fixe ou mobile, services associés) ;
- les subventions mobiles versées aux distributeurs ;
- le coût de revient des produits de téléphonie mobile vendus.

## **Revenus des activités liées à la téléphonie mobile**

### **Rémunérations liées aux prises d'abonnements**

Les rémunérations liées aux prises d'abonnements sont comptabilisées comme suit :

#### **Souscription d'un abonnement**

Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la Société comptabilise en « chiffre d'affaires » la rémunération due par l'opérateur et en « coût des services et produits vendus » l'éventuelle rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

#### **Autres rémunérations**

Les rémunérations complémentaires versées par les opérateurs et liées, soit à l'augmentation du nombre d'abonnés, soit à l'activité commerciale de l'opérateur avec la base d'abonnés, sont enregistrées en « chiffre d'affaires » en fonction de l'évolution réelle constatée. Selon la nature du service rendu (ponctuel ou continu) et de la fiabilité des estimations disponibles, ces rémunérations sont reconnues soit lors de la souscription du contrat, soit au fur et à mesure de la prestation de service, soit lors de la confirmation formelle du montant par l'opérateur.

#### **Annulations de rémunérations**

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles. Ces provisions sont déterminées soit par application des clauses contractuelles, soit sur la base de données statistiques historiques et sont comptabilisées en diminution du « chiffre d'affaires » au compte de résultat pour le montant facturé par l'opérateur et en diminution du « coût des services et produits vendus » pour le montant refacturé aux distributeurs, et en « provisions » au passif du bilan.

### **Vente de matériel de téléphonie, multimédia et accessoires**

#### **Distribution indirecte**

Le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus lors de l'expédition du matériel au client en fonction des modalités de transfert des risques et avantages liés à la propriété, conformément aux incoterms déterminés dans les contrats ou factures et à condition que le recouvrement des créances afférentes soit raisonnablement assuré.

#### **Distribution directe**

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe vend un produit à un client. Les ventes au détail sont généralement réglées en espèce ou par carte de crédit. Les produits comptabilisés représentent le montant brut de la vente et comprennent les commissions sur les paiements par carte de crédit. Ces commissions sont incluses dans les « Coûts des réseaux de distribution directe ».

### **Comptabilisation des coûts des réseaux de distribution directe**

Les coûts liés à la mise en place des réseaux de commercialisation du Groupe sont inscrits en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés. Seuls les droits au bail ou droits d'entrée relatifs à l'ouverture de magasins sont enregistrés en immobilisations incorporelles ou en charges constatées d'avance, selon qu'ils sont versés à l'ancien preneur ou au bailleur, et dans ce dernier cas, amortis linéairement sur une période ne pouvant excéder la durée du bail.

Les contrats de location en vertu desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

### **Distribution de dividendes ou remboursement de la prime d'émission**

Les distributions de dividendes ou remboursements de la prime d'émission aux actionnaires de la Société sont comptabilisés en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle ces distributions ou remboursements sont approuvés par les actionnaires de la Société.



## **Résultat par action**

### **Résultat de base**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

### **Résultat dilué**

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles ayant un effet dilutif. La Société a émis deux catégories d'instruments de capitaux propres ayant un effet potentiellement dilutif : des options sur actions et des actions gratuites. Pour la détermination de l'effet dilutif des options sur actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier moyen de l'action de la Société sur la période) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

## **Note 3 – Gestion du risque financier**

### **Facteurs de risque financier**

Par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

### **Risques de marché**

#### **Risque de change**

Le Groupe exerce ses activités à l'international et peut donc être exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe opère de plus en plus dans le monde entier et devient exposé au risque de change par les facturations en dollars américains et des achats de produits quasiment exclusivement dans cette même devise. Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Au cours de la période, si l'euro s'était déprécié de 10 % en moyenne par rapport au leu roumain, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, le résultat après impôts de la période aurait été supérieur de 24 milliers d'euros et les autres éléments des capitaux propres auraient été inférieurs de 964 milliers d'euros.

#### **Risque de variation de prix**

Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

#### **Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêt**

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des expositions de crédit aux clients (distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité Ventes de Produits), le Groupe est exposé au risque de crédit. Pour les clients opérateurs avec lesquels le chiffre d'affaire s'est élevé à 25,3 millions d'euros, soit 45 % du chiffre d'affaire consolidé de l'exercice 2017-2018, le Groupe considère que le risque de crédit est limité. Pour les

clients distributeurs, le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des encours donnés par l'assureur-crédit et des garanties financières données par le client.

L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

### **Risque de liquidité**

Dans le cadre de la négociation du passif avec les établissements de crédit, la Société a obtenu un abandon de 76,5% de leurs créances et un paiement pour solde de tout compte leur a été fait le 5 août 2017(note 1).

### **Gestion du risque sur le capital**

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe avait pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe pouvait ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

## **Note 4 – Estimations et jugements comptables déterminants**

### **Comptabilisation des rémunérations attendues des opérateurs**

Le Groupe estime, lors de chaque clôture, la rémunération nette restant à recevoir des opérateurs, ainsi que les rémunérations restant à verser aux distributeurs indépendants. Ces estimations sont issues des systèmes d'information du Groupe de suivi des souscriptions de contrats d'abonnement. Ces suivis peuvent différer des contrats effectivement enregistrés par les opérateurs ou les distributeurs. Ces estimations concernent aussi les annulations de rémunérations basées sur des clauses contractuelles et des données historiquement constatées.

Pour les rémunérations à recevoir des opérateurs, lorsque le montant net effectivement perçu diffère des rémunérations initialement estimées, la différence est imputée en chiffre d'affaires au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

Pour les rémunérations à verser aux distributeurs, lorsque le montant devant être effectivement payé diffère des charges initialement estimées, la différence est imputée en « coût des services et produits vendus » au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

### **Dépréciations des stocks**

Le Groupe estime la valeur de réalisation future de ses produits en stock. Le matériel de téléphonie mobile, de multimédia ou les accessoires sont soumis à une obsolescence technologique et commerciale rapide. Les estimations du Groupe sur les dépréciations des stocks prennent en considération cette donnée. Dans le cas où le prix effectif de réalisation du stock diffère des estimations du Groupe, l'éventuelle différence est comptabilisée en marge brute lors de la réalisation effective de la vente.

Les variations de ces dépréciations sont comptabilisées en « coûts des services et produits vendus ».

### **Dépréciations des créances clients**

Le Groupe doit estimer les risques de recouvrement de ses créances en fonction de la situation financière de ses clients. Des dépréciations sont comptabilisées au regard de ces estimations et correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs recouvrables estimés.

Les variations de ces dépréciations sont comptabilisées en « coûts des services et produits vendus ».

### **Dépréciation estimée des écarts d'acquisition**

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 2 – Dépréciation des actifs non courants. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

## **Autres estimations relatives au parc de magasins**

Le Groupe soumet les immobilisations corporelles et incorporelles relatives aux magasins à un test de dépréciation annuel. La valeur comptable des actifs non courants liés aux magasins est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable estimée (voir la note « Dépréciation des actifs non courants »).

Le Groupe estime aussi la durée d'utilité des immobilisations. Cette durée est revue et, le cas échéant, ajustée à chaque clôture. Dans ce cas, le changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective, notamment dans le cas d'un changement de concept de magasins.

Enfin, certains contrats de location de magasin sont déficitaires lorsque les obligations liées à l'exploitation de ces magasins sont supérieures aux avantages économiques futurs. Lorsque le Groupe décide de se séparer de ces points de vente, en supplément de la dépréciation enregistrée sur les actifs non courants, une provision pour contrat déficitaire est reconnue.

## **Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe estime la juste valeur des plans d'options octroyés aux salariés sur la base d'hypothèses actuarielles. Les modèles de valorisation utilisés pour déterminer cette juste valeur présentent une certaine sensibilité aux variations de ces hypothèses.

## **Impôts sur le résultat**

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreux territoires. La détermination de la charge, à l'échelle européenne, fait appel à une large part de jugement. Dans le cadre habituel des activités, la détermination *in fine* de la charge d'impôt est incertaine pour certaines transactions et estimations.

Le Groupe comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsque, *in fine*, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge ou en produit d'impôts sur le résultat et en provisions pour impôts différés au cours de la période durant laquelle le montant est déterminé. Des impôts différés actifs sont éventuellement constatés si le redressement génère une différence temporaire.

Les critères appliqués par le Groupe lors de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé résultant du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt sont les suivants :

Un actif d'impôt différé au titre de ces pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés n'est comptabilisé que dans la mesure où la société du Groupe concernée dispose de différences temporelles imposables suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'elle disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Le Groupe considère généralement que les seules indications convaincantes sont :

l'existence d'un historique de contributions positives récent au résultat du Groupe ;

l'identification d'une situation où les pertes fiscales résultent de causes qui ne se reproduiront vraisemblablement pas.

Lorsqu'il n'est pas probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés dans un horizon raisonnable, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

## **Note 5 – Acquisitions et cessions d'activités**

### **Acquisitions de l'exercice et de l'exercice précédent**

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition de société lors des exercices clos le 31 mars 2018 et le 31 mars 2017.

### **Cessions de l'exercice et de l'exercice précédent**

- Au 31 mars 2017, les dépréciations d'immobilisations avaient été reprises à hauteur de 4 347 milliers d'euros suite à la résiliation ou à la cession des magasins concernés. La provision pour charges couvrant les obligations de la Société jusqu'à la date de cession ou de résiliation s'élevait à 551 milliers d'euros au 31 mars 2017, elle a été totalement reprise au 31 mars 2018.
- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 et en date du 1<sup>er</sup> août 2016, le Groupe avait vendu la marque Beewi et des actifs rattachés (980 milliers d'euros en valeur brute) à la société OTIO. Cette cession avait été réalisée pour un prix de cession de 100 milliers d'euros alors que les actifs avaient été totalement provisionnés.

## Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

| Sociétés                                | Note | Pays       | 31 mars 2018 |         | 31 mars 2017 |         |
|-----------------------------------------|------|------------|--------------|---------|--------------|---------|
|                                         |      |            | % d'intérêt  | Méthode | % d'intérêt  | Méthode |
| <b>Distribution &amp; Téléphonie</b>    |      |            |              |         |              |         |
| Avenir Telecom France S.A.              |      | France     | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Inov SASU                               | (1)  | France     | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Inova VD                                | (1)  | France     | 100          | IG      | 100          | IG      |
| CIG Holding                             | (2)  | France     | 46           | ME      | 46           | ME      |
| Avenir Telecom Bulgarie                 |      | Bulgarie   | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Avenir Telecom Spain S.A.               | (1)  | Espagne    | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Avenir Telecom Corporation              | (1)  | Hong Kong  | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Avenir Telecom International S.A.       | (1)  | Luxembourg | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Avenir Telecom Netherlands BV           | (1)  | Pays-Bas   | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Mobile Zone                             | (1)  | Pologne    | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Avenir Telecom Portugal S.A.            | (3)  | Portugal   | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Avenir Telecom SGPS                     | (3)  | Portugal   | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Finantel Distribuição, SGPS, S.A.       | (3)  | Portugal   | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Fintelco SGPS, S.A.                     | (3)  | Portugal   | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Infante SGPS, Lda                       | (3)  | Portugal   | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Leadcom – Telecomunicações Móveis, S.A. | (3)  | Portugal   | 27           | ME      | 27           | ME      |
| Avenir Telecom Romania Ltd              |      | Roumanie   | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Internity Roumanie                      | (1)  | Roumanie   | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Global Net                              | (1)  | Roumanie   | 100          | IG      | 100          | IG      |
| Egide                                   | (1)  | Roumanie   | 100          | IG      | 100          | IG      |

| <b>Activités abandonnées</b>               |     |          |     |    |     |    |
|--------------------------------------------|-----|----------|-----|----|-----|----|
| <b>Distribution &amp; Téléphonie</b>       |     |          |     |    |     |    |
| Avenir Telecom Lojas de Comunicações, S.A. | (3) | Portugal | 100 | IG | 100 | IG |
| <b>Service Après Vente (SAV)</b>           |     |          |     |    |     |    |
| Cetelec S.A.S.                             | (1) | France   | 100 | IG | 100 | IG |
| Pcetelec Sarl                              | (1) | France   | 100 | IG | 100 | IG |

Méthodes de consolidation IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidé

- (1) Société sans activité
- (2) En date du 31 mars 2016, la société CIG HOLDING avait été mise en liquidation judiciaire.
- (3) Liquidation judiciaire ouverte en février 2016

## Note 6 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

| Milliers d'euros                    | Droits au bail et droits d'entrée | Marques, relations clients contractualisées, logiciels et brevets | Autres Immobilisations Incorporelles | Total        |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------|
| <b>VALEURS BRUTES</b>               |                                   |                                                                   |                                      |              |
| <b>31 mars 2016</b>                 | <b>1 048</b>                      | <b>7 743</b>                                                      | <b>989</b>                           | <b>9 780</b> |
| Acquisitions                        |                                   | 5                                                                 | 2                                    | 7            |
| Cessions                            | (200)                             | (6 382)                                                           | (928)                                | (7 510)      |
| Reclassements                       | (811)                             | (12)                                                              | -                                    | (823)        |
| Variations de périmètre             | -                                 | -                                                                 | -                                    | -            |
| Ecart de conversion                 | -                                 | (6)                                                               | -                                    | (6)          |
| <b>31 mars 2017</b>                 | <b>37</b>                         | <b>1 348</b>                                                      | <b>63</b>                            | <b>1 448</b> |
| Acquisitions                        |                                   | 1                                                                 | -                                    | 1            |
| Cessions                            | -                                 | (56)                                                              | -                                    | (56)         |
| Reclassements                       | -                                 | 15                                                                | (15)                                 | -            |
| Variations de périmètre             | -                                 | -                                                                 | -                                    | -            |
| Ecart de conversion                 | (1)                               | (9)                                                               | (3)                                  | (13)         |
| <b>31 mars 2018</b>                 | <b>36</b>                         | <b>1 299</b>                                                      | <b>45</b>                            | <b>1 380</b> |
| <b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b> |                                   |                                                                   |                                      |              |
| <b>31 mars 2016</b>                 | <b>837</b>                        | <b>7 705</b>                                                      | <b>811</b>                           | <b>9 353</b> |
| Dotations nettes                    | 183                               | 23                                                                | 81                                   | 287          |
| Cessions                            | (200)                             | (6 375)                                                           | (873)                                | (7 448)      |
| Reclassements                       | (811)                             | (12)                                                              | -                                    | (823)        |
| Variations de périmètre             | -                                 | -                                                                 | -                                    | -            |
| Ecart de conversion                 | -                                 | (7)                                                               | -                                    | (7)          |
| <b>31 mars 2017</b>                 | <b>9</b>                          | <b>1 334</b>                                                      | <b>19</b>                            | <b>1 362</b> |
| Dotations nettes                    | -                                 | 12                                                                | 11                                   | 23           |
| Cessions                            | -                                 | (56)                                                              | -                                    | (56)         |
| Reclassements                       | -                                 | -                                                                 | -                                    | -            |
| Variations de périmètre             | -                                 | -                                                                 | -                                    | -            |
| Ecart de conversion                 | -                                 | (8)                                                               | -                                    | (8)          |
| <b>31 mars 2018</b>                 | <b>9</b>                          | <b>1 282</b>                                                      | <b>30</b>                            | <b>1 321</b> |
| <b>VALEURS NETTES</b>               |                                   |                                                                   |                                      |              |
| <b>31 mars 2017</b>                 | <b>28</b>                         | <b>14</b>                                                         | <b>44</b>                            | <b>86</b>    |
| <b>31 mars 2018</b>                 | <b>27</b>                         | <b>17</b>                                                         | <b>15</b>                            | <b>59</b>    |

- (1) Les actifs reclassés correspondent principalement à des actifs classés comme détenus en vue de la vente qui sont présentés sur une ligne spécifique au bilan parmi les actifs courants (note 8).
- (2) Les mouvements de cession sur l'exercice clos le 31 mars 2016 correspondent notamment à la vente de la marque Beewi et des actifs rattachés (980 milliers d'euros en valeur brute) en date du 1<sup>er</sup> août 2016 à la société OTIO. Cette cession a été réalisée pour un prix de cession de 100 milliers d'euros alors que les actifs avaient été totalement provisionnés lors de l'exercice clos le 31 mars 2016. Le solde des mouvements de cession correspond principalement à des mises au rebus, tout comme les mouvements de cession sur la période close le 31 mars 2017.

La ventilation par destination des dotations aux amortissements et des dépréciations est présentée en note 21.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas d'immobilisation incorporelle générée en interne à son bilan.

## Note 7 – Immobilisations corporelles

| Milliers d'euros                    | Installations et agencements des magasins | Matériel informatique | Constructions et agencements | Autres immobilisations corporelles | Total         |
|-------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------------|---------------|
| <b>VALEURS BRUTES</b>               |                                           |                       |                              |                                    |               |
| <b>31 mars 2016</b>                 | <b>3 104</b>                              | <b>7 175</b>          | <b>664</b>                   | <b>3 549</b>                       | <b>14 493</b> |
| Acquisitions                        | 2                                         | -                     | -                            | -                                  | 2             |
| Cessions                            | (608)                                     | (771)                 | (436)                        | (1 394)                            | (3 209)       |
| Reclassements                       | (312)                                     | -                     | -                            | -                                  | (312)         |
| Variations de périmètre             | -                                         | -                     | -                            | -                                  | -             |
| Ecart de conversion                 | (23)                                      | (5)                   | -                            | (4)                                | (32)          |
| <b>31 mars 2017</b>                 | <b>2 163</b>                              | <b>6 399</b>          | <b>228</b>                   | <b>2 151</b>                       | <b>10 942</b> |
| Acquisitions                        | 15                                        | 5                     | -                            | -                                  | 20            |
| Cessions (1)                        | (88)                                      | (6 086)               | (37)                         | (1 471)                            | (7 682)       |
| Reclassements                       | -                                         | -                     | -                            | -                                  | -             |
| Variations de périmètre             | -                                         | -                     | -                            | -                                  | -             |
| Ecart de conversion                 | (29)                                      | (6)                   | -                            | (4)                                | (39)          |
| <b>31 mars 2018</b>                 | <b>2 061</b>                              | <b>312</b>            | <b>191</b>                   | <b>676</b>                         | <b>3 241</b>  |
| <b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b> |                                           |                       |                              |                                    |               |
| <b>31 mars 2016</b>                 | <b>2 929</b>                              | <b>7 147</b>          | <b>553</b>                   | <b>3 513</b>                       | <b>14 143</b> |
| Dotations nettes                    | 19                                        | 29                    | 16                           | 6                                  | 70            |
| Cessions                            | (603)                                     | (770)                 | (416)                        | (1 394)                            | (3 183)       |
| Reclassements                       | (278)                                     | (34)                  | -                            | -                                  | (312)         |
| Variations de périmètre             | -                                         | -                     | -                            | -                                  | -             |
| Ecart de conversion                 | (24)                                      | (5)                   | -                            | (3)                                | (32)          |
| <b>31 mars 2017</b>                 | <b>2 043</b>                              | <b>6 367</b>          | <b>153</b>                   | <b>2 122</b>                       | <b>10 686</b> |
| Dotations nettes                    | 41                                        | 16                    | 1                            | 5                                  | 63            |
| Cessions (1)                        | (52)                                      | (6 077)               | (37)                         | (1 462)                            | (7 628)       |
| Reclassements                       | -                                         | -                     | -                            | -                                  | -             |
| Variations de périmètre             | -                                         | -                     | -                            | -                                  | -             |
| Ecart de conversion                 | (29)                                      | (6)                   | -                            | (4)                                | (39)          |
| <b>31 mars 2018</b>                 | <b>2 003</b>                              | <b>300</b>            | <b>117</b>                   | <b>661</b>                         | <b>3 082</b>  |
| <b>VALEURS NETTES</b>               |                                           |                       |                              |                                    |               |
| <b>31 mars 2017</b>                 | <b>120</b>                                | <b>32</b>             | <b>75</b>                    | <b>28</b>                          | <b>256</b>    |
| <b>31 mars 2018</b>                 | <b>58</b>                                 | <b>12</b>             | <b>74</b>                    | <b>14</b>                          | <b>159</b>    |

(1) Les cessions correspondent principalement à la mise au rebut du matériel informatique et des autres immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 63 milliers d'euros au 31 mars 2018 contre 70 milliers d'euros au 31 mars 2017. Ces montants intègrent la variation nette des dépréciations.

La ventilation par destination des dotations aux amortissements et des dépréciations est présentée en note 21.

## Note 8 – Dépréciation des actifs non courants

La note 2 – Dépréciation des actifs non courants explicite les méthodes comptables retenues par le Groupe en matière de dépréciation des actifs non courants.

La note 2 des comptes consolidés annuels explicite les raisons de cette dépréciation.

| Milliers d'euros                                           | 31 mars 2017 | Dotations (note 23) | Reprises sur dotations | Sorties suite à des mises au rebut ou cessions d'actifs | Reclassements | 31 mars 2018 |
|------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|------------------------|---------------------------------------------------------|---------------|--------------|
| Dépréciation des droits au bail et fonds de commerce       | 757          | -                   | -                      | (757)                                                   | -             | -            |
| Dépréciation des droits d'entrée payés aux bailleurs       | 39           | -                   | -                      | (39)                                                    | -             | -            |
| Dépréciation des installations et agencements des magasins | 65           | -                   | -                      | (65)                                                    | -             | -            |
| <b>Total</b>                                               | <b>861</b>   | <b>-</b>            | <b>-</b>               | <b>(861)</b>                                            | <b>-</b>      | <b>-</b>     |

## Note 9 – Autres actifs non courants nets

Les autres actifs non courants nets comprennent les éléments suivants :

| Milliers d'euros                                      | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|-------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Dépôts et cautionnements                              | 465          | 650          |
| Droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs | -            | -            |
| Autres actifs immobilisés                             | 145          | 145          |
| <b>Total autres actifs nets</b>                       | <b>610</b>   | <b>795</b>   |

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription des baux des magasins des réseaux de distribution directe.

## Note 10 – Stocks nets

Les stocks s'analysent comme suit :

| Milliers d'euros              | 31 mars 2018  |                |              | 31 mars 2017  |                |              |
|-------------------------------|---------------|----------------|--------------|---------------|----------------|--------------|
|                               | Brut          | Dépréciations  | Net          | Brut          | Dépréciations  | Net          |
| Matériel de téléphonie mobile | 10 820        | (4 233)        | 6 587        | 11 596        | (3 621)        | 7 975        |
| Matériel multimédia           | 282           | (167)          | 115          | 469           | (314)          | 155          |
| <b>Stocks marchandises</b>    | <b>11 102</b> | <b>(4 400)</b> | <b>6 702</b> | <b>12 065</b> | <b>(3 935)</b> | <b>8 130</b> |

Les stocks de matériel de téléphone et de matériel multimédia comprennent également les accessoires associés.

## Note 11 – Créances clients nettes

Les créances clients nettes s'analysent comme suit :

| Milliers d'euros                        | 31 mars 2018  |                |               | 31 mars 2017  |                |               |
|-----------------------------------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
|                                         | Brut          | Dépréciations  | Net           | Brut          | Dépréciations  | Net           |
| Rémunérations à recevoir des opérateurs | 10 051        | (999)          | 9 052         | 12 651        | (1 209)        | 11 442        |
| Clients Téléphonie - factures à établir | 238           | -              | 238           | 247           | -              | 247           |
| Créances clients Téléphonie             | 8 519         | (4 908)        | 3 611         | 12 802        | (6 857)        | 5 945         |
| <b>Créances clients</b>                 | <b>18 808</b> | <b>(5 907)</b> | <b>12 901</b> | <b>25 700</b> | <b>(8 066)</b> | <b>17 634</b> |

Les créances regroupent essentiellement les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits.

Les créances nettes ci-dessus comprennent des créances cédées dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe (voir note 13) pour un montant de 522 milliers d'euros au 31 mars 2018 contre 589 milliers d'euros au 31 mars 2017. Ces créances cédées comprennent des rémunérations opérateurs à recevoir et des créances de marchandises. La Société conservant la majeure partie des risques (risques de retard de règlement, d'impayé et de dilution) et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan. La valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations cédées constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers.

Compte tenu des délais de règlement, la valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de ces créances citées plus haut.

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

| <b>Milliers d'euros</b>                                    |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>31 mars 2017</b>                                        | <b>8 066</b> |
| Provision pour dépréciation des créances                   | 493          |
| Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice | (2 652)      |
| Reprise de dépréciations non utilisées                     | -            |
| Variation de change                                        | -            |
| <b>31 mars 2018</b>                                        | <b>5 907</b> |

Les montants au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciations des créances ont été inclus dans les « Coûts des services et produits vendus » au compte de résultat.

Les créances sont dépréciées à titre individuel. Ces créances dépréciées concernent principalement des revendeurs qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues ou des clients avec lesquels des litiges peuvent exister.

Les créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice étaient provisionnées à 100% au 31 mars 2017.

## **Note 12 – Autres actifs courants**

Les autres actifs courants se composent comme suit :

| <b>Milliers d'euros</b>                                  | <b>31 mars 2018</b> | <b>31 mars 2017</b> |
|----------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Créances de TVA                                          | 2 024               | 2 225               |
| Autres créances sur l'Etat                               | 286                 | 1 332               |
| Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation | 4 449               | 6 235               |
| Autres créances                                          | 1 329               | 1 579               |
| Charges constatées d'avance                              | 76                  | 124                 |
| <b>Total des autres actifs courants</b>                  | <b>8 164</b>        | <b>11 495</b>       |

Les autres créances sur l'État correspondent principalement à des acomptes de taxe opérationnelle ou d'impôt sur les sociétés.

Le poste « Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation » correspond aux acomptes versés aux fournisseurs de marchandises.

## **Note 13 – Trésorerie et équivalents de trésorerie**



| Milliers d'euros                       | 31 mars 2018   | 31 mars 2017   |
|----------------------------------------|----------------|----------------|
| Trésorerie                             | 7 029          | 6 129          |
| <b>Total Trésorerie et équivalents</b> | <b>7 029</b>   | <b>6 129</b>   |
| <b>Découverts bancaires</b>            | <b>(1 117)</b> | <b>(4 570)</b> |

Le montant des lignes de crédit non utilisées se présente comme suit :

| Milliers d'euros               | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Lignes de crédit non utilisées | -            | -            |
| Affacturation                  | 48           | 280          |

Le montant de l'affacturation non tiré s'analyse comme suit :

| Milliers d'euros                           | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--------------------------------------------|--------------|--------------|
| Créances clients cédées factor A (note 11) | 525          | 704          |
| Créances clients cédées factor B (note 11) | (3)          | (116)        |
| Montants tirés, en découvert               | (477)        | (424)        |
| Montants dûs par le factor                 | 235          | 611          |
| <b>Affacturation non utilisé</b>           | <b>48</b>    | <b>280</b>   |

## Note 14 – Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

| Milliers d'euros                  |               | Taux          | 31 mars 2018 | 31 mars 2017  |
|-----------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Convention de crédit              | Taux variable | 3,60%         | -            | 29 196        |
| Autres dettes financières en euro | Taux variable | 2,11% - 8,23% | 23           | 1 326         |
| Location-financement              | Taux fixes    | 3,32% - 5,04% | -            | -             |
| <b>Dettes financières totales</b> |               |               | <b>23</b>    | <b>30 522</b> |
| Part à moins d'un an              |               |               | 23           | 30 522        |
| Part à plus d'un an               |               |               | -            | -             |
| - dont entre 1 et 5 ans           |               |               | -            | -             |
| - dont à plus de 5 ans            |               |               | -            | -             |

La quasi-totalité des dettes financières est libellée en euros.

| Milliers d'euros                                           | 31 mars 2017  | Dettes financières et découverts bancaires avant abandons de créances | Remboursement dans le cadre du plan de redressement judiciaire | Abandons de créances | Mouvement entre le 10 juillet 2017 et le 31 mars 2018 | 31 mars 2018 |
|------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|--------------|
| Convention de crédit et autres dettes financières en euros | 30 522        | 30 522                                                                | (7 114)                                                        | (23 305)             | (79)                                                  | 23           |
| Découverts bancaires                                       | 4 570         | 4 570                                                                 | (833)                                                          | (2 680)              | 60                                                    | 1 117        |
| <b>Total</b>                                               | <b>35 092</b> | <b>35 092</b>                                                         | <b>(7 947)</b>                                                 | <b>(25 985)</b>      | <b>(19)</b>                                           | <b>1 140</b> |

Les principaux mouvements sur le passif judiciaire sont les suivants :

| Milliers d'euros                                             | 31 mars 2017  | Accord du 10 juillet 2017 selon le Tribunal de Commerce de Marseille | Abandons de créances selon accord du Tribunal de Commerce de Marseille | Remboursement selon accord du Tribunal de Commerce de Marseille | Evolution du passif judiciaire selon le Tribunal de Commerce de Marseille | Actualisation du passif judiciaire | Somme versées selon accord du Tribunal de Commerce de Marseille | Mouvement du passif judiciaire entre le 10 juillet 2017 et le 31 mars 2018 | 31 mars 2018  |
|--------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Convention de crédit et autres dettes financières en euros   | 30 419        | (30 419)                                                             | -                                                                      | -                                                               | -                                                                         | -                                  | -                                                               | -                                                                          | -             |
| Découvert bancaire                                           | 3 500         | (3 500)                                                              | -                                                                      | -                                                               | -                                                                         | -                                  | -                                                               | -                                                                          | -             |
| Passif judiciaire                                            | -             | 48 504                                                               | (27 411)                                                               | (9 026)                                                         | 12 302                                                                    | (2 179)                            | (897)                                                           | (137)                                                                      | 21 156        |
| <b>Total passif judiciaire part courante et non courante</b> | <b>33 919</b> | <b>14 888</b>                                                        | <b>(27 411)</b>                                                        | <b>(9 026)</b>                                                  | <b>12 302</b>                                                             | <b>(2 179)</b>                     | <b>(897)</b>                                                    | <b>(137)</b>                                                               | <b>21 186</b> |

Au 31 mars 2018, l'évaluation du passif judiciaire comprend le « Contrôle fiscal » décrit en note 18, qui est classé sur la ligne « Charges administratives » au compte de résultat et les « Autres litiges » décrit en note 18 qui sont classés sur la ligne « Frais de transport et de logistique » au compte de résultat.

### **Financements en vigueur**

En remplacement et en complément du contrat d'affacturage signé le 26 juin 2007, la Société a mis en place 2 contrats d'affacturage en date du 16 avril 2014 et 18 décembre 2014 afin de financer le besoin en fonds de roulement de la Société. Au 31 mars 2018, le montant net dû par un des factors est de 235 milliers d'euros est inscrit sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et le montant dû à l'autre factor est de 477 milliers d'euros (il s'agissait d'un montant tiré de 424 milliers d'euros au 31 mars 2017 après d'un des factors et d'un montant dû par l'autre factor de 495 milliers d'euros) est inscrit sur la ligne « Découverts bancaires ».

### **Note 15 – Provisions et autres passifs – part non courante**

Les provisions et autres passifs – part non courante s'analysent de la façon suivante :

| Milliers d'euros                                              | 31 mars 2017 | Nouvelles provisions | Provisions utilisées | Provisions reprises sans être utilisées | Reclassements | Variation de change | 31 mars 2018 |
|---------------------------------------------------------------|--------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------------|---------------|---------------------|--------------|
| Indemnités de départ en retraite                              | 274          |                      | -                    | (54)                                    | -             | -                   | 220          |
| <b>Total provisions et autres passifs - Part non courante</b> | <b>274</b>   | <b>-</b>             | <b>-</b>             | <b>(54)</b>                             | <b>-</b>      | <b>-</b>            | <b>220</b>   |

Les engagements de retraite concernent les indemnités de départ à la retraite versés aux salariés des sociétés françaises.

Le Groupe n'a pas constitué ou souscrit d'actif de couverture au titre de ses engagements de retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

| Hypothèses                          | 31 mars 2018                                                                                                                                    | 31 mars 2017 |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Taux d'actualisation                | 1,30%                                                                                                                                           | 1,25%        |
| Taux de revalorisation des salaires | 1,00%                                                                                                                                           | 2,00%        |
| Age de départ                       | Age de départ : de 62 à 64 ans selon la catégorie (cadres, non-cadres) et la date de naissance (avant ou après le 1 <sup>er</sup> janvier 1955) |              |
| Table de mortalité                  | Insee TD/TV 2013-2015                                                                                                                           |              |

Une variation de 1 % des hypothèses ci-dessus n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

L'incidence éventuelle de l'actualisation des provisions et autres passifs non courants est non significative au 31 mars 2018.

### **Note 16 – Provisions – part courante**

Les provisions courantes s'analysent comme suit :

| Milliers d'euros                                  | 31 mars 2017 | Nouvelles provisions | Provisions utilisées | Provisions reprises sans être utilisées | Reclassements  | Variation de change | 31 mars 2018 |
|---------------------------------------------------|--------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------------|----------------|---------------------|--------------|
| Annulation de rémunérations et garanties (note 2) | 222          | 98                   | (94)                 | -                                       | -              | (2)                 | 224          |
| Litiges sociaux                                   | 821          | 362                  | (184)                | -                                       | -              | -                   | 999          |
| Litiges commerciaux                               | 1 292        | -                    | (67)                 | -                                       | (1 096)        | -                   | 129          |
| Litiges fiscaux                                   | 63           | -                    | -                    | -                                       | -              | -                   | 63           |
| Provision pour restructuration                    | 1 029        | -                    | (621)                | (65)                                    | -              | -                   | 343          |
| Provision pour contrats déficitaires              | 619          | -                    | (52)                 | (529)                                   | -              | -                   | 38           |
| Autres risques                                    | 57           | -                    | -                    | -                                       | -              | -                   | 57           |
| <b>Total Provisions courantes</b>                 | <b>4 103</b> | <b>460</b>           | <b>(1 018)</b>       | <b>(594)</b>                            | <b>(1 096)</b> | <b>(2)</b>          | <b>1 853</b> |

### **Annulation de rémunérations**

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles, les provisions enregistrées dans les comptes clos au 31 mars 2018 ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

### **Provisions pour restructuration**

Le 1er mars 2016 la DIRECCTE avait homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer.

Le 24 mars 2017 la Société envisageait un désengagement total dans ses points de vente en France (4 encore en exploitation à cette date) du fait des pertes d'exploitation générées par ces derniers, pourtant rentables à l'ouverture du Redressement Judiciaire. Le 19 avril 2017 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 13 postes à supprimer suite à la décision de désengagement total dans les points de vente non rentables en France.

La provision pour restructuration concernant les deux Plans de Sauvegarde pour l'emploi a été consommée à hauteur de 684 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2018. Le solde de cette provision est de 90 milliers d'euros au 31 mars 2018.

En Espagne, une provision pour restructuration avait été comptabilisée en mars 2016 pour un montant de 1 437 milliers d'euros. Le solde de cette provision est de 225 milliers d'euros au 31 mars 2018.

### **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 mars 2018.

### **Provisions pour litiges sociaux**

Deux requêtes ont été présentées le 27 avril 2016 devant le Tribunal Administratif de Marseille, par des organisations syndicales et des anciens salariés, aux fins d'annulation de la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le document unilatéral présenté par la Société. Bien que le rapporteur public ait conclu au rejet des demandes des requérants, le Tribunal Administratif de Marseille avait, par un jugement du 12 juillet 2016, annulé la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le plan de sauvegarde à l'emploi, au motif que la Société aurait méconnu les règles relatives à la définition des catégories professionnelles concernées par les suppressions d'emploi. La Société avait ainsi déposé le 14 septembre 2016, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, un mémoire en appel. La Cour Administrative d'Appel de Marseille a rendu un jugement le 1er décembre 2016 qui annule les jugements du tribunal administratif de Marseille, rejetant ainsi les demandes des adversaires de la Société. Un pourvoi en cassation par devant le Conseil d'Etat a été déposé par les adversaires de la Société, l'admission de ce pourvoi en juin 2017, fait actuellement l'objet d'une contestation par l'avocat désigné par la Société pour défendre ses intérêts dans le cadre de ce litige. Sur la base d'une analyse détaillée des dispositions en vigueur (le droit) et des circonstances de l'espèce (les faits), les conseils de la Société considèrent que cette dernière dispose d'arguments de droit et de fait solides, procurant de bonnes chances de succès dans l'issue de ce litige, la Société n'a donc pas enregistré de provision au titre de ces demandes. 75 anciens salariés de la Société ont saisi le Conseil de Prud'hommes de Marseille de manière individuelle afin d'échapper aux règles de prescription applicables à la rupture du contrat de travail pour motif économique. Ces anciens salariés remettent en cause la licéité de la rupture de leur contrat de travail. L'issue de ce litige dépendant essentiellement de l'issue du litige relatif à la validité du PSE, aucune provision n'a été enregistrée.

Compte tenu des arguments développés et du jugement de la Cour d'Appel de Marseille du 1er décembre 2016, la Société et ses conseils estiment qu'ils disposent de bonnes chances de succès concernant l'issue de ce litige.

### **Provisions pour contrats déficitaires**

Lorsque les obligations liées à l'exploitation de magasin, dont il est prévu la cession sont supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire est reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ.

### **Contrôle URSSAF**

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

Elle a également fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. Le 30 juillet 2015, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 430 milliers d'euros. Dans un courrier du 23 septembre 2015, la Société a contesté 414 milliers d'euros de redressement.

### Autres litiges

Dans le cadre d'un dossier en cours depuis plusieurs années, la société Avenir Telecom S.A. a obtenu une décision favorable face à l'Etat Belge le condamnant à 962 milliers d'euros au titre de vol de marchandises au sein d'un de ses entrepôts sécurisés. L'Etat Belge entend faire un recours de cette décision. Ce recours ne suspend pas l'exécution provisoire du jugement. Toutefois, devant le refus de mise en paiement de l'Etat Belge, la Société s'est vue forcée de procéder à la saisie mobilière au Cabinet d'un Ministre belge le 13 novembre 2017. Une vente publique du mobilier et des tableaux avait été fixée au 21 décembre 2017 mais l'Etat Belge a finalement payé le montant de la condamnation en janvier 2018 et a déposé en même temps un pourvoi en cassation.

### Note 17 – Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les éléments suivants :

| Milliers d'euros                             | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|
| Clients créditeurs et avoirs à établir       | 5 667        | 7 399        |
| Produits et rémunérations constatés d'avance | 174          | 1 786        |
| Autres passifs à court terme                 | 2 618        | 803          |
| <b>Total des autres passifs courants</b>     | <b>8 459</b> | <b>9 988</b> |

### Note 18 – Passif judiciaire

Le passif judiciaire actualisé est composé des éléments suivants :

| Milliers d'euros                             | 31 mars 2018 avant actualisation | Effet d'actualisation | 31 mars 2018 après actualisation |
|----------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Avoirs à recevoir                            | (14)                             |                       | (14)                             |
| Acompte sur paiement de l'annuité en cours   | (146)                            |                       | (146)                            |
| <b>Actif lié au passif judiciaire</b>        | <b>(160)</b>                     |                       | <b>(160)</b>                     |
| Provisions pour litiges                      | 49                               |                       | 49                               |
| Dettes sociales                              | 1 263                            |                       | 1 263                            |
| Dettes envers l'Administration Fiscale       | 177                              |                       | 177                              |
| Fournisseurs                                 | 53                               |                       | 53                               |
| Clients créditeurs et avoirs à établir       | 3                                |                       | 3                                |
| Autres passifs                               | 1                                |                       | 1                                |
| <b>Passif judiciaire - part courante</b>     | <b>1 545</b>                     |                       | <b>1 545</b>                     |
| Provisions pour litiges (1)                  | 2 876                            | 187                   | 2 689                            |
| Dettes sociales                              | 5 297                            | 298                   | 5 000                            |
| Dettes envers l'Administration Fiscale       | 10 433                           | -                     | 10 433                           |
| Fournisseurs                                 | 3 102                            | 1 579                 | 1 523                            |
| Clients créditeurs et avoirs à établir       | 154                              | 71                    | 83                               |
| Autres passifs                               | 88                               | 45                    | 43                               |
| <b>Passif judiciaire - part non courante</b> | <b>21 950</b>                    | <b>2 179</b>          | <b>19 771</b>                    |
| <b>Total passif judiciaire</b>               | <b>23 335</b>                    | <b>2 179</b>          | <b>21 156</b>                    |

(1) L'échéancier de remboursement du passif judiciaire concernant les provisions sur litiges pour lesquelles un acompte de 800 milliers d'euros a été payé antérieurement au redressement judiciaire, dans le cadre d'une condamnation de première instance exécutoire, est calculé net de l'acompte.

Les éléments d'actifs liés au passif correspondent principalement aux acomptes versés mensuellement au Commissaire à l'exécution du plan (146 milliers d'euros au 31 mars 2018) qui ne paie les créanciers qu'une fois par an.

Les éléments d'actifs liés au passif correspondent principalement aux acomptes versés mensuellement au Commissaire à l'exécution du plan qui ne paie les créanciers qu'une fois par an. Le passif judiciaire évalué au 31 mars 2018 devrait être remboursé selon l'échéancier suivant :

| Milliers d'euros                   | Paiements dus par période |        |                  |        |
|------------------------------------|---------------------------|--------|------------------|--------|
|                                    | Total                     | < 1 an | Entre 1 et 5 ans | > 5ans |
| Remboursement du passif judiciaire | 21 156                    | 1 398  | 6 020            | 13 738 |

## Contrôle fiscal

La Société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur son exercice clos le 30 juin 2006. Dans le cadre de ce contrôle, la Société a reçu, en date du 6 novembre 2009, une première proposition de rectification interruptive portant, en matière de TVA, sur la période allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006. Cette proposition, vivement contestée par la Société, a été cependant confirmée par le service vérificateur, forçant la Société à porter le litige devant le tribunal administratif de Montreuil dans les conditions suivantes :

- Rappels de TVA en droit au titre d'une remise en cause d'exonération de TVA sur livraisons intracommunautaires : 6 215 milliers d'euros, outre 2 486 milliers d'euros de majoration pour manquement délibéré et 1 022 milliers d'euros d'intérêts de retard ;
- Rappels contestés par requête introductive d'instance du 20 juin 2012 ;
- Ces rappels étant assortis d'une demande de sursis de paiement, les services de la DGE ont pris et demandé la constitution de garanties sous forme d'inscription de privilège du Trésor et de nantissements sur fonds de commerce de la Société (21 fonds donnés en garantie).

Le 14 avril 2014, le tribunal administratif de Montreuil a finalement rendu un jugement validant la position de la DVNI, conduisant par suite le service de recouvrement de la DGE à adresser à la Société une mise en demeure de payer la somme totale de 9 725 milliers d'euros dans un délai de trente jours.

Contestant toujours la position de la DVNI, la Société a alors entrepris simultanément plusieurs démarches en vue de préserver ses intérêts : (i) prise de contact, puis envoi d'un courrier au pôle de recouvrement forcé de la DGE en vue de solliciter des délais ; (ii) préparation et dépôt d'une requête en appel du jugement du tribunal administratif de Montreuil devant la cour administrative d'appel de Versailles ; (iii) préparation et dépôt d'une requête en référé-suspension devant le président de la cour administrative d'appel de Versailles en vue d'obtenir la suspension de l'exécution des rappels de TVA notifiés et mis en recouvrement par les services de la DVNI ; (iv) démarches effectuées auprès de la Cochef de Marseille en vue de solliciter un échéancier de règlement des rappels de TVA notifiés par la DVNI, dans l'attente de la décision de la cour administrative d'appel de Versailles.

C'est finalement une démarche introduite auprès de la Cochef de Marseille en février 2015 qui a permis à la Société d'obtenir, par décision du 25 mars 2015, un plan provisoire d'apurement échelonné de sa dette fiscale dans l'attente de la décision à venir de la Cour administrative d'appel de Versailles.

Dans un arrêt du 19 mars 2015, la Cour administrative d'appel de Versailles a finalement rejeté la requête de la Société sur des fondements de droit et une analyse des faits parfaitement contestables, poussant la Société à porter le différend devant le Conseil d'Etat par l'intermédiaire d'une étude d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Cette étude d'avocats a déposé, le 7 mai 2015, une requête sommaire devant cette haute juridiction afin de la saisir officiellement de ce litige. Aux termes de discussions et analyse préliminaire, l'avocat désigné par la Société pour défendre son litige devant le Conseil d'Etat estimait que les chances de succès de la Société étaient plus importantes que ses risques d'échec compte tenu des arguments solides dont elle dispose, ainsi que des erreurs manifestes de droit commises par la Cour administrative d'appel de Versailles dans sa décision de rejet de sa demande. En date du 7 août 2015, le pourvoi complémentaire a été déposé. Par ailleurs dans un courrier du 17 août 2016, l'avocat indiquait que le Conseil d'Etat ne s'était pas encore prononcé sur l'admission en cassation sur laquelle il restait, tenant compte de l'aléa judiciaire, raisonnablement optimiste.

En date du 16 octobre 2017, le Conseil d'Etat a rendu publique sa décision de ne pas admettre le pourvoi de la société dans le cadre du contrôle fiscal. Les montants du principal ainsi que les pénalités de retard ont été inscrits au passif judiciaire pour un montant de 8 702 milliers d'euros (dont 2 486 milliers d'euros au titre des pénalités de retard) et à ce titre bénéficient des conditions de règlement fixées par le Tribunal de Commerce. A l'actif du bilan se trouvaient les sommes déjà payées à la DGE pour un montant de 1 077 milliers d'euros, qui ont été nettes au 31 mars 2018 avec la dette comptabilisée au passif du bilan.

## Autres litiges

La société Avenir Telecom S.A. est en litige avec un de ses prestataires depuis 2001. Un pourvoi en cassation ayant été déposé en juin 2017, conformément à l'article L622-22 du Code de Commerce qui ne considère pas comme des instances en cours les instances devant les juridictions du fonds, le montant de la condamnation

prononcée par la Cour d'Appel a été inscrit au passif judiciaire de la Société. Une provision d'un montant de 2 773 milliers d'euros a donc été enregistrée par la Société.

## Note 19 – Capitaux propres

### Capital social

Au 31 mars 2018, le capital social s'établit à 22 100 milliers d'euros pour 110 501 888 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

### Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

|                           | 31 mars 2018       |                |                    |                  | 31 mars 2017       |                |                    |                  |
|---------------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|
|                           | Nombre d'actions   | % capital      | droits de vote     | % droits de vote | Nombre d'actions   | % capital      | droits de vote     | % droits de vote |
| <b>Avenir Télécom</b>     | 800 000            | 0,72%          |                    |                  | 800 000            | 0,72%          |                    |                  |
| OXO                       | 37 882 400         | 34,28%         | 65 764 800         | 41,51%           | 37 882 400         | 34,28%         | 65 764 800         | 41,51%           |
| Jean-Daniel Beumier       | 18 590 353         | 16,82%         | 37 180 706         | 23,47%           | 19 090 353         | 17,28%         | 38 180 706         | 24,10%           |
| Robert Schiano-Lamoriello | 130 120            | 0,12%          | 3 160 640          | 1,99%            | 2 830 120          | 2,56%          | 3 160 640          | 1,99%            |
| <b>Actions de concert</b> | 56 602 873         | 51,22%         | 106 106 146        | 66,97%           | 59 802 873         | 54,12%         | 107 106 146        | 67,60%           |
| <b>Public</b>             | 53 099 015         | 48,05%         | 52 337 349         | 33,03%           | 49 899 015         | 45,16%         | 51 337 349         | 32,40%           |
| <b>Total</b>              | <b>110 501 888</b> | <b>100,00%</b> | <b>158 443 495</b> | <b>100,00%</b>   | <b>110 501 888</b> | <b>100,00%</b> | <b>158 443 495</b> | <b>100,00%</b>   |

### Dividendes par action / remboursement de prime d'émission par action

Aucun dividende/remboursement de prime d'émission n'a été versé au cours des exercices clos le 31 mars 2018 et le 31 mars 2017.

### Actions propres

Au 31 mars 2018, le nombre d'actions propres acquis est de 800 000 (800 000 actions au 31 mars 2017) pour un montant brut de 1 501 milliers d'euros (1 501 milliers d'euros au 31 mars 2017). Ces actions propres sont classées en diminution des capitaux propres.

## Options de souscription d'actions

### Attributions d'options de souscription d'actions

Au 31 mars 2018, il n'y a plus d'options de souscription d'actions exerçables.

| Plan         | Point de départ d'exercice des options | Prix d'exercice (en euro) | Rabais | Nombre de bénéficiaires à l'origine | Nombre total d'options attribuées | Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan | Nombre d'options levées sur exercices antérieurs | Nombre d'options exerçables au 31 mars 2017 | Nombre d'options levées sur l'exercice | Solde à lever au 31 mars 2018 | Nombre d'options exerçables au 31 mars 2018 | Date d'expiration |
|--------------|----------------------------------------|---------------------------|--------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------|-------------------|
| 23/12/2010   | 23/12/2013                             | 0,77                      | 5%     | 18                                  | 640 000                           | 640 000                                                                        | -                                                | 270 000                                     | -                                      | -                             | -                                           | 23/12/2017        |
| <b>TOTAL</b> |                                        |                           |        |                                     | <b>640 000</b>                    | <b>640 000</b>                                                                 | <b>-</b>                                         | <b>270 000</b>                              | <b>-</b>                               | <b>-</b>                      | <b>-</b>                                    |                   |

L'évolution du nombre d'options à lever est la suivante :

| Solde à lever au 31 mars 2017 | Nombre d'options levées sur l'exercice | Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan | Nombre d'options attribuées | Solde à lever au 31 mars 2018 |
|-------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| 270 000                       | -                                      | 270 000                                                                        | -                           | -                             |

### Effet de dilution des options de souscription d'actions

L'effet de dilution des options de souscription d'actions déterminé en application des principes décrits en note 2 était nul au 31 mars 2017, le cours de Bourse était inférieur au prix d'exercice.

## Actions gratuites

### Attribution gratuite d'actions

| Date d'attribution | Date d'acquisition | Nombre de bénéficiaires à l'origine | Nombre d'actions gratuites attribuées | Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés | Solde en cours d'acquisition au 31 mars 2018 | Nombre d'actions gratuites acquises jusqu'au 31 mars 2018 |
|--------------------|--------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 23/11/2017         | 22/11/2019         | 2                                   | 1 500 000                             | -                                                                  | -                                            | -                                                         |
| <b>TOTAL</b>       |                    |                                     | <b>1 500 000</b>                      | -                                                                  | -                                            | -                                                         |

### Effet de dilution des actions gratuites

L'effet de dilution des actions gratuites déterminé en application des principes décrits en note 2 est de 267 038 actions (note 28).

## Note 20 – Écart de conversion

La variation du poste « Écart de conversion » des capitaux propres se présente comme suit :

| Milliers d'euros                                                                  |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Ecart de conversion au 31 mars 2017</b>                                        | <b>(2 721)</b> |
| Résultant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger | -              |
| Résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères                    | 96             |
| <b>Ecart de conversion au 31 mars 2018</b>                                        | <b>(2 625)</b> |

## Note 21 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Les dotations aux amortissements, les dépréciations et les provisions s'analysent de la façon suivante :

| Milliers d'euros                                                                                                                            | 31 mars 2018 | 31 mars 2017  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| Variation des dépréciations sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables                            | 801          | 480           |
| Variation des dépréciations sur stocks nettes des pertes sur stocks                                                                         | (668)        | 6 409         |
| <b>Variation nette des dépréciations sur l'actif courant</b>                                                                                | <b>133</b>   | <b>6 889</b>  |
| Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 7)                                                                  | (23)         | (287)         |
| Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 8)                                                                    | (63)         | (70)          |
| Variation nette des dépréciations sur les actifs classés comme détenus en vue de la vente (note 12)                                         | -            | -             |
| Variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants                                                                            | -            | 138           |
| <b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants</b> | <b>(86)</b>  | <b>(219)</b>  |
| Variation des provisions                                                                                                                    | 1 206        | 5 550         |
| <b>Total des dotations aux amortissements et dépréciations et provisions</b>                                                                | <b>1 253</b> | <b>12 220</b> |

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et les variations des dépréciations sur autres actifs non courants sont ventilées comme suit dans le compte de résultat par destination :



| Milliers d'euros                                                             | 31 mars 2018 | 31 mars 2017  |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| Marge brute                                                                  | 133          | 6 889         |
| Frais de transport et de logistique                                          | (2 530)      | 341           |
| Coûts des réseaux de distribution directe                                    | 1 206        | 1 376         |
| Autres charges commerciales                                                  | (2)          | 340           |
| Charges administratives                                                      | 2 446        | 3 086         |
| Résultat financier                                                           | -            | 188           |
| <b>Total des dotations aux amortissements et dépréciations et provisions</b> | <b>1 253</b> | <b>12 220</b> |

## Note 22 – Charges d'exploitation par nature

La Société a adopté une présentation du compte de résultat par destination. L'évolution des charges d'exploitation par nature s'analyse comme suit :

| Milliers d'euros                                            | 31 mars 2018    | 31 mars 2017    |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Achats de marchandises                                      | (29 045)        | (35 724)        |
| Variation de stocks                                         | (771)           | (3 976)         |
| Commissions versées aux réseaux de distribution indirecte   | (882)           | (342)           |
| Charges de personnel                                        | (8 526)         | (13 326)        |
| Transport                                                   | (392)           | (407)           |
| Locations                                                   | (1 952)         | (2 949)         |
| Honoraires                                                  | (1 701)         | (2 382)         |
| Personnel intérimaire et sous-traitance                     | (2 811)         | (3 511)         |
| Frais de déplacement et de mission                          | (614)           | (551)           |
| Dotations aux amortissements et dépréciations et provisions | 1 257           | 12 137          |
| Autres                                                      | (8 807)         | (1 986)         |
| <b>Total charges d'exploitation</b>                         | <b>(54 244)</b> | <b>(53 017)</b> |

(1) La ligne « Autres » comprend principalement à la charge à payer de 8,7 millions d'euros relative au contentieux fiscal (note 18).

## Note 23 – Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se détaillent comme suit :

| Milliers d'euros                | 31 mars 2018   | 31 mars 2017    |
|---------------------------------|----------------|-----------------|
| Salaires bruts                  | (6 706)        | (11 044)        |
| Charges sociales                | (1 739)        | (2 282)         |
| Intéressement                   | -              | -               |
| Paiements sur la base d'actions | (81)           | -               |
| <b>Charges de personnel</b>     | <b>(8 526)</b> | <b>(13 326)</b> |

Les charges sociales incluent la charge relative aux régimes à cotisation définie.

## Note 24 – Autres produits et charges – net

Les autres produits et charges nets sont composés des éléments suivants :

- les plus- ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et financières liées pour un montant de 392 milliers d'euros;
- les abandons de créances des établissements de crédit et des principaux créanciers pour un montant de 27 411 milliers d'euros.

## Note 25 – Charges financières nettes

Les charges financières nettes sont composées des éléments suivants :

| Milliers d'euros                   | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Charges financières</b>         | <b>(172)</b> | <b>(158)</b> |
| Intérêts bancaires                 | -            | -            |
| Pertes de change                   | (172)        | (158)        |
| Autres charges financières         | -            | -            |
| <b>Produits financiers</b>         | <b>2 538</b> | <b>200</b>   |
| Produits de placement court terme  | 27           | 28           |
| Actualisation du passif judiciaire | 2 179        | -            |
| Autres produits financiers         | 332          | 172          |
| <b>Résultat Financier</b>          | <b>2 366</b> | <b>42</b>    |

## Note 26 – Gains / (pertes) de change – net

Les différences de change (débitées) / créditées au compte de résultat sont imputées comme suit :

| Milliers d'euros                               | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires                             | (80)         | (7)          |
| Coût des services et produits vendus           | (452)        | 440          |
| Gains/(pertes) de change à caractère financier | (172)        | (158)        |
| <b>Total</b>                                   | <b>(704)</b> | <b>275</b>   |

## Note 27 – Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats s'analyse de la façon suivante :

| Milliers d'euros                     | 31 mars 2018   | 31 mars 2017   |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Impôts courants                      | (1 453)        | (1 534)        |
| (Charges) Produits d'impôts différés | -              | -              |
| <b>Total impôts sur les sociétés</b> | <b>(1 453)</b> | <b>(1 534)</b> |

### Rapprochement entre impôt comptabilisé et impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

| Milliers d'euros                                                                          | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat                           | 32 145       | 2 878        |
| Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat hors cessions             | 32 145       | 2 878        |
| Impôts sur les résultats calculés aux taux applicables en France (33,33% en 2018 et 2017) | 10 714       | 959          |
| Charges non fiscalement déductibles et produits non taxables                              | 942          | 2 263        |
| Impact des différences de taux d'impôt entre les filiales et la société mère              | (397)        | (330)        |
| CVAE                                                                                      | -            | -            |
| Utilisation des pertes fiscales                                                           | (9 136)      | -            |
| Résultat de l'exercice pour lesquelles aucun actif/passif d'impôt n'est constaté          | (670)        | (1 358)      |
| <b>Charges (produits) d'impôts sur les sociétés</b>                                       | <b>1 453</b> | <b>1 534</b> |

À chaque clôture la Société réévalue la constatation de ses actifs d'impôts différés. Comme indiqué en note 2, elle constate des impôts différés actifs dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Les actifs d'impôts différés étaient relatifs principalement à des pertes fiscales d'entités du Groupe situées en France. Les pertes fiscales concernaient essentiellement :

- soit des activités de diversification qui sont maintenant abandonnées ;
- soit des charges relatives au support apporté par la maison mère à certaines filiales ;
- soit des pertes fiscales existant antérieurement à la reprise de la filiale concernée par le Groupe.

Aucun impôt différé n'a été constaté sur la France en 2018 et 20

### Impôts différés

Au 31 mars 2018, les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

| Milliers d'euros                                                  | 31 mars 2018   | 31 mars 2017   |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>ACTIFS</b>                                                     |                |                |
| Provisions                                                        | 1 376          | 1 619          |
| Valeur des actifs non courants                                    | 859            | 1 179          |
| Autres différences temporelles                                    | 232            | 1 394          |
| Pertes fiscales reportables                                       | 67 992         | 84 439         |
| <b>Impôts différés actifs potentiels</b>                          | <b>70 459</b>  | <b>88 631</b>  |
| dont non constatés                                                | (57 144)       | (75 239)       |
| <b>Impôts différés actifs</b>                                     | <b>13 315</b>  | <b>13 392</b>  |
| dont part à court terme                                           | 13 246         | 12 986         |
| dont part à long terme                                            | 69             | 406            |
| <b>PASSIFS</b>                                                    |                |                |
| Provisions internes                                               | 12 574         | 12 481         |
| Distribution de dividendes                                        | 339            | 350            |
| CVAE                                                              | 157            | 162            |
| Inscription des actifs acquis et passifs repris à la juste valeur | 93             | 93             |
| Autres différences temporelles                                    | 1 352          | 1 506          |
| <b>Impôts différés passifs</b>                                    | <b>14 515</b>  | <b>14 592</b>  |
| - dont part à court terme                                         | 13 393         | 14 087         |
| - dont part à long terme                                          | 1 205          | 1 205          |
| <b>Impôts différés nets</b>                                       | <b>(1 200)</b> | <b>(1 200)</b> |

La variation des impôts différés entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2017 se présente ainsi :

| Milliers d'euros                                                                   |                |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Impôts différés nets au 31 mars 2017</b>                                        | <b>(1 200)</b> |
| Variation d'impôts différés constatés au compte de résultat au cours de la période | -              |
| Variation d'impôts différés constatés en autres éléments du résultat global        | -              |
| Reclassement                                                                       | -              |
| Incidence de change                                                                | -              |
| <b>Impôts différés nets au 31 mars 2018</b>                                        | <b>(1 200)</b> |
| - dont impôts différés actifs                                                      | -              |
| - dont impôts différés passifs                                                     | 1 200          |

Des impôts différés passif sont comptabilisés au titre des retenues à la source et autres impôts exigibles sur la part des bénéfices des filiales qui ont vocation à être distribués (350 milliers d'euros au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017). Lorsqu'il est prévu que les bénéfices des filiales soient réinvestis indéfiniment, aucun impôt différé n'est constaté.

L'échéancier de l'ensemble des pertes reportables du Groupe est le suivant :

| Milliers d'euros                    | 31 mars 2018   | 31 mars 2017   |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Pertes reportables à moins de 3 ans | 4 533          | 22 395         |
| Pertes reportables à plus de 3 ans  | -              | -              |
| Pertes reportables sans limite      | 208 280        | 238 137        |
| Total des pertes reportables        | <b>212 813</b> | <b>260 532</b> |

## Note 28 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement

dilutif. La Société possède deux catégories d'actions ordinaires et de titres ayant un effet potentiellement dilutif : les options sur actions et les actions gratuites dont les droits sont en cours d'acquisition.

|                                                                                                                    | 31 mars 2018       | 31 mars 2017       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers)                                                 | 30 692             | 1 344              |
| <b>Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)</b>                                  | <b>30 692</b>      | <b>1 344</b>       |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation                                                           | 109 701 888        | 109 701 888        |
| Ajustements                                                                                                        |                    |                    |
| - options sur actions                                                                                              | -                  | -                  |
| - action gratuites                                                                                                 | 267 038            | -                  |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)</b> | <b>109 968 926</b> | <b>109 701 888</b> |
| <b>Résultat dilué par action (euros par action)</b>                                                                | <b>0,279</b>       | <b>0,012</b>       |

## Note 29 – Activités abandonnées

Les activités abandonnées regroupent l'activité Internet, le Service Après-Vente des téléphones mobiles ainsi que l'activité de magasins mono-opérateur au Portugal.

- L'activité Service Après-Vente : en 2004, Avenir Telecom a décidé d'abandonner son activité de Service Après-Vente (SAV)
- L'activité de magasins mono-opérateurs au Portugal : en juillet 2014, Avenir Telecom a cédé ses 11 magasins mono-opérateur mettant un terme à son activité de distribution directe dans ce pays.

## Principaux éléments financiers des activités abandonnées

### Compte de résultat

Le résultat opérationnel est nul au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017.

### Bilan

| Milliers d'euros           | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Créances clients nettes    | 23           | 23           |
| Autres actifs courants     | 149          | 149          |
| <b>Total actif</b>         | <b>172</b>   | <b>172</b>   |
| Dettes fournisseurs        | 82           | 82           |
| Provisions - part courante | 164          | 164          |
| Autres passifs courants    | 159          | 159          |
| <b>Total passif</b>        | <b>405</b>   | <b>405</b>   |

### Flux de trésorerie

Aucun flux de trésorerie n'a eu lieu sur les exercices clos au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017.

## Note 30 – Information sur les parties liées

### Ventes et achats de services, soldes de clôtures liés aux ventes et achats de services

| Milliers d'euros                      | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Charges</b>                        | <b>(640)</b> | <b>(762)</b> |
| Mise à disposition de personnel (OXO) | (145)        | (183)        |
| Loyers (SCI Les Rizeries)             | (495)        | (599)        |

| Milliers d'euros        | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Dettes Oxo              | 3            | 3            |
| Dettes SCI Les Rizeries | -            | 271          |

OXO est la société holding du Groupe Avenir Telecom dont elle détient 34,28 % au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017.

Une SCI qui a pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur général et Directeur général d'Avenir Telecom, est propriétaire du bâtiment qui abrite le siège social du Groupe et facture à ce titre des loyers. La SCI, qui faisait partie du comité des créanciers, a accepté d'abandonner 76,5% de sa créance reconnue dans le passif judiciaire (créance d'un montant de 271 milliers d'euros) de la Société en contrepartie du paiement immédiat des 23,5% restant.

### Rémunérations des principaux dirigeants

Au titre des exercices clos le 31 mars 2018 et le 31 mars 2017, le montant total des rémunérations des mandataires sociaux enregistrées en charge se décompose comme suit :

| Milliers d'euros                                                                                                                                                   | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Jetons de présence                                                                                                                                                 | -            | -            |
| Salaires et autres avantages à court terme                                                                                                                         | 390          | 390          |
| Paie fondée sur des actions                                                                                                                                        | -            | -            |
| <b>Montant global des rémunérations brutes de toutes natures allouées aux membres permanents du Comité de Direction présents au 31 mars 2018, soit 2 personnes</b> | <b>390</b>   | <b>390</b>   |

Il n'y a pas de régimes postérieurs à l'emploi mis en place pour les principaux dirigeants.

## Note 31 – Risques et engagements

Les différents engagements financiers et obligations de la Société peuvent être résumés ainsi :

### Obligations contractuelles

Les engagements reçus et donnés s'analysent ainsi :

| Milliers d'euros                                  | Total        | Paiements dus par période |                  |          |
|---------------------------------------------------|--------------|---------------------------|------------------|----------|
|                                                   |              | < 1 an                    | Entre 1 et 5 ans | > 5ans   |
| Dettes à long terme hors location financement (1) | 23           | 23                        | -                | -        |
| Contrats de location simple                       | 1 397        | 1 094                     | 303              | -        |
| <b>Total 31 mars 2018</b>                         | <b>1 420</b> | <b>1 117</b>              | <b>303</b>       | <b>-</b> |
| Dettes à long terme hors location financement (1) | 23           | 23                        | -                | -        |
| Contrats de location simple                       | 505          | 308                       | 197              | -        |
| <b>Total 31 mars 2017</b>                         | <b>528</b>   | <b>331</b>                | <b>197</b>       | <b>-</b> |

(1) Ces éléments figurent au passif du bilan du Groupe.

### Engagements donnés

Les obligations contractuelles totales comptabilisées ou non au bilan s'analysent comme suit :

| Milliers d'euros                                                        | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Cautions en faveur d'un fournisseur                                     | 13           | 13           |
| Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales | -            | -            |
| <b>Total engagements donnés</b>                                         | <b>13</b>    | <b>13</b>    |

## Note 32 – Effectifs

Les effectifs du Groupe s'analysent de la façon suivante :

| Répartition géographique | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| France                   | 37           | 66           |
| International            | 414          | 464          |
| <b>Effectif total</b>    | <b>451</b>   | <b>530</b>   |

| Répartition statutaire         | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Cadres                         | 53           | 58           |
| Employés et agents de maîtrise | 398          | 472          |
| <b>Effectif total</b>          | <b>451</b>   | <b>530</b>   |

## Note 33 – Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires des commissaires aux comptes de la Société et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe Avenir Telecom au titre de l'exercice 2017-2018, en comparaison avec l'exercice 2016-2017, se décomposent de la manière suivante :

| En milliers d'euros<br>(hors taxes)                                                        | Exercices 2017-2018    |             |             |             |                  |             | Exercices 2016-2017    |             |             |             |                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------|-------------|------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------|-------------|
|                                                                                            | PricewaterhouseCoopers |             | Deloitte    |             | Autres réviseurs |             | PricewaterhouseCoopers |             | Deloitte    |             | Autres réviseurs |             |
|                                                                                            | Montant                | %           | Montant     | %           | Montant          | %           | Montant                | %           | Montant     | %           | Montant          | %           |
| <b>Prestations relatives à l'audit</b>                                                     |                        |             |             |             |                  |             |                        |             |             |             |                  |             |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés      |                        |             |             |             |                  |             |                        |             |             |             |                  |             |
| Emetteur                                                                                   | 80                     | 100%        | 20          | 100%        | -                | 0%          | 80                     | 100%        | 20          | 100%        | -                | 0%          |
| Filiales intégrées globalement                                                             | -                      | 0%          | -           | 0%          | 18,7             | 100%        | -                      | 0%          | -           | 0%          | 18,8             | 100%        |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes |                        |             |             |             |                  |             |                        |             |             |             |                  |             |
| Emetteur                                                                                   | -                      | 0%          | -           | 0%          | -                | 0%          | -                      | 0%          | -           | 0%          | -                | 0%          |
| Filiales intégrées globalement                                                             | -                      | 0%          | -           | 0%          | -                | 0%          | -                      | 0%          | -           | 0%          | -                | 0%          |
| <b>Sous-total</b>                                                                          | <b>80,0</b>            | <b>100%</b> | <b>20</b>   | <b>100%</b> | <b>18,7</b>      | <b>100%</b> | <b>80,0</b>            | <b>100%</b> | <b>20,0</b> | <b>100%</b> | <b>18,8</b>      | <b>100%</b> |
| <b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>       |                        |             |             |             |                  |             |                        |             |             |             |                  |             |
| Juridique, Fiscal, Social                                                                  | -                      | 0%          | -           | 0%          | -                | 0%          | -                      | 0%          | -           | 0%          | -                | 0%          |
| Technologies de l'information                                                              | -                      | 0%          | -           | 0%          | -                | 0%          | -                      | 0%          | -           | 0%          | -                | 0%          |
| <b>Sous-total</b>                                                                          | <b>-</b>               | <b>0%</b>   | <b>-</b>    | <b>0%</b>   | <b>-</b>         | <b>0%</b>   | <b>-</b>               | <b>0%</b>   | <b>-</b>    | <b>0%</b>   | <b>-</b>         | <b>0%</b>   |
| <b>Total</b>                                                                               | <b>80,0</b>            | <b>100%</b> | <b>20,0</b> | <b>100%</b> | <b>18,7</b>      | <b>100%</b> | <b>80,0</b>            | <b>100%</b> | <b>20,0</b> | <b>100%</b> | <b>18,8</b>      | <b>100%</b> |

## Note 34 – Événements postérieurs à la clôture

Aucun.

## CHAPITRE IV Etats financiers des comptes annuels

---

### Compte de résultat au 31 mars 2018

| Milliers d'euros                                       | 31 mars 2018  | 31 mars 2017   |
|--------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                              | <b>30 803</b> | <b>30 930</b>  |
| Subventions d'exploitation                             | -             | -              |
| Achats de marchandises                                 | (14 511)      | (21 686)       |
| Variation de stocks de marchandises                    | (1 203)       | (5 437)        |
| Autres achats et charges externes                      | (7 442)       | (9 304)        |
| Impôts et taxes                                        | (6 017)       | (34)           |
| Salaires et traitements                                | (3 202)       | (6 465)        |
| Charges sociales                                       | (1 112)       | (1 520)        |
| Dotation aux amortissements                            | (60)          | (266)          |
| Variation nette des provisions                         | 880           | 12 466         |
| Autres produits et charges                             | 21 316        | (1 889)        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                         | <b>19 453</b> | <b>(3 205)</b> |
| Produits financiers                                    | 572           | 600            |
| Charges financières                                    | (109)         | (298)          |
| Autres éléments financiers relatifs aux Sociétés liées | 709           | 3 911          |
| Variation nette des autres provisions financières      | 153           | 162            |
| <b>Résultat financier</b>                              | <b>1 325</b>  | <b>4 375</b>   |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital       | 440           | 727            |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital      | (9)           | (454)          |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                           | <b>431</b>    | <b>273</b>     |
| Impôt sur les résultats                                | -             | -              |
| <b>Résultat net</b>                                    | <b>21 209</b> | <b>1 443</b>   |



## Bilan au 31 mars 2018

### Actif

| Milliers d'euros                             | 31 mars 2018  | 31 mars 2017  |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles                | 1             | -             |
| Immobilisations corporelles                  | 67            | 92            |
| Immobilisations financières                  | 2 323         | 1 760         |
| <b>Total actif immobilisé</b>                | <b>2 391</b>  | <b>1 852</b>  |
| <b>Acomptes versés sur Passif Judiciaire</b> | <b>160</b>    | <b>-</b>      |
| Stocks                                       | 4 823         | 6 393         |
| Clients et comptes rattachés                 | 1 852         | 8 099         |
| Autres créances                              | 9 522         | 11 860        |
| Disponibilités                               | 5 252         | 4 330         |
| <b>Total actif circulant</b>                 | <b>21 449</b> | <b>30 682</b> |
| Charges constatées d'avance                  | 40            | -             |
| Ecart de conversion actif                    | 67            | 58            |
| <b>Total de l'actif</b>                      | <b>24 107</b> | <b>32 592</b> |

### Passif

| Milliers d'euros                                     | 31 mars 2018    | 31 mars 2017    |
|------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Capital social                                       | 22 100          | 22 100          |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport               | 5 703           | 5 703           |
| Réserve légale                                       | 1 869           | 1 869           |
| Réserves statutaires et réglementées                 | -               | -               |
| Report à nouveau                                     | (70 821)        | (72 264)        |
| Résultat de l'exercice                               | 21 209          | 1 443           |
| <b>Total capitaux propres</b>                        | <b>(19 940)</b> | <b>(41 149)</b> |
| <b>Provisions pour risques &amp; charges</b>         | <b>3 580</b>    | <b>6 039</b>    |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit | -               | 34 350          |
| Emprunts et dettes financières divers                | 4 100           | 91              |
| Avances et acomptes reçus sur cdes en cours          | 23              | 56              |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés             | 3 958           | 12 490          |
| Passif Judiciaire                                    | 23 495          | -               |
| Dettes fiscales et sociales                          | 1 216           | 11 181          |
| Autres dettes                                        | 7 480           | 7 694           |
| <b>Total des dettes</b>                              | <b>40 272</b>   | <b>65 862</b>   |
| Produits constatés d'avance                          | 174             | 1 785           |
| Ecarts de conversion passif                          | 21              | 55              |
| <b>Total du passif</b>                               | <b>24 107</b>   | <b>32 592</b>   |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers de la société Avenir Telecom.

## Tableau de financement au 31 mars 2018

| Milliers d'euros                                                                                                | 31 mars 2018    | 31 mars 2017   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| <b>FLUX D'EXPLOITATION</b>                                                                                      |                 |                |
| <b>Résultat net</b>                                                                                             | <b>21 209</b>   | <b>1 443</b>   |
| <b>Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation</b>                                     | <b>(17 440)</b> | <b>(1 693)</b> |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles, corporelles et financières | (408)           | (456)          |
| Variation nette des provisions pour risques et charges                                                          | (1 493)         | (4 464)        |
| Plus ou moins value sur cessions d'actifs                                                                       | (430)           | (273)          |
| Abandon de créances                                                                                             | (27 410)        | -              |
| Evolution du passif judiciaire                                                                                  | 12 301          | -              |
| Dividendes/Acompte sur dividendes                                                                               | -               | 3 500          |
| <b>Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation</b>                      | <b>941</b>      | <b>814</b>     |
| Variation des actifs/passifs relatifs aux clients                                                               | 2 742           | 7 119          |
| Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs                                                          | (2 858)         | (1 576)        |
| Variation des stocks                                                                                            | 1 570           | (2 444)        |
| Variation des autres actifs/passifs d'exploitation                                                              | 1 477           | (2 285)        |
| Remboursement du passif judiciaire                                                                              | (1 989)         | -              |
| <b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)</b>                                                       | <b>4 710</b>    | <b>564</b>     |
| <b>FLUX D'INVESTISSEMENTS</b>                                                                                   |                 |                |
| Produit net des cessions d'actifs et de fusion                                                                  | 440             | 727            |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles                                                      | (5)             | -              |
| Variation des comptes courants                                                                                  | 4 464           | 389            |
| Variation des autres actifs immobilisés                                                                         | (316)           | 26             |
| <b>Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (B)</b>                                          | <b>4 583</b>    | <b>1 142</b>   |
| <b>FLUX DE FINANCEMENT</b>                                                                                      |                 |                |
| Remboursement des dettes financières                                                                            | (7 947)         | -              |
| Variation des découverts bancaires                                                                              | (424)           | (2 535)        |
| <b>Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement (C)</b>                                            | <b>(8 371)</b>  | <b>(2 535)</b> |
| <b>VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>                                                                          | <b>922</b>      | <b>(829)</b>   |
| Trésorerie à l'ouverture (D)                                                                                    | 4 330           | 5 159          |
| <b>Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)</b>                                                                        | <b>5 252</b>    | <b>4 330</b>   |

# Notes annexes aux états financiers annuels au 31 mars 2018

## Note 1 – La Société

Avenir Telecom (« la Société ») est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société de commercialisation d'accessoires de téléphonie, d'objets connectés et de mobiles alternatifs.

La date de clôture comptable a été décidée principalement en raison de la saisonnalité de l'activité afin de mieux la répartir au sein des semestres comptables. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) ;

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un arrêt des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France (93 magasins exploités à fin mars 2018 dont plus aucun en France, 118 magasins exploités à fin mars 2017).

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation et a arrêté le plan de redressement présenté par la Société.

Le Tribunal de Commerce de Marseille, qui a souligné que la société avait démontré la qualité du travail de restructuration entrepris, a arrêté le plan de redressement de la société Avenir Telecom et a fixé sa durée à 10 ans.

L'apurement du passif d'un montant de 60,7 millions d'euros au 10 juillet 2017 a été établi de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 millions d'euros ;
- un paiement de 8,6 millions d'euros le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement de 0,5 million d'euros d'une créance superprivilégiée ;
- un paiement selon les modalités arrêtées par le Tribunal de Commerce de Marseille comprenant un étalement sur 10 ans des créances hors superprivilege avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Suite aux règlements effectués au cours de la période, le passif judiciaire reconnu dans les comptes de la Société au 31 mars 2018 est de 23,3 millions d'euros (note 9).

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité et la Direction considère que la Société dispose de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze prochains mois.

Les instances en cours non provisionnées comptablement ne feront pas l'objet d'une provision annuelle auprès du commissaire à l'exécution du plan.

Avenir Telecom et les parties prenantes doivent se présenter le 24 septembre 2018 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il aura procédé.

Le 24 mars 2017 la Société envisageait un désengagement total dans ses points de vente en France (4 encore en exploitation à cette date) du fait des pertes d'exploitation générées par ces derniers, pourtant rentables à l'ouverture du Redressement Judiciaire. Le 19 avril 2017 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 13 postes à supprimer suite à la décision de désengagement total dans les points de vente non rentables en France. Une provision de 313 milliers d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu en juin 2017 et la prise en charge par le CGEA est intervenue le 2 novembre 2017.

La provision pour restructuration a été consommée à hauteur de 684 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2018. Le solde de la provision est de 90 milliers d'euros au 31 mars 2018.

En date du 17 mai 2017, la Société a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue au titre de cette transaction, qui a permis de financer en partie les règlements effectués envers les établissements de crédit et les principaux créanciers en contrepartie d'un abandon d'une partie de leur créance, est comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2018.

Ces états financiers ont été arrêtés le 21 juin 2018 par le Conseil d'Administration de la Société. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

## Note 2 – Faits caractéristiques des exercices présentés

### 2.1 Financement de la Société

Suite au plan de redressement arrêté par le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille, la Société n'a plus d'endettement à long terme, désormais seuls deux contrats d'affacturage signés en date du 16 avril 2014 et 18 décembre 2014 sont en place et lui permettent de financer son besoin en fonds de roulement.

### 2.2 Provisions pour dépréciation des titres et créances Groupe et autres opérations intragroupe

| Milliers d'euros                                           | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Variation nette des provisions sur prêts (1)               | 360          | 530          |
| Variation nette des provisions sur comptes courants (1)    | 7            | (98)         |
| Variation nette des provisions sur comptes clients (1)     | 263          | -            |
| Variation nette des provisions pour risques et charges (1) | 79           | (21)         |
| Dividendes (2)                                             | -            | 3 500        |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>709</b>   | <b>3 911</b> |

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (1) | <p>Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire de la participation est devenue inférieure à la valeur comptable. Dans l'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participations, il est tenu compte de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie future et de la contribution des filiales concernées aux capitaux propres consolidés.</p> <p>En cas de perte de valeur, les provisions sont imputées sur les titres de participation. En cas de valeur d'inventaire négative, la provision est ensuite imputée sur les actifs relatifs à ces filiales (prêts, comptes courants, créances clients) et une provision pour risque est constituée à hauteur de l'éventuelle quote-part des capitaux propres négatifs non encore provisionnés ou pour tenir compte des garanties octroyées par la Société à certaines filiales. Les provisions sur prêts, comptes courants et créances clients tiennent aussi compte des décisions de la Direction du Groupe en matière de soutien aux filiales en pertes.</p> |
| (2) | <p>En date du 2 février 2017, l'administrateur unique d'Avenir Telecom Espagne a décidé l'octroi d'un dividende au profit d'Avenir Telecom France d'un montant de 3 500 milliers d'euros.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

### 2.3 Suppression définitive du réseau de magasin.

Les impacts dans les comptes clos au 31 mars 2018 sont les suivants :

- Résiliations ou cessions effectives de 5 points de vente : 430 milliers d'euros de plus-value inscrits dans le résultat exceptionnel ;

- 41 milliers d'euros de reprise nette sur actifs incorporels et corporels ;
- 552 milliers d'euros de reprise nette sur la provision pour charge couvrant les obligations de la Société jusqu'à la date de cession ou de résiliation de la totalité de ces magasins

Les impacts dans les comptes clos au 31 mars 2017 étaient les suivants :

- Résiliations ou cessions effectives de 69 points de vente : 273 milliers d'euros de plus-value inscrits dans le résultat exceptionnel ;
- 131 milliers d'euros de dépréciation nette sur actifs incorporels et corporels ;
- 323 milliers d'euros de reprise nette sur la provision pour charge couvrant les obligations de la Société jusqu'à la date de cession ou de résiliation de la totalité de ces magasins.

## Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables

### Principes comptables et conventions générales

Les comptes annuels l'exercice de 12 mois clos au 31 mars 2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 ainsi que du Règlement 2016-07, homologué par l'arrêté du 26 novembre 2016 et conformément aux principes comptables suivants :

- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,
- coûts historique,
- continuité d'exploitation

### Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 constitue un changement de méthode comptable.

Cela a conduit à présenter en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sur la ligne « Autres produits et charges » représentant une perte de 410 milliers d'euros. Selon les anciennes méthodes, ces résultats de change auraient été présentés en résultat financier.

### 3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'analyse, la variation des valeurs brutes et les mouvements des amortissements sont détaillés en note 6, se décomposent ainsi :

#### Logiciels et brevets

Ce poste est constitué par les licences d'utilisation des logiciels acquis, évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur une durée d'un à trois ans, *pro rata temporis*.

#### Marques déposées et assimilées

Les coûts de dépôt des marques commerciales ou dénominations sociales acquises ou créées, ainsi que les frais de renouvellements des droits sont immobilisés.

Ces marques créées font l'objet d'un amortissement calculé sur la durée de protection du droit, soit généralement dix ans.

#### Droit au bail

Les droits au bail sont inscrits à leur coût historique d'acquisition. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement.

#### Fonds commercial

Le poste « Fonds commercial » est constitué des éléments suivants :

Mali de fusion et des fonds de magasins provenant des sociétés absorbées pendant l'exercice clos au 31 mars 2008 dont 12 806 milliers d'euros de mali de fusion. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement mais de provision

pour dépréciation lorsque leur valeur comptable devient notablement supérieure à leur valeur actuelle (note 3.3). Le mali de fusion est principalement affecté aux fonds de commerce ou droit au bail des magasins. Lors de la cession des fonds de commerce ou droits au bail du magasin, la partie du mali affectée à ces actifs sous-jacents est décomptabilisée. Au 31 mars 2017, le montant décomptabilisé était de 8 301 milliers d'euros. Au 31 mars 2018, le montant décomptabilisé est de 281 milliers d'euros, il n'y a plus de mali de fusion inscrit au bilan.

### **3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

| Postes                                    | Durée d'utilité estimée (en années) |
|-------------------------------------------|-------------------------------------|
| Installations et agencements des magasins | 5 à 10                              |
| Autres agencements                        | 10 ans                              |
| Matériel de bureau                        | 3                                   |
| Matériel informatique                     | 3 à 4                               |
| Mobilier                                  | 5 ou 6                              |

Les valeurs résiduelles des actifs corporels du Groupe ne sont pas significatives.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective, notamment dans le cas d'un changement de concept de magasins.

La Société n'encourt pas de dépenses de gros entretien nécessitant la constitution d'une provision.

### **3.3 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur comptable devient notablement supérieure à leur valeur actuelle. L'approche retenue est basée sur le règlement CRC 2002-10 et sur les précisions fournies par la norme internationale IAS 36, en particulier :

une provision est constituée lorsque la valeur comptable des droits au bail est supérieure à la valeur la plus élevée, entre d'une part la valeur vénale et d'autre part, la valeur d'usage ;

la valeur vénale des droits au bail résulte soit d'expertises externes, soit de la meilleure estimation du Management de la Société en fonction des données du marché ;

la valeur d'usage est déterminée à partir des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.

Les dotations ou reprises qui résultent de l'évolution de l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle sont présentées sur la ligne « Variation nette des provisions » et contribuent au résultat d'exploitation. Les reprises suite aux cessions ou aux mises au rebut contribuent au résultat exceptionnel.

### **3.4 Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. À la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. Dans l'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participations, il est tenu compte de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie future et de la contribution des filiales concernées aux capitaux propres consolidés.

Les dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à leur coût d'acquisition.

### **3.5 Stocks**

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition déterminé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les frais accessoires et les remises accordées par les fournisseurs affectables à un produit.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales. Cette estimation tient compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock dont la rotation est faible. La variation de la dépréciation est enregistrée en « Variation nette des provisions ».

### **3.6 Créances clients**

Les créances clients sont évaluées initialement à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité de la Société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 90 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La dépréciation de ces créances représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. La variation de la dépréciation est enregistrée en « variation nette des provisions ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de provision pour dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités en « variation nette des provisions ».

Conformément aux normes applicables en France les créances nettes ne comprennent pas les créances cédées dans le cadre de l'affacturage (note 4.1). Dans les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS, la Société conservant la majeure partie des risques et des avantages liés à ces créances, ces créances ont été maintenues à l'actif du bilan.

### **3.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

Ces postes comprennent les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois.

Les créances cédées dans le cadre du financement des lignes de crédit à court terme sont enregistrées au passif en emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Les placements financiers correspondent à des Sicav, fonds communs de placement et certificats de dépôt. Ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils font, si nécessaire, l'objet d'une provision afin de ramener leur valeur au bilan à leur valeur probable de négociation.

### **3.8 Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges découlant d'obligations légales ou implicites connues à la date d'établissement des comptes dont le fait générateur trouve sa source dans les périodes antérieures à la date de clôture. Ces provisions sont constituées lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux opérations suivantes :

|       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (i)   | Litiges en cours : en fonction de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation effectuée par le management de la Société et ses conseils                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| (ii)  | Garantie sur annulation totale ou partielle des rémunérations sur abonnements en application des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires décrits en note 3.10.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| (iii) | Risques sur filiales en application des principes décrits en note 2.2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| (iv)  | Pertes de change en application des principes décrits en note 3.9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| (v)   | Engagements de retraite : en France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge du départ à la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.<br>Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés en résultat.                                                                                                    |
| (vi)  | Provisions pour contrats déficitaires : les contrats de location opérés par la Société sont principalement des contrats de location simple pour les magasins. Certains contrats de location deviennent des contrats déficitaires quand les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat et liés à l'exploitation du magasin. Dans ce cas, en supplément de la dépréciation enregistrée sur les actifs non courants des magasins, les obligations actuelles résultant du contrat déficitaire sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. |
| (vii) | Les provisions pour restructurations concernent les coûts liés à des plans de licenciements collectifs (salaires, indemnités légales et supra légales, mesures d'accompagnement...). Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation de la Société vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie de ces coûts.                                       |

### **3.9 Conversion des éléments en devises**

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture. Les écarts résultant de cette conversion ont été directement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « Écarts de conversion » au bilan, à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents.

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques comptabilisées en « Autres produits et charges » pour celles relatives à des dettes et créances commerciales et en charges financières de l'exercice pour les autres. Dans la mesure où les opérations conduisant à la constatation de ces écarts de conversion actif et passif n'ont pas des échéances suffisamment voisines, bien que libellées dans la même devise, les pertes et gains latents ne sont pas considérés comme concourant à une position globale de change. Le montant de la dotation n'est donc pas limité à l'excédent des pertes sur les gains.

La quasi-totalité des dettes financières étant libellée en euros, la Société considère que le risque de change n'est pas significatif et n'a mis en place aucun instrument de couverture.

### **3.10 Comptabilisation des opérations**

#### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires regroupe les éléments suivants :

- les rémunérations perçues des opérateurs sur souscription d'abonnements ou de contrats de service en fonction des principes décrits ci-dessous. Les indemnités versées par les opérateurs au moment de la signature ou pendant la durée des contrats de distribution sont comptabilisées conformément (i) à la substance des accords entre les parties et (ii) aux services en faveur de l'opérateur que ces indemnités visent à rémunérer ;
- les subventions mobiles perçues des opérateurs en l'absence d'obligation de reversement aux distributeurs ;
- les ventes de produits de téléphonie mobile (téléphones et accessoires) et de multimédia (PC, accessoires, appareils numériques...);
- les variations des provisions pour risque d'annulation de rémunération (voir ci-dessous) sont inscrites dans le chiffre d'affaires.

#### **Coûts des produits vendus**

Le coût de revient des produits de téléphonie mobile ou de multimédia vendus est comptabilisé en « Achats de marchandises ».

#### **Coûts des services vendus**

Le coût des services vendus est comptabilisé en « Autres achats et charges externes » et regroupe, en fonction des principes décrits ci-dessous, les éléments suivants :

- les rémunérations versées aux distributeurs sur souscription d'abonnements de téléphonie (téléphonie fixe ou mobile, services associés) ;
- les subventions mobiles versées aux distributeurs.

#### **Rémunérations liées aux prises d'abonnements**

Les rémunérations liées aux prises d'abonnements sont comptabilisées comme suit :

##### **Souscription d'un abonnement**

Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la Société comptabilise en « Chiffre d'affaires » la rémunération due par l'opérateur et en « Autres achats et charges externes » l'éventuelle rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

##### **Autres rémunérations**

Les rémunérations complémentaires versées par les opérateurs et liées, soit à l'augmentation du nombre d'abonnés, soit à l'activité commerciale de l'opérateur avec la base d'abonnés, sont enregistrées en « Chiffre d'affaires » en fonction de l'évolution réelle constatée. Selon la nature du service rendu (ponctuel ou continu) et de la fiabilité des estimations disponibles, ces rémunérations sont reconnues soit lors de la souscription du contrat, soit au fur et à mesure de la prestation de service, soit lors de la confirmation formelle du montant par l'opérateur.

##### **Annulations de rémunérations**

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles. Ces provisions sont déterminées soit par application des clauses contractuelles, soit sur la base de données statistiques historiques et sont comptabilisées en « Variation nette des provisions » au compte de résultat pour le montant facturé par l'opérateur et en « Provisions » au passif du bilan.



## Vente de matériel de téléphonie et accessoires

Le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus lors de l'expédition du matériel au client en fonction des modalités de transfert des risques et avantages et à condition que le recouvrement des créances afférentes soit raisonnablement assuré. À la clôture de l'exercice, la Société enregistre des produits constatés d'avance lorsque la facturation et la sortie de stock sont intervenues avant le transfert de la majorité des risques et des avantages de la Société vis-à-vis de son client.

### **3.11 Résultat exceptionnel**

Conformément aux recommandations de la doctrine comptable, la Société a retenu une définition restrictive du résultat exceptionnel. Ce dernier est constitué des seules plus ou moins-values sur cession d'éléments d'actif.

## Note 4 – Gestion du risque financier

### **4.1 Facteurs de risque financier**

Par ses activités, la Société est exposée à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt. Le programme de gestion des risques de la Société, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière de la Société. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

#### Risques de marché

##### Risque de change

La Société opère de plus en plus dans le monde entier et devient exposé au risque de change par les facturations en dollars américains et des achats de produits quasiment exclusivement dans cette même devise. Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

##### Risque de variation de prix

La Société n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

##### Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêt

La Société ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients (grossistes, distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, la Société contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité la Société est exposée au risque de crédit. Pour les clients opérateurs, la Société considère que le risque de crédit est limité compte tenu de la renommée et de la surface financière de ses clients. Pour les clients distributeurs, la Société a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, la Société a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des types de clients et gère l'encours net avec ses clients distributeurs à travers les rémunérations qu'elle doit leur verser au titre de la souscription des abonnements. L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

#### Risque de liquidité

Dans le cadre de la négociation du passif avec les établissements de crédit, la Société a obtenu un abandon de 76,5% de leurs créances et un paiement pour solde de tout compte leur a été fait le 5 août 2017(note 1).

## Affacturation

Afin de financer son besoin en fonds de roulement la Société a signé en date du 26 juin 2007 un contrat d'affacturation. Au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, les montants relatifs à l'affacturation sont analysés comme suit :

| En milliers d'euros              | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Créances clients cédées factor A | 885          | 1 149        |
| Dépôt de garantie Factor A       | (360)        | (444)        |
| Créances clients cédées Factor B | 156          | 320          |
| Dépôt de garantie Factor B       | (159)        | (436)        |
| Montant tiré, en découvert       | (477)        | (424)        |
| Montant dû par le factor         | 235          | 611          |

Au 31 mars 2018, la Société a cédé 1 040 milliers d'euros de créances non encaissées aux factors. Ces créances ont été décomptabilisées du poste « Clients et comptes rattachés » et enregistrées dans le poste « Disponibilités » pour un montant de 520 milliers d'euros (note 3.6), déduction faite du dépôt de garantie enregistré dans le poste « Immobilisations financières » pour un montant de 520 milliers d'euros.

## 4.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, la Société avait pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, la Société pouvait ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Le capital social, fixé à la somme de 22 100 377,60 euros est divisé en 110 501 888 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, entièrement libérées.

## Note 5 – Estimations et jugements comptables déterminants

Aux vues des difficultés financières rencontrées, la Société a déposé une déclaration de cessation de paiements en date du 28 décembre 2015. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 (cf note 1) et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation et a arrêté le plan de redressement présenté par la Société.

Les comptes annuels au 31 mars 2018 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

Au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

La Société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

## 5.1 Comptabilisation des rémunérations attendues des opérateurs

La Société estime, lors de chaque clôture, la rémunération nette restant à recevoir des opérateurs. Ces estimations sont issues des systèmes d'information de la Société de suivi des souscriptions de contrats d'abonnement. Ces suivis peuvent différer des contrats effectivement enregistrés par les opérateurs. Ces estimations concernent aussi les annulations de rémunérations basées sur des clauses contractuelles et des données historiquement constatées.

Pour les rémunérations à recevoir des opérateurs, lorsque le montant net effectivement perçu diffère des rémunérations initialement estimées, la différence est imputée en chiffre d'affaires au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

## **5.2 Dépréciations des stocks**

La Société estime la valeur de réalisation future de ses produits en stock. Le matériel de téléphonie mobile, de multimédia ou les accessoires sont soumis à une obsolescence technologique et commerciale rapide. Les estimations de la Société sur les dépréciations des stocks prennent en considération cette donnée. Dans le cas où le prix effectif de réalisation du stock diffère des estimations de la Société, l'éventuelle différence est comptabilisée en « variation nette des provisions » lors de la réalisation effective de la vente.

## **5.3 Dépréciations des créances clients**

La Société doit estimer les risques de recouvrement de ses créances en fonction de la situation financière de ses clients. Des dépréciations sont comptabilisées au regard de ces estimations et correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs recouvrables estimés.

## **5.4 Estimations relatives au parc de magasins**

La Société soumet les immobilisations incorporelles et corporelles relatives aux magasins à un test de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 3.3. Les montants recouvrables (valeur actuelle) des immobilisations corporelles et incorporelles sont déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

La Société estime aussi la durée d'utilité des immobilisations. Cette durée est revue et, le cas échéant, ajustée à chaque clôture. Dans ce cas, le changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective, notamment dans le cas d'un changement de concept de magasins.

Enfin, certains contrats de location de magasin sont déficitaires lorsque les obligations liées à l'exploitation de ces magasins sont supérieures aux avantages économiques futurs. Lorsque la Société décide de se séparer de ces points de vente, en supplément de la dépréciation enregistrée sur les actifs non courants, une provision pour contrat déficitaire est reconnue.

La totalité des immobilisations relatives au parc de magasin était provisionnée au 31 mars 2017 compte tenu du désengagement total décidé par la Société.

## **5.5 Impôts sur le résultat**

La Société comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsque, in fine, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge ou en produits d'impôts sur le résultat.

## Note 6 – Actif immobilisé

### 6.1 Variation des immobilisations brutes

| Valeurs brutes                                                                    | 31 mars 2017  | Acquisitions | Cessions       | Reclassement | 31 mars 2018  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|----------------|--------------|---------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                              |               |              |                |              |               |
| Frais de recherche et de développement                                            | -             | -            | -              | -            | -             |
| Logiciels, brevets et marques                                                     | 87            | -            | (68)           | -            | 19            |
| Droit au bail                                                                     | 669           | -            | (669)          | -            | -             |
| Fonds commercial (1)                                                              | 280           | -            | (280)          | -            | -             |
| Immobilisations incorporelles en cours                                            | -             | -            | -              | -            | -             |
| <b>TOTAL</b>                                                                      | <b>1 036</b>  | <b>-</b>     | <b>(1 017)</b> | <b>-</b>     | <b>19</b>     |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                                |               |              |                |              |               |
| Mobiliers, Installations générales, agencements et aménagements des constructions | 2 681         | 5            | (2 353)        | -            | 333           |
| Matériel et outillage industriel                                                  | -             | -            | -              | -            | -             |
| Immobilisations corporelles en cours                                              | -             | -            | -              | -            | -             |
| <b>TOTAL</b>                                                                      | <b>2 681</b>  | <b>5</b>     | <b>(2 353)</b> |              | <b>333</b>    |
| <b>Immobilisations financières</b>                                                |               |              |                |              |               |
| Titres particip, consolidés                                                       | 4 845         | -            | -              | -            | 4 845         |
| Titres particip, non consolidés                                                   | 11 241        | -            | (183)          | -            | 11 058        |
| Créances rattachées à des participations                                          | 519           | -            | -              | -            | 519           |
| Dépôt de garantie                                                                 | 477           | 553          | (54)           | (150)        | 826           |
| Prêts et autres immobilisations                                                   | 17 751        | -            | (390)          | -            | 17 361        |
| Actions propres                                                                   | 1 501         | -            | -              | -            | 1 501         |
| <b>TOTAL</b>                                                                      | <b>36 334</b> | <b>553</b>   | <b>(627)</b>   | <b>(150)</b> | <b>36 110</b> |
| <b>TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>                                                   | <b>40 052</b> | <b>558</b>   | <b>(3 997)</b> | <b>(150)</b> | <b>36 463</b> |

(1) Dont mali de fusion 280 milliers d'euros au 31 mars 2017. La baisse du mali correspond à la part du mali qui était affectée à des fonds de commerce ou droit au bail cédés ou résiliés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

## 6.2 Variation des amortissements

| AMORTISSEMENTS                                                                    | 31 mars 2017 | Dotations | Reprises       | 31 mars 2018 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------|----------------|--------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                              |              |           |                |              |
| Frais de recherche et développement                                               | -            | -         |                | -            |
| Logiciels, brevets et marques                                                     | 56           | 1         | (55)           | 2            |
| Fonds commercial                                                                  | -            | -         |                | -            |
| <b>TOTAL</b>                                                                      | <b>56</b>    | <b>1</b>  | <b>(55)</b>    | <b>2</b>     |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                                |              |           |                |              |
| Mobiliers, Installations générales, agencements et aménagements des constructions | 2 337        | 59        | (2 187)        | 209          |
| Matériel et outillage industriel                                                  | -            | -         |                | -            |
| <b>TOTAL</b>                                                                      | <b>2 337</b> | <b>59</b> | <b>(2 187)</b> | <b>209</b>   |

## 6.3 Réconciliation des valeurs brutes, amortissements et provisions avec les valeurs nettes comptables du bilan

| En milliers d'euros                  | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b> |              |              |
| Valeurs brutes (note 6.1)            | 19           | 1 036        |
| Amortissement (note 6.2)             | (2)          | (56)         |
| Provisions (note 12)                 | (16)         | (980)        |
| <b>Valeurs nettes comptables</b>     | <b>1</b>     | <b>-</b>     |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   |              |              |
| Valeurs brutes (note 6.1)            | 333          | 2 681        |
| Amortissement (note 6.2)             | (209)        | (2 337)      |
| Provisions (note 14)                 | (57)         | (252)        |
| <b>Valeurs nettes comptables</b>     | <b>67</b>    | <b>92</b>    |
| <b>Immobilisations financières</b>   |              |              |
| Valeurs brutes (note 6.1)            | 36 110       | 36 334       |
| Provisions (note 14)                 | (33 787)     | (34 574)     |
| <b>Valeurs nettes comptables</b>     | <b>2 323</b> | <b>1 760</b> |

Les provisions sur immobilisations financières comprennent les provisions sur titres de participations, sur créances rattachées aux participations, sur prêts, sur dépôts et cautionnements et sur actions propres.

## 6.4 Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

| Filiales et participations                     | Capitaux propres | Quote-part du capital détenu en % | Valeur brute comptable des titres détenus | Provisions sur titres détenus | Valeur nette comptable des titres détenus | Chiffre d'affaires |
|------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------|--------------------|
| <b>Filiales détenues à plus de 50%</b>         |                  |                                   |                                           |                               |                                           |                    |
| <b>Filiales françaises</b>                     |                  |                                   |                                           |                               |                                           |                    |
| P Cetelec                                      | EL               | 99.80                             | 8                                         | 8                             | -                                         | -                  |
| SAS INOV                                       | (1 197)          | 100                               | 2 800                                     | 2 800                         |                                           |                    |
| <b>Filiales étrangères</b>                     |                  |                                   |                                           |                               |                                           |                    |
| Avenir Telecom International                   | 8 102            | 99.90                             | 500                                       | -                             | 500                                       | -                  |
| Avenir Telecom Espagne                         | 78 363           | 99.90                             | 573                                       | -                             | 573                                       | 5 297              |
| Avenir Telecom Pologne                         | EL               | 96,97                             | 6 428                                     | 6 428                         | -                                         | -                  |
| Fintelco SGPS                                  | EL               | 67.35                             | 99                                        | 99                            | -                                         | -                  |
| AGS Global Net                                 | (4 989)          | 100                               | 855                                       | 855                           | -                                         |                    |
| Mobile Zone                                    | (3 115)          | 100                               | 11                                        | 11                            | -                                         |                    |
| <b>Participations détenues entre 10 et 50%</b> |                  |                                   |                                           |                               |                                           |                    |
| <b>Société française</b>                       |                  |                                   |                                           |                               |                                           |                    |
| Cig Holding                                    | EL               | 44.80                             | 4 630                                     | 4 630                         | -                                         |                    |
| <b>TOTAL</b>                                   |                  |                                   | <b>15 904</b>                             | <b>14 831</b>                 | <b>1 073</b>                              |                    |

EL : En liquidation. NC : Non communiqué. NS : Non significatif.

| Filiales et participations                     | Prêts et avances consentis et compte-courant (2) | Provisions sur prêts et compte-courant | Montant des cautions et avals donnés par la Société |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Filiales détenues à plus de 50%</b>         |                                                  |                                        |                                                     |
| <b>Filiales Françaises</b>                     |                                                  |                                        |                                                     |
| P Cetelec (1)                                  | 141                                              | 51                                     | -                                                   |
| <b>Filiales Etrangères</b>                     |                                                  |                                        |                                                     |
| Avenir Telecom Espagne (1)                     | 65                                               | -                                      | -                                                   |
| Avenir Telecom International (1)               | 2 729                                            | 653                                    | -                                                   |
| Avenir Telecom Pologne (1)                     | 1 761                                            | 1 761                                  | -                                                   |
| Fintelco SGPS (1)                              | 2 118                                            | 2 118                                  | -                                                   |
| <b>Participations détenues entre 10 et 50%</b> |                                                  |                                        |                                                     |
| <b>Société française</b>                       |                                                  |                                        |                                                     |
| Cig Holding (1)                                | 438                                              | 438                                    | -                                                   |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>7 252</b>                                     | <b>5 021</b>                           | <b>-</b>                                            |

(1) Société sans activité

(2) Les prêts et avances consentis sont classés sur la ligne « Immobilisations financières » et les comptes courants sont classés sur la ligne « Autres créances ».

Les créances de l'actif immobilisé et de l'actif circulant ainsi que les prêts liés à des participations indirectes ne sont pas intégrés dans ce tableau.

## Note 7 – Stocks

| En milliers d'euros                 | 31 mars 2018 |                |              | 31 mars 2017 |                |              |
|-------------------------------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|
|                                     | Montant brut | Dépréciation   | Montant net  | Montant brut | Dépréciation   | Montant net  |
| Stock matériel de téléphonie mobile | 8 466        | (3 647)        | 4 819        | 9 461        | (3 107)        | 6 354        |
| Stock matériel de multimedia        | 246          | (242)          | 4            | 455          | (416)          | 39           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                | <b>8 712</b> | <b>(3 889)</b> | <b>4 823</b> | <b>9 916</b> | <b>(3 523)</b> | <b>6 393</b> |

Les stocks de matériel de téléphonie et de matériel de multimédia comprennent également les accessoires associés.

## Note 8 – États des échéances des créances et des dettes

### 8.1 État des créances

| En milliers d'euros                      | Montant brut  | Echéances à un an au plus | Echéances à plus d'un an |
|------------------------------------------|---------------|---------------------------|--------------------------|
| <b>Créances de l'actif immobilisé</b>    |               |                           |                          |
| Créances rattachées à des participations | 519           | -                         | 519                      |
| Prêts (1)                                | 17 361        | 17 361                    |                          |
| Autres immobilisations financières (1)   | 826           | 826                       |                          |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>18 706</b> | <b>18 187</b>             | <b>519</b>               |
| <b>Créances de l'actif circulant</b>     |               |                           |                          |
| Créances clients opérateurs              | 1 408         | 1 408                     |                          |
| Autres créances de téléphonie            | 6 763         | 6 763                     |                          |
| Personnel et organismes sociaux          | 21            | 21                        |                          |
| Etat et autres collectivités publiques   | 2 003         | 2 003                     |                          |
| Groupe et associés                       | 40 960        | 40 960                    |                          |
| Débiteurs divers (2)                     | 5 667         | 5 667                     |                          |
| Charges constatées d'avance              | 40            | 40                        | -                        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>56 863</b> | <b>56 863</b>             | <b>-</b>                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                     | <b>75 569</b> | <b>75 050</b>             | <b>519</b>               |

(1) Les prêts envers les sociétés du Groupe ou les autres immobilisations financières sans échéance déterminée sont classés dans la catégorie des créances ayant une échéance inférieure à un an.

(2) Le poste « Débiteurs divers » comprend notamment des comptes fournisseurs débiteurs pour 3 910 milliers d'euros et des avances et acomptes versés pour 1 657 milliers d'euros au 31 mars 2018 (2 133 milliers d'euros au 31 mars 2017 pour les fournisseurs débiteurs et 3 810 milliers d'euros pour les avances et acomptes versés).

### 8.2 État des dettes

| En milliers d'euros                      | Montant brut  | A un an au plus | A plus d'1 an et 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|------------------------------------------|---------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| Groupe et associés                       | 4 100         | 4 100           | -                              |                 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3 958         | 3 958           |                                |                 |
| Personnel et organismes sociaux          | 615           | 615             | -                              | -               |
| Etat et autres collectivités publiques   | 601           | 601             | -                              | -               |
| Avances et acomptes reçus sur commande   | 23            | 23              | -                              | -               |
| Autres dettes (1)                        | 7 480         | 7 480           |                                |                 |
| Produits constatés d'avance              | 174           | 174             | -                              | -               |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                     | <b>16 951</b> | <b>16 951</b>   | <b>-</b>                       | <b>-</b>        |

(1) Le poste « Autres dettes » comprend des comptes clients créditeurs pour 640 milliers d'euros, des comptes clients avoirs à établir pour 5 159 milliers d'euros au 31 mars 2018 (au 31 mars 2017 1 386 milliers d'euros concernent les clients créditeurs, 5 989 milliers d'euros les clients avoirs à établir).

## Note 9 – Passif judiciaire

Le passif judiciaire net des acomptes versés s'élève à 23 335 milliers d'euros et se décompose tel que suit :

| En milliers d'euros                          | Montant brut  | A un an au plus | A plus d'1 an et 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|----------------------------------------------|---------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| Débiteurs divers                             | 160           | 160             |                                |                 |
| <b>Acomptes versés sur passif judiciaire</b> | <b>160</b>    | <b>160</b>      | -                              | -               |
| Provisions pour litiges (1)                  | 2 924         | 29              | 692                            | 2 203           |
| Groupe et associés                           | 3             | -               | 1                              | 2               |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés     | 3 154         | 32              | 746                            | 2 376           |
| Personnel et organismes sociaux              | 6 615         | 1 264           | 1 566                          | 4 983           |
| Etat et autres collectivités publiques       | 10 610        | 177             | 2 511                          | 7 993           |
| Autres dettes                                | 189           | 3               | 45                             | 142             |
| <b>Passif judiciaire</b>                     | <b>23 495</b> | <b>1 505</b>    | <b>5 561</b>                   | <b>17 699</b>   |
| <b>Total passif judiciaire net</b>           | <b>23 335</b> | <b>1 345</b>    | <b>5 561</b>                   | <b>17 699</b>   |

(1) L'échéancier de remboursement du passif judiciaire concernant les provisions sur litiges pour lesquelles un acompte de 800 milliers d'euros a été payé antérieurement au redressement judiciaire, dans le cadre d'une condamnation de première instance exécutoire, est calculé net de l'acompte.

Les éléments d'actifs liés au passif correspondent principalement aux acomptes versés mensuellement au Commissaire à l'exécution du plan (146 milliers d'euros au 31 mars 2018) qui ne paie les créanciers qu'une fois par an.

Les principaux mouvements sur le passif judiciaire sont les suivants :

| Milliers d'euros                                           | 31 mars 2017  | Accord du 10 juillet 2017 selon le Tribunal de Commerce de Marseille | Abandons de créances selon accord du Tribunal de Commerce de Marseille | Remboursement selon accord du Tribunal de Commerce de Marseille | Evolution du passif judiciaire | Sommes versées selon accord du Tribunal de Commerce de Marseille | Mouvement du passif judiciaire entre le 10 juillet 2017 et le 31 mars 2018 | 31 mars 2018  |
|------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Convention de crédit et autres dettes financières en euros | 30 419        | (30 419)                                                             | -                                                                      | -                                                               | -                              | -                                                                | -                                                                          | -             |
| Découvert bancaire                                         | 3 500         | (3 500)                                                              | -                                                                      | -                                                               | -                              | -                                                                | -                                                                          | -             |
| Passif judiciaire                                          | -             | 48 504                                                               | (27 411)                                                               | (9 026)                                                         | 12 302                         | (897)                                                            | (137)                                                                      | 23 335        |
| <b>Total passif judiciaire</b>                             | <b>33 919</b> | <b>14 585</b>                                                        | <b>(27 411)</b>                                                        | <b>(9 026)</b>                                                  | <b>12 302</b>                  | <b>(897)</b>                                                     | <b>(137)</b>                                                               | <b>23 335</b> |

Au 31 mars 2018, l'évolution du passif judiciaire comprend principalement le « Contrôle fiscal » et les « Autres litiges ».

Les abandons de créances de 27,4 millions d'euros liés à la décision du Tribunal de Commerce de Marseille du 10 juillet 2017, sont classés sur la ligne « Autres produits et charges » du compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018.

### Contrôle fiscal

La Société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur son exercice clos le 30 juin 2006. Dans le cadre de ce contrôle, la Société a reçu, en date du 6 novembre 2009, une première proposition de rectification interruptive portant, en matière de TVA, sur la période allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006. Cette proposition, vivement contestée par la Société, a été cependant confirmée par le service vérificateur, forçant la Société à porter le litige devant le tribunal administratif de Montreuil dans les conditions suivantes :

- Rappels de TVA en droit au titre d'une remise en cause d'exonération de TVA sur livraisons intracommunautaires : 6 215 milliers d'euros, outre 2 486 milliers d'euros de majoration pour manquement délibéré et 1 022 milliers d'euros d'intérêts de retard ;
- Rappels contestés par requête introductive d'instance du 20 juin 2012 ;
- Ces rappels étant assortis d'une demande de sursis de paiement, les services de la DGE ont pris et demandé la constitution de garanties sous forme d'inscription de privilège du Trésor et de nantissemements sur fonds de commerce de la Société (21 fonds donnés en garantie).

Le 14 avril 2014, le tribunal administratif de Montreuil a finalement rendu un jugement validant la position de la DVNI, conduisant par suite le service de recouvrement de la DGE à adresser à la Société une mise en demeure de payer la somme totale de 9 725 milliers d'euros dans un délai de trente jours.



Contestant toujours la position de la DVNI, la Société a alors entrepris simultanément plusieurs démarches en vue de préserver ses intérêts : (i) prise de contact, puis envoi d'un courrier au pôle de recouvrement forcé de la DGE en vue de solliciter des délais ; (ii) préparation et dépôt d'une requête en appel du jugement du tribunal administratif de Montreuil devant la cour administrative d'appel de Versailles ; (iii) préparation et dépôt d'une requête en référé-suspension devant le président de la cour administrative d'appel de Versailles en vue d'obtenir la suspension de l'exécution des rappels de TVA notifiés et mis en recouvrement par les services de la DVNI ; (iv) démarches effectuées auprès de la Cochef de Marseille en vue de solliciter un échéancier de règlement des rappels de TVA notifiés par la DVNI, dans l'attente de la décision de la cour administrative d'appel de Versailles.

C'est finalement une démarche introduite auprès de la Cochef de Marseille en février 2015 qui a permis à la Société d'obtenir, par décision du 25 mars 2015, un plan provisoire d'apurement échelonné de sa dette fiscale dans l'attente de la décision à venir de la Cour administrative d'appel de Versailles.

Dans un arrêt du 19 mars 2015, la Cour administrative d'appel de Versailles a finalement rejeté la requête de la Société sur des fondements de droit et une analyse des faits parfaitement contestables, poussant la Société à porter le différend devant le Conseil d'Etat par l'intermédiaire d'une étude d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Cette étude d'avocats a d'ores et déjà déposé, le 7 mai 2015, une requête sommaire devant cette haute juridiction afin de la saisir officiellement de ce litige. Aux termes de discussions et analyse préliminaire, l'avocat désigné par la Société pour défendre son litige devant le Conseil d'Etat estime que les chances de succès de la Société sont plus importantes que ses risques d'échec compte tenu des arguments solides dont elle dispose, ainsi que des erreurs manifestes de droit commises par la Cour administrative d'appel de Versailles dans sa décision de rejet de sa demande. En date du 7 août 2015, le pourvoi complémentaire a été déposé. Par ailleurs dans un courrier du 17 août 2016, l'avocat indiquait que le Conseil d'Etat ne s'était pas encore prononcé sur l'admission en cassation sur laquelle il restait, tenant compte de l'aléa judiciaire, raisonnablement optimiste.

En date du 16 octobre 2017, le Conseil d'Etat a rendu publique sa décision de ne pas admettre le pourvoi de la société dans le cadre du contrôle fiscal. Les montants du principal ainsi que les pénalités de retard ont été inscrits au passif judiciaire pour un montant de 8 702 milliers d'euros (dont 2 486 milliers d'euros au titre des pénalités de retard classés sur la ligne « autres produits et charges » du compte de résultat) et à ce titre bénéficient des conditions de règlement fixé par le Tribunal de Commerce. A l'actif du bilan se trouvaient les sommes déjà payées à la DGE pour un montant de 1 077 milliers d'euros, qui ont été nettes au 31 mars 2018 avec la dette comptabilisée au passif du bilan sur la ligne "Dettes fiscales et sociales".

### **Autres litiges**

La société Avenir Telecom S.A. est en litige avec un de ses prestataires depuis 2001. Un pourvoi en cassation ayant été déposé en juin 2017, conformément à l'article L622-22 du Code de Commerce qui ne considère pas comme des instances en cours les instances devant les juridictions du fonds, le montant de la condamnation prononcée par la Cour d'Appel a été inscrit au passif judiciaire de la Société. Une provision d'un montant de 2 773 milliers d'euros a donc été enregistrée par la Société.

## **Note 10 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

La trésorerie comprend notamment les créances cédées dans le cadre du financement des lignes de crédit court terme de la Société (note 4.1).

## **Note 11 – Charges et produits constatés d'avance**

Les charges et produits constatés d'avance au 31 mars 2018 concernent exclusivement des opérations liées à l'exploitation :

- les charges constatées d'avance s'élèvent à 40 milliers d'euros correspondant soit à des facturations annuelles portant partiellement sur une période post clôture pour 18 milliers d'euros , soit à des factures appartenant à l'exercice et dont la prestation couvre une période ultérieure à ce dernier pour 22 milliers d'euros
- les produits constatés d'avance s'élèvent à 174 milliers d'euros correspondant à des facturations de marchandises pour lesquelles il n'y a pas eu de transfert des risques et avantages de la Société vers le client au 31 mars 2018 (note 3.10).

## Note 12 – Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer, hors celles incluses dans le passif judiciaire, s'élèvent à un montant de 8 705 milliers d'euros au 31 mars 2018 et comprennent essentiellement les factures fournisseurs non parvenues et les avoirs à établir clients.

Les produits à recevoir s'élèvent à un montant de 1 493 milliers d'euros au 31 mars 2018 et comprennent essentiellement les avoirs à recevoir des fournisseurs et de la tva débitrice.

## Note 13 – Capital social et capitaux propres

### Capital social

Au 31 mars 2018, le capital social s'établit à 22 100 milliers d'euros pour 110 501 888 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

| En milliers d'euros                                     | Capital       | Prime d'émission | Réserves et report à nouveau | Résultat net  | Total           |
|---------------------------------------------------------|---------------|------------------|------------------------------|---------------|-----------------|
| <b>Capitaux propres au 31 mars 2017</b>                 | <b>22 100</b> | <b>5 703</b>     | <b>(70 395)</b>              | <b>1 443</b>  | <b>(41 149)</b> |
| Affectation du résultat net de l'exercice précédent     | -             | -                | 1 443                        | (1 443)       | -               |
| Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes | -             | -                | -                            | -             | -               |
| Augmentation de capital                                 | -             | -                | -                            | -             | -               |
| Résultat au 31 mars 2018                                | -             | -                | -                            | 21 209        | 21 209          |
| <b>Capitaux propres au 31 mars 2018</b>                 | <b>22 100</b> | <b>5 703</b>     | <b>(68 952)</b>              | <b>21 209</b> | <b>(19 940)</b> |

### Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

|                           | 31 mars 2018       |                |                    |                  | 31 mars 2017       |                |                    |                  |
|---------------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------------|
|                           | Nombre d'actions   | % capital      | droits de vote     | % droits de vote | Nombre d'actions   | % capital      | droits de vote     | % droits de vote |
| <b>Avenir Télécom</b>     | <b>800 000</b>     | <b>0,72%</b>   |                    |                  | <b>800 000</b>     | <b>0,72%</b>   |                    |                  |
| OXO                       | 37 882 400         | 34,28%         | 65 764 800         | 39,39%           | 37 882 400         | 34,28%         | 65 764 800         | 41,72%           |
| Jean-Daniel Beurnier      | 18 590 353         | 16,82%         | 37 180 706         | 22,27%           | 19 090 353         | 17,28%         | 38 180 706         | 24,22%           |
| Robert Schiano-Lamoriello | 130 120            | 0,12%          | 260 240            | 0,16%            | 2 830 120          | 2,56%          | 3 160 640          | 2,01%            |
| <b>Actions de concert</b> | <b>56 602 873</b>  | <b>51,22%</b>  | <b>103 205 746</b> | <b>65,47%</b>    | <b>59 802 873</b>  | <b>54,12%</b>  | <b>107 106 146</b> | <b>67,95%</b>    |
| <b>Public</b>             | <b>49 899 015</b>  | <b>45,16%</b>  | <b>63 734 391</b>  | <b>38,18%</b>    | <b>49 899 015</b>  | <b>45,16%</b>  | <b>50 530 044</b>  | <b>32,05%</b>    |
| <b>Total</b>              | <b>110 501 888</b> | <b>100,00%</b> | <b>166 940 137</b> | <b>100,00%</b>   | <b>110 501 888</b> | <b>100,00%</b> | <b>187 636 190</b> | <b>100,00%</b>   |

### Dividendes par actions et remboursement de primes d'émission

Aucune somme n'a été versée au cours des deux derniers exercices.

### Actions propres

La Société détient ses propres actions dans le but de financer sa croissance externe. Ces actions sont donc enregistrées en immobilisations financières.

| Nombre d'actions | Valeur brute        | Provision | Valeur nette |
|------------------|---------------------|-----------|--------------|
|                  | En milliers d'euros |           |              |
| 800 000          | 1 501               | 1185      | 316          |

## Options de souscription d'actions

### Attributions d'options de souscription d'actions

Au 31 mars 2018, il n'y a plus d'options de souscription d'actions exerçables.

| Plan         | Point de départ d'exercice des options | Prix d'exercice (en euro) | Rabais | Nombre de bénéficiaires à l'origine | Nombre total d'options attribuées | Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan | Nombre d'options levées sur exercices antérieurs | Nombre d'options exerçables au 31 mars 2017 | Nombre d'options levées sur l'exercice | Solde à lever au 31 mars 2018 | Nombre d'options exerçables au 31 mars 2018 | Date d'expiration |
|--------------|----------------------------------------|---------------------------|--------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------|-------------------|
| 23/12/2010   | 23/12/2013                             | 0,77                      | 5%     | 18                                  | 640 000                           | 640 000                                                                        | -                                                | 270 000                                     | -                                      | -                             | -                                           | 23/12/2017        |
| <b>TOTAL</b> |                                        |                           |        |                                     | <b>640 000</b>                    | <b>640 000</b>                                                                 | <b>-</b>                                         | <b>270 000</b>                              | <b>-</b>                               | <b>-</b>                      | <b>-</b>                                    |                   |

L'évolution du nombre d'options à lever est la suivante :

| Solde à lever au 31 mars 2017 | Nombre d'options levées sur l'exercice | Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan | Nombre d'options attribuées | Solde à lever au 31 mars 2018 |
|-------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| 270 000                       | -                                      | 270 000                                                                        | -                           | -                             |

## Actions gratuites

### Attribution gratuite d'actions

Au 31 mars 2018, il y a 1 500 milliers d'actions gratuites en cours d'acquisition.

| Date d'attribution | Date d'acquisition | Nombre de bénéficiaires à l'origine | Nombre d'actions gratuites attribuées | Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés | Solde en cours d'acquisition au 31 mars 2018 | Nombre d'actions gratuites acquises jusqu'au 31 mars 2018 |
|--------------------|--------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 23/11/2017         | 22/11/2019         | 2                                   | 1 500 000                             | -                                                                  | -                                            | -                                                         |
| <b>TOTAL</b>       |                    |                                     | <b>1 500 000</b>                      | <b>-</b>                                                           | <b>-</b>                                     | <b>-</b>                                                  |

## Note 14 – État des provisions

| En milliers d'euros                                   | 31 mars 2017  | Nouvelles provisions | Provisions utilisées | Provisions reprises sans être utilisées | Reclassement | 31 mars 2018  |
|-------------------------------------------------------|---------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------------|--------------|---------------|
| <b>Provisions pour risques et charges</b>             |               |                      |                      |                                         |              |               |
| Provisions pour litiges                               | 2 116         | 333                  | (246)                | (114)                                   | (966)        | 1 123         |
| Provisions pour déremunération                        | 72            | -                    | (72)                 | -                                       | -            | -             |
| Provision pour risque sur filiales                    | 2 193         | 2                    | (81)                 | -                                       | -            | 2 114         |
| Provisions pour pertes de change                      | 58            | 87                   | (78)                 | -                                       | -            | 67            |
| Provision pour engagements de retraite                | 274           | -                    | -                    | (88)                                    | -            | 186           |
| Provision pour loyers futurs magasins                 | 552           | -                    | (552)                | -                                       | -            | -             |
| Provision pour restructuration (2)                    | 774           | 26                   | (620)                | (90)                                    | -            | 90            |
| Provision pour charges sociales                       | -             | -                    | -                    | -                                       | -            | -             |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>6 039</b>  | <b>448</b>           | <b>(1 649)</b>       | <b>(292)</b>                            | <b>(966)</b> | <b>3 580</b>  |
| <b>Provisions pour dépréciation</b>                   |               |                      |                      |                                         |              |               |
| Sur immobilisations incorporelles                     | 980           | -                    | (963)                | (1)                                     | -            | 16            |
| Sur immobilisations corporelles                       | 252           | -                    | (155)                | (40)                                    | -            | 57            |
| Sur titres de participation (notes 6.3 et 6.4)        | 15 014        | -                    | (183)                | -                                       | -            | 14 831        |
| Sur créances rattachées aux participations (note 6.3) | 519           | -                    | -                    | -                                       | -            | 519           |
| Sur prêts (note 6.3)                                  | 17 530        | -                    | (360)                | -                                       | -            | 17 170        |
| Sur dépôts et cautionnements (note 6.3)               | 83            | -                    | -                    | -                                       | -            | 83            |
| Sur actions propres (note 6.3)                        | 1 428         | -                    | (244)                | -                                       | -            | 1 184         |
| Sur stocks                                            | 3 523         | 366                  | -                    | -                                       | -            | 3 889         |
| Sur comptes clients                                   | 8 753         | 381                  | (2 666)              | (149)                                   | -            | 6 319         |
| Sur comptes courants                                  | 38 620        | 164                  | (167)                | -                                       | -            | 38 617        |
| Sur autres créances (1)                               | 805           | 471                  | (457)                | (306)                                   | -            | 513           |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>87 507</b> | <b>1 382</b>         | <b>(5 195)</b>       | <b>(496)</b>                            | <b>-</b>     | <b>83 198</b> |

(1) La provision sur autres créances s'élevant à 513 milliers d'euros est principalement une provision sur les fournisseurs débiteurs.

(2) La provision pour restructuration correspond au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (note 2)

### Provisions pour restructuration

Le 1er mars 2016 la DIRECCTE avait homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer.

Le 24 mars 2017 la Société envisageait un désengagement total dans ses points de vente en France (4 encore en exploitation à cette date) du fait des pertes d'exploitation générées par ces derniers, pourtant rentables à l'ouverture du Redressement Judiciaire. Le 19 avril 2017 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 13 postes à supprimer suite à la décision de désengagement total dans les points

de vente non rentables en France. Une provision de 313 milliers d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu en juin 2017 et la prise en charge par le CGEA est intervenue le 2 novembre 2017.

La provision pour restructuration a été consommé à hauteur de 684 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2018. Le solde de la provision est de 90 milliers d'euros au 31 mars 2018.

### **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 mars 2018.

### **Provisions pour litiges sociaux**

Deux requêtes ont été présentées le 27 avril 2016 devant le Tribunal Administratif de Marseille, par des organisations syndicales et des anciens salariés, aux fins d'annulation de la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le document unilatéral présenté par la Société. Bien que le rapporteur public ait conclu au rejet des demandes des requérants, le Tribunal Administratif de Marseille avait, par un jugement du 12 juillet 2016, annulé la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le plan de sauvegarde à l'emploi, au motif que la Société aurait méconnu les règles relatives à la définition des catégories professionnelles concernées par les suppressions d'emploi. La Société avait ainsi déposé le 14 septembre 2016, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, un mémoire en appel. La Cour Administrative d'Appel de Marseille a rendu un jugement le 1er décembre 2016 qui annule les jugements du tribunal administratif de Marseille, rejetant ainsi les demandes des adversaires de la Société. Un pourvoi en cassation par devant le Conseil d'Etat a été déposé par les adversaires de la Société, l'admission de ce pourvoi en juin 2017, fait actuellement l'objet d'une contestation par l'avocat désigné par la Société pour défendre ses intérêts dans le cadre de ce litige. Sur la base d'une analyse détaillée des dispositions en vigueur (le droit) et des circonstances de l'espèce (les faits), les conseils de la Société considèrent que cette dernière dispose d'arguments de droit et de fait solides, procurant de bonnes chances de succès dans l'issue de ce litige, la Société n'a donc pas enregistré de provision au titre de ces demandes. 75 anciens salariés de la Société ont saisi le Conseil de Prud'hommes de Marseille de manière individuelle afin d'échapper aux règles de prescription applicables à la rupture du contrat de travail pour motif économique. Ces anciens salariés remettent en cause la licéité de la rupture de leur contrat de travail. L'issue de ce litige dépendant essentiellement de l'issue du litige relatif à la validité du PSE, aucune provision n'a été enregistrée.

Compte tenu des arguments développés et du jugement de la Cour d'Appel de Marseille du 1er décembre 2016, la Société et ses conseils estiment qu'ils disposent de bonnes chances de succès concernant l'issue de ce litige.

### **Provisions pour contrats déficitaires**

Les obligations liées à l'exploitation de ces magasins dont il est prévu la cession étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ.

### **Contrôle URSSAF**

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

Elle a également fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. Le 30 juillet 2015, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 430 milliers d'euros. Dans un courrier du 23 septembre 2015, la Société a contesté 414 milliers d'euros de redressement.

### **Autres litiges**

Dans le cadre d'un dossier en cours depuis plusieurs années, la société Avenir Telecom S.A. a obtenu une décision favorable face à l'Etat Belge le condamnant à 962 milliers d'euros au titre de vol de marchandises au sein d'un de ses entrepôts sécurisés. L'Etat Belge entend faire un recours de cette décision. Ce recours ne suspendant pourtant pas l'exécution provisoire devant le refus de mise en paiement de l'Etat Belge, la Société s'est vue forcée de procéder à la saisie mobilière au Cabinet d'un Ministre belge le 13 novembre 2017. Une vente publique du mobilier et des tableaux avait été fixée au 21 décembre 2017 mais l'Etat Belge a finalement payé le montant de la condamnation en janvier 2018 et a déposé en même temps un pourvoi en cassation. La Société a constitué une provision à hauteur du montant perçu de l'Etat Belge.

## Note 15 - Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

| En milliers d'euros | Exercice clos le<br>31 mars 2018 | Exercice clos le<br>31 mars 2017 |
|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| France              | 12 328                           | 13 370                           |
| Export              | 18 475                           | 17 560                           |
| <b>TOTAL</b>        | <b>30 803</b>                    | <b>30 930</b>                    |

## Note 16 – Personnel

### 16.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

L'effectif salarié est passé de 67 personnes au 31 mars 2017 à 37 personnes au 31 mars 2018, se répartissant de la manière suivante :

|              | Exercice clos le<br>31 mars 2018 | Exercice clos le<br>31 mars 2017 |
|--------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Cadres       | 26                               | 34                               |
| Employés     | 11                               | 33                               |
| <b>TOTAL</b> | <b>37</b>                        | <b>67</b>                        |

### 16.2 Rémunération des mandataires sociaux dirigeants ou non dirigeants

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, le montant total des rémunérations enregistrées en charges des mandataires sociaux d'Avenir Telecom se décompose comme suit :

| Milliers d'euros                                                                                                                                                   | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Jetons de présence                                                                                                                                                 | -            | -            |
| Salaires et autres avantages à court terme                                                                                                                         | 390          | 390          |
| Paie fondé sur des actions                                                                                                                                         | -            | -            |
| <b>Montant global des rémunérations brutes de toutes natures allouées aux membres permanents du Comité de Direction présents au 31 mars 2018, soit 2 personnes</b> | <b>390</b>   | <b>390</b>   |

### 16.3 Engagements de retraite

La Société doit faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activité, selon les modalités d'ancienneté et de catégories professionnelles fixées par la convention collective.

La Société n'a pas constitué ou souscrit d'actif de couverture au titre de ses engagements de retraite.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur des engagements sont les suivantes :

| Hypothèses                          | 31 mars 2018                                                                                                                                    | 31 mars 2017 |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Taux d'actualisation                | 1,30%                                                                                                                                           | 1,25%        |
| Taux de revalorisation des salaires | 1,00%                                                                                                                                           | 2,00%        |
| Age de départ                       | Age de départ : de 62 à 64 ans selon la catégorie (cadres, non-cadres) et la date de naissance (avant ou après le 1 <sup>er</sup> janvier 1955) |              |
| Table de mortalité                  | Insee TD/TV 2013-2015                                                                                                                           |              |

## Note 17 – Impôts sur les résultats

### 17.1 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Le groupe fiscal dont Avenir Telecom est la société mère, a opté pour l'application du régime d'intégration fiscale. L'option prenait fin au terme du 5<sup>e</sup> exercice suivant l'exercice de l'option, soit le 31 mars 2013, et a été renouvelée par tacite reconduction pour une période de cinq années, soit le 31 mars 2018.

La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt est calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale, les pertes et profits de l'intégration étant enregistrés chez Avenir Telecom. Elle ne prévoit aucune obligation de restitution des économies d'impôt réalisées aux filiales sous forme d'un versement de trésorerie.

Au 31 mars 2018, l'impôt sur les sociétés dû par la société Avenir Telecom en qualité de société mère est nul.

## 17.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

| En milliers d'euros                  | Résultat avant impôt | Impôt           | Résultat après impôt |
|--------------------------------------|----------------------|-----------------|----------------------|
| Résultat courant                     | 20 778               | (2 376)         | 18 402               |
| Résultat exceptionnel                | 431                  | 1 827           | 2 258                |
| Utilisation des reports déficitaires | -                    | (27 411)        | (27 411)             |
| Actifs d'impôts non reconnus créés   | -                    | 6 751           | 6 751                |
| <b>Résultat comptable</b>            | <b>21 209</b>        | <b>(21 209)</b> | <b>(0)</b>           |

## 17.3 Situation fiscale latente

Les impôts différés actifs et passifs au 31 mars 2018 calculés au taux applicable de 33 1/3 % s'analysent ainsi :

| <b>Impôts différés actifs (payés d'avance)</b> |               |
|------------------------------------------------|---------------|
| Provisions pour risques                        | 255           |
| Provision sur filiales                         | 8 308         |
| Autres provisions                              | 881           |
| Contribution sociale de solidarité et taxes    | 8             |
| Effort Construction                            | 6             |
| Ecart de conversion                            | 15            |
| Autres                                         | -             |
| Pertes fiscales                                | 53 227        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>62 699</b> |
| <b>Impôts différés passifs (à payer)</b>       | <b>Néant</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>62 699</b> |

## 17.4 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

En l'absence de provisions réglementées, l'incidence des évaluations fiscales dérogatoires est nulle.

## Note 18 – Engagements hors bilan

### Engagements financiers

| En milliers d'euros                                                     | En faveur des filiales | En faveur des participations | En faveur des autres entreprises liées | En faveur des tiers | Total |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------|----------------------------------------|---------------------|-------|
| <b>Engagements donnés</b>                                               |                        |                              |                                        |                     |       |
| Loyers restant à courir sur baux                                        | -                      | -                            | 260                                    | 108                 | 368   |
| Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales | -                      | -                            | -                                      | 13                  | 13    |
| <b>TOTAL</b>                                                            | -                      | -                            | 260                                    | 121                 | 381   |

## Note 19 – Identification de la société consolidante

La société Avenir Telecom publie des comptes consolidés.

## Note 20 – Compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) existe depuis le 1er janvier 2015 et se substitue au droit individuel à la formation (DIF).

## Note 21 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se traduit par un gain de 430 milliers d'euros correspondant à une plus-value sur cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et autres éléments d'actifs liés, suivant détail ci-dessous :

| <b>En milliers d'euros</b>                                                    | <b>31 mars 2018</b> | <b>31 mars 2017</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles cédées        | (3 370)             | (41 674)            |
| Amortissements des immobilisations cédées                                     | 2 242               | 25 320              |
| Reprise de provision des immobilisations cédées                               | 1 118               | 15 904              |
| <b>Valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles cédées</b> | <b>(10)</b>         | <b>(450)</b>        |
| <b>Valeur des autres éléments d'actifs liés aux cessions</b>                  | <b>(0)</b>          | <b>(4)</b>          |
| <b>Prix de vente</b>                                                          | <b>440</b>          | <b>727</b>          |
| <b>Plus ou moins value</b>                                                    | <b>430</b>          | <b>273</b>          |

## Note 22 – Evènement post clôture

Néant



**CHAPITRE V Rapports des Commissaires aux comptes**

---

**AVENIR TELECOM**

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 mars 2018)**

Les Docks – Atrium 10.1  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

Les Docks – Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 mars 2018)**

### **AVENIR TELECOM**

Les Rizeries  
208 boulevard de Plombières  
13581 Marseille Cedex 20

A l'assemblée générale de la société Avenir Telecom

### **Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Avenir Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport prévu par l'article L.823-16, III du code de commerce.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

#### **Motivation de la réserve**

Nous formulons une réserve en raison de la non-application des normes IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*.

En effet, l'annexe aux comptes consolidés ne comporte pas les informations requises par la norme IFRS 8 relatives notamment à la présentation du résultat, des actifs et des passifs par secteur d'activité.

Par ailleurs, contrairement aux dispositions de la norme IFRS 5, l'arrêt des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile du Groupe en France et dans certains pays à l'international (note 1 de l'annexe) n'a pas été traité comme un abandon d'activité. En effet, conformément à IFRS 5, la société aurait dû regrouper les effets de cet abandon d'activité sur une ligne distincte au bilan et au compte de résultat. En conséquence et en l'absence d'analyse des incidences des activités arrêtées sur les différentes lignes du compte de résultat, les agrégats intermédiaires peuvent ne pas refléter la performance des activités poursuivies, cela étant toutefois sans incidence sur le résultat net du Groupe.

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

| <u>Continuité d'exploitation</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, le 28 décembre 2015, la Direction d'Avenir Telecom avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Une procédure de redressement judiciaire avait été ouverte en date du 4 janvier 2016. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation, arrêté le plan de redressement présenté par la direction de la société et fixé sa durée à 10 ans. La continuité d'exploitation du Groupe repose notamment sur la capacité de la société Avenir Telecom à atteindre les objectifs définis dans le plan de redressement.</li><li>▪ Comme précisé dans la note 1, la Direction considère que le Groupe</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nos travaux ont consisté à :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Prendre connaissance et apprécier les hypothèses clés sous-tendant le plan de redressement pour les douze prochains mois ainsi que leur cohérence avec les données historiques.</li><li>▪ Analyser la mise en œuvre du plan de redressement sur la période allant de août 2017 à mai 2018 ainsi que les écarts entre les réalisations effectives et les prévisions dans le plan pour cette période.</li><li>▪ Interroger la direction concernant sa connaissance d'évènements ou de circonstances postérieurs au 31 mars 2018 qui seraient</li></ul></li></ul> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>dispose maintenant de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze prochains mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous avons dans ce contexte considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de notre audit en raison des incertitudes relatives à la réalisation du plan de redressement.</li> <li>▪</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p><u>Evaluation du passif judiciaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A l'issue de l'arrêté du plan de redressement mentionné au paragraphe précédent et, comme précisé dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, le passif judiciaire inscrit dans les comptes de la société est de 23,4 M€ après paiement des membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances. Il intègre la dette de 8,7 M€ liée au contrôle fiscal (note 18).</li> <li>▪ Le passif judiciaire qui fait l'objet d'un étalement agréé par le Tribunal de Commerce de Marseille fait par ailleurs l'objet d'une actualisation afin de tenir compte de son calendrier de règlement.</li> </ul> <p>Nous avons considéré l'évaluation du passif judiciaire comme un point clé de notre audit compte tenu de ses incidences significatives sur les comptes du Groupe.</p> | <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifier que le passif judiciaire comptabilisé dans les comptes de la société inclut l'ensemble des éléments du passif judiciaire arrêté par le Tribunal de Commerce et mis à jour par le Mandataire Judiciaire.</li> <li>▪ Vérifier que la dette liée au contrôle fiscal a été inscrite au passif judiciaire et bénéficie, à ce titre, des conditions de règlement fixées par le Tribunal de Commerce.</li> <li>▪ Apprécier, pour chaque catégorie de passif concerné, si l'actualisation des montants, telle que réalisée par la société, est conforme aux principes comptables applicables en fonction de la nature des passifs concernés (note 18 « Passif judiciaire »).</li> </ul> |

## **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Avenir Telecom par l'Assemblée générale du 2 septembre 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 17 août 2015 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 mars 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 3ème année, dont respectivement 20 et 3 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité spécialisé prévu par l'article L.823-19 du code de commerce ou à l'organe qui s'y substitue de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport prévu par l'article L.823-16, III du code de commerce**

Nous avons établi le rapport prévu par l'article L.823-16, III du code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à la connaissance de son destinataire, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport prévu par l'article L.823-16, III du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous y fournissons également la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous devons

nous entretenir avec le comité spécialisé prévu par l'article L.823-19 du code de commerce ou avec l'organe qui s'y substitue des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille, le 21 juin 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Didier Cavanié  
Associé

Vincent Gros  
Associé



**AVENIR TELECOM**

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 mars 2018)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Les Docks – Atrium 10.1  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

**Deloitte & Associés**  
Les Docks – Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 mars 2018)**

**AVENIR TELECOM**  
Les Rizeries  
208 boulevard de Plombières  
13581 Marseille Cedex 20

A l'assemblée générale de la société Avenir Telecom

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Avenir Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au prévu par l'article L.823-16, III du code de commerce.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » qui mentionne le changement de méthode comptable concernant la première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><u>Continuité d'exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, le 28 décembre 2015, la Direction d'Avenir Telecom avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Une procédure de redressement judiciaire avait été ouverte en date du 4 janvier 2016. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille a mis fin à la période d'observation, arrêté le plan de redressement présenté par la société et fixé sa durée à 10 ans. La continuité d'exploitation du Groupe repose notamment sur la capacité de la société Avenir Telecom à atteindre les objectifs définis dans le plan de redressement.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nos travaux ont consisté à :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre connaissance et apprécier les hypothèses clés sous-tendant le plan de redressement pour les douze prochains mois ainsi que leur cohérence avec les données historiques.</li> <li>▪ Analyser la mise en œuvre du plan de redressement sur la période allant de août 2017 à mai 2018 ainsi que les écarts entre les réalisations effectives et les prévisions dans le plan pour cette période.</li> <li>▪ Interroger la direction concernant sa connaissance d'évènements ou de</li> </ul> </li> </ul> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comme précisé dans la note 1, la Direction considère que la société dispose maintenant de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze prochains mois.</li> <li>▪ Nous avons dans ce contexte considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de notre audit en raison des incertitudes relatives à la réalisation du plan de redressement.</li> </ul>                                                                                                                                                                            | <p>circonstances postérieurs au 31 mars 2018 qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p><u>Evaluation du passif judiciaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A l'issue de l'arrêté du plan de redressement mentionné au paragraphe précédent et, comme précisé dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels : le passif judiciaire inscrit dans les comptes de la société est de 23,4 M€ après paiement des membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances. Il intègre la dette de 8,7 M€ liée au contrôle fiscal (note 9 « Passif judiciaire »).</li> </ul> <p>Nous avons considéré l'évaluation du passif judiciaire comme un point clé de notre audit compte tenu de ses incidences significatives sur les comptes du Groupe.</p> | <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifier que le passif judiciaire comptabilisé dans les comptes de la société inclut l'ensemble des éléments du passif judiciaire arrêté par le Tribunal de Commerce et mis à jour par le Mandataire Judiciaire.</li> <li>▪ Vérifier que la dette liée au contrôle fiscal a été inscrite au passif judiciaire, et bénéficie, à ce titre, des conditions de règlements fixées par le Tribunal de Commerce.</li> </ul> |

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et

dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-112-1 du code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Avenir Telecom par l'Assemblée générale du 2 septembre 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 17 août 2015 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 mars 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 3ème année, dont respectivement 20 et 3 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle

conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité spécialisé prévu par l'article L.823-19 du code de commerce ou à l'organe qui s'y substitue de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport prévu par l'article L.823-16, III du code de commerce**

Nous avons établi le rapport prévu par l'article L.823-16, III du code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à la connaissance de son destinataire, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport prévu par l'article L.823-16, III du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous y fournissons également la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous devons nous entretenir avec le comité spécialisé prévu par l'article L.823-19 du code de commerce ou

avec l'organe qui s'y substitue des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille, le 21 juin 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Didier Cavanié  
Associé

Vincent Gros  
Associé